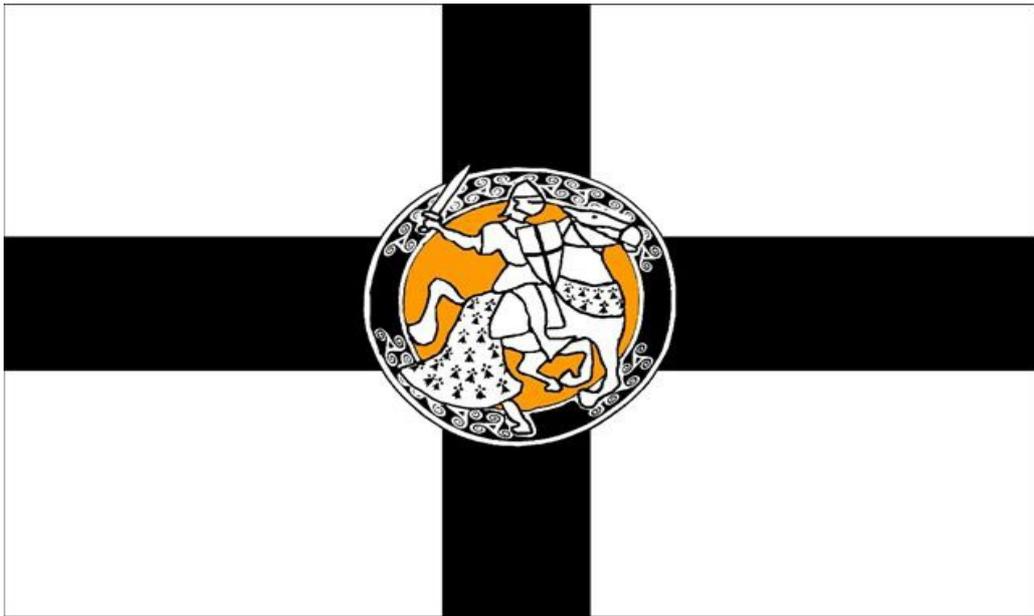


Yves de Kermerc'hou de Kerautem



Familles subsistantes de la NOBLESSE BRETONNE

Tome I

Du temps des Ducs (avant 1532)

TUDJENTIL BREIZH
ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! A DALADOUR DA VREIZH !

2024

Avant propos : « Nous sommes des passeurs »

Mon entrée dans l'Association de la Noblesse Bretonne (ANB) m'a fait réfléchir sur la question suivante : quelles pourraient être les familles SUBSISTANTES que nous pourrions inscrire dans un catalogue en 2024 à l'occasion du vingtième anniversaire de notre association fondée en 2004 ?

Il s'est agi concrètement de reprendre et de compléter des travaux déjà publiés par des grands auteurs spécialisés sur la Bretagne, mais à partir d'une idée originale à savoir les classer selon les critères suivants :

- Quelles sont les familles subsistantes de la noblesse bretonne (au temps des Ducs, donc avant 1532) ? Et parmi elles quelles sont celles reconnues avant 1789 (sous la royauté) et celles qui ont l'objet d'un anoblissement après 1789 ?
- Quelles sont les familles subsistantes de la noblesse française reconnues par la Parlement de Bretagne (jusqu'en 1789) ?
- Quelles sont les familles subsistantes de la noblesse française liées à la Bretagne (alliances, implantation,...) ?
- Quelles sont les familles subsistantes qui prennent l'apparence de noblesse (particule pour l'essentiel) dans la Bretagne historique ?
-

On trouvera donc dans ce travail qui va être diffusé en 6 parties (sous la forme de **6 tomes**) via le site internet de TUDJENTIL BREIZH 656 familles subsistantes appartenant à la noblesse bretonne (405) ou liées à la Bretagne (251) :

D'une part :

- Le nom de 204 familles bretonnes dont la noblesse reconnue à la Réformation de 1668 ont été considérées d'extraction chevaleresque (preuves apportées d'existence avant 1400) ou d'ancienne extraction (preuves apportées avant 1532) ou ayant bénéficié d'un anoblissement ducal (**Tome 1**)
- Le nom de 92 familles bretonnes dont la noblesse reconnue à la Réformation de 1668 ont été considérées d'extraction (**Tome 2**)
- Le nom de 30 familles bretonnes qui ont fait l'objet d'un anoblissement après 1789, soit sous l'Empire, soit à la Restauration (**Tome 3**)
- Le nom de 79 familles d'origine hors de la Bretagne, mais qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par le Parlement de Bretagne avant 1789 (**Tome 4**)

D'autre part :

- Le nom de 251 familles françaises authentiquement nobles dont l'implantation dans la Bretagne historique est ancienne, même très ancienne, soit par des alliances, soit par l'acquisition ou l'héritage de fiefs (**Tome 5**)

Enfin on pourra trouver en annexe de ce Catalogue une liste originale et non exhaustive de familles qui sont communément appelées « de noblesse d'apparence », elles sont fort bien représentées en Bretagne, et certaines sont authentiquement d'origine bretonne (**Tome 6**)

Mon travail a été exécuté en toute honnêteté, mais il n'est sûrement pas exempt d'erreurs et je suis prêt à les corriger. Merci de m'adresser vos remarques via l'adresse mail de notre association : anb.asso@free.fr

Yves de Kermerc'hou de Kerautem

NB : Ce texte a pour base plusieurs origines :

1 - Photocopies faites il y a près de 50 ans à Kervezec (Garlan) avec l'autorisation de M. F. Abrial dans le fonds de Pol Potier de Courcy qu'il détenait chez lui.

PS : J'ignore ce que sont devenus les originaux.

2 - Un document de travail réalisé par l'éditeur Yoran Embanner que Jakez de Poulpiquet, Président de l'Association de la Noblesse Bretonne, m'a demandé de vérifier.

3 - Photocopies d'un travail non publié de M. Artus Guillemot (1900-1976) : La noblesse bretonne antique et en toc

4 - Une correspondance avec Bertrand Yeurc'h, Arnaud Clément et Aldric de la Boussinière

5 - Cet armorial est enfin complété par ma documentation :

- Nobiliaire et Armorial de Bretagne par *P. Potier de Courcy*
- Armorial général de France Bretagne par *d'Hozier*
- Les Filiations Bretonnes de *Frotier de La Messelière*
- Nobles en Bretagne Tomes 1 et 2 de *Jean de Saint-Houardon*
- Histoire de Morlaix de *J. Dausmenil*
- Etats des déboutés lors des réformations (1668--1671) d'*Hubert de Langle*
- Réformation des fouages de 1426 établie par *Hervé Torché*
- Bulletin de l'Association Bretonne 2021
- Dictionnaire et Armorial de la noblesse *Patrice de Clinchamps*
- Répertoire de généalogies françaises imprimées *Etienne Arnaud*
- La Noblesse Française *Arnaud Clément juin 2022*
- Le Simili-Nobiliaire Français de *Pierre Marie Dioudonnat*
- Complément au Simili-nobiliaire d'*Arnaud Clément*
- Site Filae .com et Geopatronyme.com
- PAGES JAUNES
- Bottin Mondain Edition 2023
- Base Pierfit et Encyclopédie de la descendance de St Louis

NOBLESSE BRETONNE au temps des DUCS.

209 familles existantes (Extraction chevaleresque et Ancienne Extraction)

A

AUDREN de KERDREL.

Sr de Kerdrel et de Kervélégan, par. de Lannilis, - de Kervinot, par. de Plounévez-Lochrist, - du Pratmeur. Anc. Ext 1465. réf. 3 mars 1671, sept gén., réf. et montres de 1426 à 1538, par. de Lannilis et Plounéventer, en Léon.

Filiation depuis Pierre, cité dans un aveu de 1465. Ancienne extraction prouvée 1481. Réformation de noblesse de 1513. Interloqués le 15 mai 1669 puis maintenus noble d'extraction le 24 août 1669 sur preuves de sept générations par la chambre de réformation. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne en 1788. [ANF-1965, CEA II p.59, GAF n°1798, SS, V89, V07, TA, PPC t.1 p.58 et supp. p.1635, WP, BMR ms 512, Yeurc'h, ENFS n°31 ; Georges Le Gentil de Rosmorduc, La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformation, St-Brieuc, 1905] Nombreuse postérité.



De gueules à trois tours couvertes d'or, maçonnées de sable.

Devise : Tour à tour. Leur berceau, le manoir de Kerdrel en Lannilis, existe toujours.

Alliée aux Gourcuff, Poulpiquet, Kersauson, Callouet, la Bouexière,

B

BAHEZRE DE LANLAY,

Sr du dit lieu, par. de Saint-Mayeux, trêve de Saint-Gilles, - de Tananguen et de Lanlay, par. de Plésidy, - de Mesfantan, - du Cosquer, par. de Bourbriac, de Kérfichant et de Rosvillou, par. de Duault, - de Créambly, par. de Maëlpestivien, - de Kervénargant, par. de Guilers, - du Rest, - du Quenquis, par. de Locarn, - de Kervéno et du Goulo, par. de Plouray.

Ancienne extraction 1403. Montres de noblesse en 1481, Réformation de 1502 et 1513 *par. de Plésidy et Bourbriac, en Trégor et Duault, Cornouaille.*

Maintenue noble d'extraction le 3 juillet 1669 par la chambre de réformation sur preuves de sept générations (AR).

Comparait avec la noblesse de Bretagne en 1772. [ANF-1963, WNS, CEA II p.203, SS, V07, WP, NNF, AD 56 E 5294, BMR ms 512, Yeurc'h]. Nombreuse postérité.



D'argent au lion de gueules, armé et lampassé de sable.

Alliée aux Le Métayer de Kerdaniel, Barazer de Lannurien, Roquefeuil, Huon de Kermadec, Heuzé, Le Forestier de Quilien, Mar'hec, Kergariou, ...

Le Bahezre, Bahezre et Bahers : (branche cadette non reliée), sieur de Crech'hamblais, débouté le 1^{er} juin 1669 faute de produire puis maintenue noble le 21 février 1695 (par le Conseil d'Etat ?). [CEA XIV p.408]

BEAUDIEZ (DU),

Sr dudit lieu, par. de Landunvez, - du Rest, - de la Motte, - de Toudrezen, - de Kerbrat et de Traonédern, par. de Plabennec, - de Garzjan, - de Kermoalec et du Mézou, par. de Plouvien, - de Kergoual, par. de Plounévez. réf. et montres de 1443 à 1534, par. de Landunvez, Plabennec et Plouvien, en Léon.

Mention en 1407, maintenue noble le 7 décembre 1668 sur preuves de sept générations par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. (du Rest) Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1786. [WNS, CEA III p.147, GAF n°3606, SS, V07, WP, PPC, Torchet 2010, Yeurc'h, NNF] Postérité d'Alain (1940) d'où Nicolas (d'où Emilien et Joséphine), Frédéric et Stanislas et de son cousin Hervé (1942) d'où Sybille, Stéphanie, Béatrice et Solen..



D'or à trois fasces ondées d'azur, cantonnées à dextre d'un trèfle de même ; alias : surmontées de deux coquilles de gueules.

La branche aînée fondue dans Rannou et Sansay.

Alliée aux Penfeuntenio, Mol, Le Bouteiller, Cibon, Dieuleveult, Le Gac de Lansalut,

BECELIÈVRE (DE),

Vicomte du Bouëxic en 1637, par. de Guipry, - Sr du Boisbasset, par. de Maure-de-Bretagne, - de Sainte-Maure, par. de Mernel - de Bury, par. de Chavagne, - de la Motte, - du Brossay, par. de Guémené-Penfao, - de la Busnelays, - de la Seilleraye, par. de Carquefou, - de Penhoët, par. de Fégréac - marquis de Tréambert, en 1717, par. de Saint-Molf, - Sr de Belair, - de la Vallée, - du Hautbois, - de la Roche-Hervé, par. de Missillac, - de Téhillac, par. de ce nom, - marquis de Quévilly en Normandie, en 1654, - Sr de Sasilly en Anjou. .

réf. et montres de 1479 à 1513, par. de Lohéac, Guipry, Maure et Goven, pays de Saint-Malo et Chavagne, comté de Rennes.

Anoblissement par lettres du duc de Bretagne le 12 juillet 1442 ; la branche aînée maint. réf. ancienne extraction chevaleresque le 14 mai 1669, deux branches cadettes maint. réf. ancienne extraction le 27 juin 1669 et le 29 novembre 1670 ; 11 membres au parlement de Bretagne de 1569 à 1775, 7 membres à la chambre des 74 comtes de Bretagne de 1632 à 1791, 3 membres au parlement de Normandie de 1674 à 1718, 2 membres de la cour des aides de Normandie de 1644 à 1705 ; preuves pour les Pages de la petite écurie le 14 mai 1754 et pour la grande écurie le 28 juin 1754 ; 3 chevaliers de l'ordre de Malte de 1715 à 1784 ; 4 pages du roi de 1754 à 1786 (preuves pour la Grande Ecurie le 18 mars 1786 (AR)) ; Preuves pour les chevaux-légers de la garde du roi le 15 août 1754 ; Honneurs de la Cour 1775. Branches éteintes : érections du Bouëxic en vicomté par LP février 1637, de Quévilly en marquisat par LP mai 1654 et de Becdelièvre en marquisat par LP février 1717 [ANF-1955, WNS, WNOR, GAF n°3797, SS, SS sup, V07, WP, PPC, Yeurc'h] Nombreuse postérité. Un membre autorisé à substituer son nom en "de Rivas" le 21 avril 2019 [JO]



De sable à deux croix d'argent, au pied fiché et tréflé, accomp. d'une coquille de même en pointe.

Devise : Hoc tegmine tutus (Cet abri est sûr).

Alliée aux Menou, Gouyon, Montaudouin, O'Murphy, La Villeon,

BEL DE PENGUILY (LE),

Sr de la Gavouyère, par. de Saint-Aubin-d'Aubigné, - de la Poitevineière, par. d'Essé, - du Petitbois, par. de Piré, - de Trelnaud et de Lesnen, par. de Saint-Thual, - de la Tour, par. de Saint-Pern, - de la Motte-Rouxel, - de la Marchée, - de Lorieère, par. de Saulnières, - de la Chevallerais, - de Belair, - des Aulnay - de Penguil, par. de Saint-Glen. (acquet de 1680 canton de Moncontour)

réf. et montres de 1478 à 1513, dites par., comté de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Filiation depuis Raoul Le Bel, allié vers 1345 à Jeanne de Langan. Extraction prouvée depuis 1513 (Réformation de la noblesse de la paroisse de Saint-Pern). Maintenu noble par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne le 26 janvier 1669 sur preuves de six degrés (l'acte le plus ancien mentionné dans la maintenue est de 1528). Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1948, V89, SS] Postérité d'Auguste (1865-1930). Les autres branches de cette famille sont éteintes : Le Bel de Trelnaud, le Bel de La Gavouyère.



D'argent à trois fleurs de lys de gueules,

Alliée aux Chappedeigne, Roquefeuil, ...

BERTHELOT DU CHESNAY(ÉTEINTE 1991) **ET** **BERTHELOT DES VERGERS**,

Sr de Saint-Ilan, de Lantivy et du Gage, par. de Langueux, - de la Touche-ès-Plat et de la Villesion, par. de Hénon, - de Caudan, - de Bienluyvient et du Grandelos, par. d'Yffiniac, - de la Villejosse, par. d'Hénanbihen, - de la Coste, - du Rocher, - de Brangolo, - de la Villebuor, - de Saint-Mars, - du Coudray, par. de Plémy, - de la Houssaye, par. de Plédran, - de Kerbiquel, - de Saint-Armel, - de Kerdroniou, - de Kergrohan, - de Halleneau, - des Rosays, - des Vergers et du Chesnay, par. de Plœuc-sur-Lié.

réf. et montres de 1424 à 1535, par. de Cesson, Langueux, Henon, Yffiniac et Plédran, pays de Saint-Brieuc.

Filiation depuis Perrot Berthelot, mentionné en 1426. Réformation de l'Évêché de Saint-Brieuc depuis 1426. Deux branches séparées dès le début du XV^e siècle. (Verges) maintenue noble d'ancienne extraction le 15 janvier 1669 par la Chambre de la réformation de noblesse de Bretagne sur preuves de 9 générations. Preuves pour les Écoles Royales Militaires : quatre fois entre 1711 et 1786. (La Villeurnoy) voir ci-dessous [WNS, GAF n°4469-4470, SS, SS sup, V07, WP, BMR ms 510, Yeurc'h] (Chesnay) Derniers du nom : Elisabeth (1909-2010), Charles (1913-1975), Geneviève (1915-2004), Guy (1919-1991) d'où Marie-Charlotte et Anne, Monique (1922-2018) et Roger (1924-1982)



D'azur à trois têtes de léopard d'or, surmontées chacune d'une fleur de lys de même. (Sceau 1418).

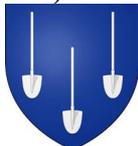
Alliée aux Villéon, Bouan, Visdelou, Courson, Trémaudan,

BESCHARD OU BÉCHARD, DE

Sr de Saint-Baud, par. de Miniac, - de la Gravelle, par. de Saint-Jean de Saint-Méen, - de la Chapponnière, - de la Lande, - du Coudray, - du Bois-au-Vicomte, - de la Gouzée, - de la Chatière, - de la Villelleuve, - de la Brosse, - des Faveries, - de Saint-Gilles.

réf. et montres de 1449 à 1513, par. de Miniac-sous-Bécherel et Saint-Méen, pays de Saint-Malo.

Citée lors de la réformation le 4 octobre 1447 à Guenroc. Maintenu noble par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne du 14 avril 1669 sur preuves de 9 générations (interloqués le 13 février 1669). Pierre-Jean Beschard assiste aux États de la noblesse de Bretagne tenus à Rennes le 23 octobre 1786 et signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne. [CEA IV p.156] Derniers du nom: Robert (1889-1960) d'où Hugues (1922-1989) (d'où (1) Ghislaine (1948) et (2) Thibaud (1967)) et Alain-Marie-Antoine-Philippe (1923-2002) (d'où Evelyne-Gisèle-Aimée-Marie (1948) et Isabelle-Anne-Aimée-Marie (1963-2009)). Quid de Brigitte-Marie-Lise-Anne (1925-2019) et Guillaume-Pierre (2000-2000) ?



D'azur à trois bèches d'argent.

Devise : Memorare novissima tua (Pense à ta fin).

BIZIEN du LEZARD de

Sr de Kerigomarc'h, par. d'Arzano, - de Kermorvan, par. de Lesbin, - de Kermartret, par. de Guidel, - du Lézard et du Helloc'h, par. de Bourbriac, - de la Motte, - de la Salle, par. de Plougasnou, - de Kerhervé, - de Langoat, - de Munéhorre, par. de Ploumagoar.

réf. et montres de 1426 à 1543, par. d'Arzano, Lesbin et Guidel, en Vannetais, et Bourbriac, en Trégor.

Ancienne extraction depuis Alain Bizien qui rend hommage en 1396, maintenue noble le 27 mai 1669 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne depuis 1513. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 3 janvier 1753. Éteinte en filiation légitime en 1945 mais représentée en filiation naturelle puis légitimée par Hervé (1943-2012) et ses fils Gauthier (1969) et Géraud (1971). [CEA IV, SS, SS sup, V07, PPC Sup, ENFS n°26]



Écartelé aux 1 et 4 : d'argent à la fasce de sable, accomp. en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même, qui est Bizien ; aux 2 et 3 : contre-écartelé aux 1 et 4 de gueules plein, aux 2 et 3 de sable à la croix d'argent, qui est du lézard.

Devise : Virtus ut astra micat (Le courage luit comme un astre).

La branche de Kerigomarc'h fondue en 1610 dans de Laage.

BLANCHARD DE LA BUHARAYE,

Sr de la Buharaye, par. de Plesder, - de la Bégassière, par. de Saint-Hélen, - de la Chapelle-Cobaz, par. de Carfantain, - du Val, - de Kerpunce et de Kergun, par d'Inzinac-Lochrist, - de Kersit, - de Keroman. réf. et montres de 1469 à 1513, par. de Plesder, Saint-Hélen et Carfantain, archevêché de Dol.

Extraction depuis Guillaume (cité en 1472), fils de Jean cité en 1504. Agrégation à la noblesse au XVe siècle. (Buharaye) Maintenu noble le 12 novembre 1668 sur preuves de six générations et (du Val) les 10 juillet 1669 et 6 juin 1670 sur preuves de 7 générations. (La Buharaye) signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). (du Val) Preuves pour Saint-Cyr le 18 mars 1778 (AR). Aucun Blanchard noble n'a été relevé autour de Dinan lors des réformations du XVe siècle. Bourgeois de Dinan dans la dépendance des seigneurs de Coësquen, ils se sont agrégés à la noblesse à la fin XVe siècle. Ils ont vu leur noblesse contestée en 1480 et 1556. L'induction de 1668 mentionne que leur origine remonte par actes de parages jusqu'en 1464 et par les comparutions aux montres et donne un degré supplémentaire mais ni le partage de 1464, ni la comparution aux montres du XVe siècle, ni enfin le premier degré ne sont présents dans l'arrêt de maintenue. La traditionnelle origine normande rapportée par Chaix d'Est-Ange n'est basée sur aucun titre et ne tient qu'à la similitude des armes. D'autres branches cadettes de la même origine se désistent en 1668 ou sont maintenues au Conseil le 5 avril 1717. [ANF-1939 (de la Buharaye) et 1959 (du Val), SS, V07, WP] (Buharaye) Postérité de Charles-Arthur (1910-2000) et de son cousin Hervé (1901-1943). (du Val) Joseph-Louis-Emmanuel (1893) d'où Henriette (-1952), Andrée (1923-2010), Max (1929-2021) (d'où Alain (1955) et Brigitte (1957) et Henri (1936-1999) (d'où Françoise (1953) et Nicole (1954)).



D'azur à trois croissants d'argent.

Bernard Blanchard, sr de Launay demeurant quai de Tréguier, s'est désisté de ses qualités de nobles prises par lui et a payé 100# le 5-10-1668

Alliée aux Le Chauff, La Bintinaye, Kersaint-Gilly, Briot de la Crochais,

BOBERIL (DU),

Sr dudit lieu, érigé en châtellenie en 1578, par. de l'Hermitage, - de la Guichardaye et de l'Isle, par. de Mordelles - de la Porte, par. de Peillac, - d'Ust, par. de Saint-André-des-Eaux, - du Molant, - des Aulnays et des Nouëttes, par. de Bréal, - de Cherville, par. de Moigné, - de Kerannou, par. de Plouigneau.

réf. 28,10,1668, dix gén., réf. de 1427 à 1536, par. de l'Hermitage, Mordelles et Moigné, comté de Rennes et Peillac en Vannetais.

Extraction féodale 1379, maintenue noble par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse le 28 octobre 1668. Preuves pour les Cheval-Légers de la Garde en 1749, Saint-Cyr en 1760. Honneurs de la Cour le 21 janvier 1788 sur preuves de 1379. Signataire de la Protestation de la Noblesse Bretonne convoquée suivant les formes anciennes (AR). [ANF- 1951, SS, V07, WP, NNF] Postérité d'Henri (1861-1937).



D'argent à trois ancolies d'azur, la tige en haut.

Alliée aux Coetlogon, La Haye, Caradec, Brindejongs, Villéon,

BOISBAUDRY (DU),

Sr dudit lieu, par. de Rimou, - de la Villeaudon et baron de Trans, par. de ce nom, - Sr de la Rivière, par. de Saint-Léger, - de la Cherbaudière, par. de Saint-Hilaire-des-Landes, - de la Villehérault, - de la Plesse, par. de Louvigné de Bais, - châtelain de Langan en 1674, et Sr de Saubois, par. de Langan, - Launay-Bertrand, par. de Plouasne, - du Bignon, - du Gage par. de Pleuguéneuc, - de la Haute Touche, par. de Monterrein.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Rimou, Trans et Saint-Hilaire-des-Landes, - archevêché de Dol et comté de Rennes.

Extraction féodale 1377. Maintenu noble le 17 novembre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour les pages de la Grande Ecurie le 15 mars 1689 et 15 juillet 1717. Conseiller au parlement de Bretagne de 1748 à 1789. (preuves pour les Honneurs de la Cour mais sans présentation sur titres de 1377). Signataire de protestation de la noblesse de Bretagne en 1789 (AR). [ANF-1974, SS, V07, WP] Postérité de plusieurs rameaux.



*D'or à deux fascies de sable, la première chargée de trois et la seconde de deux besants d'argent (alias : d'or)
Un capitaine d'artillerie au régiment de Grenoble, tué à Quiberon en 1795.*

Alliée aux Freslon de la Frelonnière, La Foye, Tanouarn, Frotier de la Messelière, Roscoat, Guer, La Haye,

BOISBOISSEL (DU) (OLIM LE PREVOST),

Sr dudit lieu, par. de Saint-Michel de Saint-Brieuc, - du Fossé-Raffray, par. de Trégomeur, - du Bois-Gilbert, par. d'Yffiniac, - de Launay, par. de Ploëzal, - de Coatriou, - de Marien, par. de Locquéholé.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Trégomeur et Yffiniac, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale depuis Juhaël Le Prévost (Praepositus), sieur de Boisboissel en 1317. Réformation de la noblesse en 1426-1427, 1513-1514, et 1535-1536. Maintenu noble le 7 août 1669 par la Chambre de Réformation de noblesse de Bretagne sur preuves de onze générations. Certificat de noblesse pour une sous-lieutenance le 10 septembre 1785 (AR). Anne-Marie Hyacinthe de Boisboissel, député des Côtes du Nord à l'Assemblée Nationale en 1871 et son fils Edmond élu à la même charge en 1889. Yves de Boisboissel, général de corps d'Armée des troupes coloniales, grand officier de la légion d'honneur. Il servit à l'État-Major du maréchal Lyautey au Maroc et fut commandant supérieur des troupes de l'A.O.F de 1943 à 1945. [ANF-1969, CEA V p.90, GAF n°5332, V07, WP, ENFS n°43, Yeurc'h] Nombreuse postérité. L'aîné de la famille porte un titre de comte.



D'hermines au chef de gueules, chargé de trois macles d'or.

Devise : Soli haec gestant insignia fortes (Seuls les braves portent ces armoiries).

Cette famille portait jusqu'au XIV^e siècle le nom de Prévost, et les seigneurs du Bois-Boissel étaient prévôts féodés héréditaires de l'évêché de Saint-Brieuc

La branche aînée fondue au XIV^e siècle dans la maison du Rouvre, d'où la seigneurie du Bois-Boissel passée successivement aux Bréhant et aux Maillé.

Alliée aux La Villéon, Saisy de Kerampuil, La Bouéxière, ...

BOISGELIN (DE),

Sr dudit lieu, par. de Pléhédel, - de Kerascouët et de Kersa, par. de Ploubalaznec, - de la Garenne, par. de Vieuxbourg, - de Pontrivily, de la Touëze, d'Equivit et de la Ville-Robert, par. de Pordic, - de Bellefontaine, - de Kervéret, par. de Lanloup, - de Kerabel, de Kervégan, par. de Serval, - de Kersaliou, par. de Pommerit-Jaudy, - de Lescanic, par. Saint-Gilles-Pligeau, vicomte de Mayneur, par. de Saint-Didier, - marquis de Cucé, par. de Cesson, Sr de la Noëmen, - de Buhen, par. de Plourhan, - du Bot, - de Kerdu, par. de Ploumilliau, - de Kerberzeau, - de la Sourdière, - de la Villemarqué, par. d'Étables-sur-Mer, - baron de la Roche-Bernard, en 1744, - Sr de la Bretesche, par. de Missillac, - de la Longraye, - de la Villéon, - du Clio, - de Lesturgant, de la Rivière-Bréhant, - de Malleville, - de la Ville-Solon, par. de Plérin, Guénac, - de Kergomar, - de Kerjoly, par. de Plouha, par. de la Malmouche et de Soligné, en Avranchin.

réf. et montres de 1423 à 1543, par. de Pléhédel, Pordic, Lanloup et Saint-Quay-Portrieux, pays de Saint-Brieuc, et Dol et Vieuxbourg, en Cornouaille.

Extraction féodale 1378, maintenue noble le 7 et 15 décembre 1668. Honneurs de la Cour entre 1758 et le 27 avril 1788.

Preuves pour Saint-Cyr en 1703 et 1730, les Écoles Royales Militaires en 1767. Admission aux États de Provence le 4 décembre 1787 (AR). Pair de France héréditaire au titre de Marquis Pair le 17 août 1815, 31 août 1817, confirmé le 3 juillet 1819. (Branche éteinte de Cucé) Titré Baron d'Orgères par LP de septembre 1644. Jean-de-Dieu de Boisgelin de Cucé (1732-1804), archevêque de Tours, nommé Cardinal en 1803 par le Pape Pie VII. [ANF-1967, SS, V07, WP] Postérité de Georges (1873-1940).



Écartelé aux 1 et 4 de gueules à la molette d'argent, aux 2 et 3 d'azur plein.

Devise : In virtute vis (La force dans la vertu).

Alliance aux Audren, Hallay, Laurans, Nos, Harcourt, Janzé, Rougé, Bonnin de la Bonninière, Fleuriot de Langle, Botloy,

BOISGUÉHENNEUC (DU),

Sr dudit lieu, de la Villéon, de la Villevoisin et du Rufflay, par. d'Augan, - du Clio, par. de Caro, - de la Babinais, par. de Savenay, - de Minven, par. de Tréogat, - de Kermenguy, par. de Cuzon, - de Kermeur, par. de Plogoff, - de Kervéréguin, par. de Loctudy, - de Keringar, par. de Plouhinec, - de Bonnefont, - de la Vairie, - de la Villerio, - de Kervern, par. de Dirinon, - de Cahan, - de la Cour-de-Bouée, par. de Bouée, - de la Chauvelière, par. de Missillac, - de la Haye, par. de Prinquiau, - de Couadriguen, par. d'Assérac.

réf.25,02, 1669, dix gén., réf. et montres de 1427 à 1543, par. d'Augan et Caro, pays de Saint-Malo et Savenay, comté de Nantes.

Extraction féodale depuis Eon du Boisguehenneuc en 1304. Maintenu noble d'extraction le 25 février 1669 (10 générations depuis Jean de Boisguehenneuc, sgr de Clio en 1400). Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 12 janvier 1775 (AR). [ANF-1985, SS, V07, WP, ENFS n°22] Postérité de Guéthénoc Eon (1767-1837).



D'argent à l'aigle impériale de sable, becquée et membrée de gueules, comme Bouillant, Couësplan et Courtois. Devise : Karantez ha gwirionez (Amour et vérité).

Alliée aux Pioger, Kernéfflan de Kergos, Gorin de Ponsay, Bouvet de la Fleuraye, Bougrenet de la Tocnaye, Desgrées, Castellan, Launay, Onffroy, ...

BOISHAMON (DU) (OLIM GRATTEMY AVANT 1478),

Sr dudit lieu, par. de la Couyère, - du Fretay, par. de Pancé, - de la Touche-Huet et de Montgerval, par. de Gevezé. Réf. 1427, par. de la Couyère, comté de Rennes

Ancienne extraction 1426 (réformation de noblesse de l'ancien évêché de Saint-Malo), maintenue noble le 22 octobre 1668. Admis aux Etats de Bretagne en 1736. Preuves de noblesse pour une sous-lieutenance le 4 novembre 1788. [ANF-1936, SS, V07, WP, ENFS n°32] Deux branches issues de Godefroy-Marie (1753-1835).



D'argent au cerf de gueules sommé d'or, Fondu dans la Marzelière.

Alliée aux Huchet, Lesguern, Bédée, Farcy, Pioger, Ansquer, ..

BOISPÉAN (DU),

Sr dudit lieu, de la Jaunière, de la Jeubrauderie et vicomte de Fercé, par. de ce nom, - Sr de la Secquetière et de la Pilardière, par. de Martigné-Ferchaud.

réf. de 1427 à 1513, par. de Fercé, Martigné et Marcillé-Robert, comté de Rennes.

Ancienne extraction 1486, maintenue noble le 11 octobre 1668. Lettres de provision de Conseiller ordinaire au Parlement de Bretagne octroyées le 12 août 1778 (AR). [ANF-1975, SS, V07, WP] Postérité de Pierre (1872-1957).



Écartelé aux 1 et 4 d'argent, semé de fleurs de lys d'azur ; aux 2 et 3 d'argent fretté de gueules.

Alliée aux Andigné, Merdy, Laudren, Léo des Ormeaux, Cambourg, ...

BORGNE DE BOISRIOU (LE) - LE BORGNE DE LA TOUR,

Sr de Parc-au-Provost, par. de Plougasnou, - de Kervidou, de Goasdannou, de Kermouster et de la Villeneuve, par. de Lanmeur, - de Kerivoalen et de Keraudy, par. de Plouézoc'h, - de Kerfraval, par. de Ploujean, - de Lohennec et du Quélenec, par. de Saint-Thégonnec, - de Keruzoret, - de Mesprigent et de Lanorgant, par. de Plouvorn, - de Kervenec, - de Lesquiffiou et du Treuscoal, par. de Pleyber-Christ, - de la Tour, par. de Saint-Vougay, - de Keraouel et de Penhoët, par. de Plounévez-Lochrist, - de Kermorvan, par. de Plougasnou, châtelain de Kervéguen en 1665 et vicomte de Trévalot, par. de Scaër, - Sr de Trévidy, par. de Plouigneau, - de Goazven, par. de Prélévenez, - de la Marre, - du Bois-Riou, par. de Trévoux, - de Keroulas, par. de Brèles, - du Fransic, par. de Taulé, - de Kerambosquer, par. de Plougonvelin, - de Goëtivy, par. de Plouvien, - de Kervennon et du Carpont, par.

de Serval, - de Penvern, - de Keralliou, - de Luzuron, par. de Camlez, - de Kergadiou, - du Band, par. de Plouzévéde, - de Trégoazec, - du Portzmeur, par. de Saint-Martin-des-Champs, - de Kerguien, par. de Perros-Guirec, - de la Palue, par. de Saint-Houardon-de-Landerneau, - de Lanharan, par. de Plestin-les-Grèves, - de la Motte, par. de Carantec, - de Portzal, - des Salles, - de Keraziou, par. de Trébeurden, - de Penquer, par. de Plounévez-Quintin, - de Guynan, par. de Lanmérin.

réf. et montres de 1427 à 1543 par. de Lanmeur, Plougasnou et Plouézoc'h, archevêché de Dol et Trégor.

Ancienne extraction 1497, maintenue noble le 29 avril 1669 et le 19 juillet 1669 (collation en date du 8 octobre 1781 (AR)). [ANF-1986 (La Tour), V89, SS sup] (Kerambosquer) Derniers du nom : Jean (1884-1959) d'où Annick (1922-2009). (La Tour) Alain-Constant-Marie- Joseph (1878-1967) d'où Marie-Thérèse (1905-1990), Elisabeth, Yvonne (1914-2002), Monique-Louise-Marie- Anne (1915-2002) et Job (1918-2000) ; (ANF) Joseph. (Boisriou) postérité de Charles (1862-1944).



D'azur à trois huchets d'or, liés et virolés de même. (Boisriou) brisure en chef d'un croissant de gueules
Devise : Attendant mieux et tout ou rien.

A cette branche appartenait les Srs de Lesquiffiou fondus en 1730 dans Barbier de Lescoët ; les Srs de Keruzoret fondus dans Audren de Kerdrel ; les Srs de la Tour, du Boisriou et de Kerambosquer qui existent encore au XIX^e et les de Kermorvan fondus en 1801 dans de Blois.

Les Srs de Coëtloguer, par. de Trégrom et de Kervern, par. du Miniby de Léon, déboutés, réforme de 1668.

Alliée aux Coetloqsquet, Kermenou, Kergulvelen, Guéhenneuc, Roquefeuil, Kermel, La Rué, Palys, Le Saulnier de St Jouan, Kerguezay, du Louët, Keroulas, Guillou de Kerever, Lorgénil, ...

BOTMILIAU (DE)

Sr de Kermédec et de Kerhorre, par. de Bocquého, - de Kerguien, par. de Quimperven, - de Kérvéno et de la Villeneuve, par. de Pommerit-le-Vicomte.

réf. et montres de 1481 à 1543, par. de Bocquého et Quimperven, en Trégor.

Ancienne extraction 1481, maintenue noble d'extraction lors de la réformation de la noblesse bretonne par arrêt le 16 juillet 1669. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1958, SS, V07, WP] Postérité d'Alain (1902-1994).



D'azur à trois cloches d'argent, bataillées de sable.

Le Sr de la Lande, par. de Vieuxviel, déb. réf. 1669.

Alliée aux Boudin de Tromelin, Kermartin, La Lande de Calan,

BOUAN DU CHEF DU BOS

Sr de la Guignardays, - du Boisbouan et de Chef du Bosc, par. de Pluduno, - du Chalonge, - de Lescoublière et de la Hauteville, par. de Trébédan, - de la Rouaudais, par. de Saint-Jean-des-Guérets, - de Diendy, - de la Lande-Bréfeillac et de la Ville-Éven, par. de Saint-Potan, - de la Besnardais, - de la Villehervé, - de Tizé, par. de Thorigné, - de Lorgisière, - d'Éancé, par. de ce nom, - de la Motte, par. de Noyal-sur-Vilaine, - du Plessix, par. de Ploubalay, - des Hayes, - de la Villetréhen, - de la Villeneuve, - du Plessis-Pillet, par. de Dourdain, - de Châteaubourg, par. de ce nom, - de la Villehatte, - du Fresche, - de Pelinée et de Beaurepaire, par. de Planguénoual, - de Saint-Cast, - par. de ce nom.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Pluduno, Saint-Potan et Ruca, pays de Saint-Brieuc et Trébédan, archevêché de Dol.

Ancienne extraction 1460, maintenue noble en janvier 1668 par arrêt de la Chambre de Réformation de Bretagne (AR), le 13 novembre 1668 et 9 avril 1669. [ANF-1934, SS, V07, WP] Postérité de Louis Marie Aimé (1830-1878).



D'argent au chevron de sable, accomp. de trois têtes de loup de même, armées et lampassées de gueules.

La branche de Tizé, fondue dans Hay ; la branche de Châteaubourg, fondue dans Deniau.

Alliée aux Launay, Hay de Nétumières, La Lande de Calan, Nos, Lesquen, La Roué de Bellennoé, Cargoët, ...

BOUAYS DE LA BEGASSIERE DU

Sr du Boisrobert et de la Pommeraye, par. de Trédias, - du Boischesnel et de la Régassière, par. d'Yvignac. réf. et montres de 1437 à 1513, par. de Broons, Trédias, d'Yvignac et Caulnes, pays de Saint-Malo. Ancienne extraction depuis Jean du Bouays en 1420. Maintenu noble le 18 mars 1669 par la chambre de Réformation de la Bretagne. Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1769, 1776. Marquis romain le 26 juin 1888. [CEA VI p.1, SS, PPC, NNF, NG01] Postérité de François (1875-1914 mpf)



De gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre croissants de même.

Cette famille ne semble pas avoir de communauté d'origine avec la suivante, et est connue de temps immémorial dans les paroisses d'Yffiniac et de Trédias où elle comparait

Une tradition de famille veut qu'elle appartienne à celle de Geoffroy du Bois, combattant des Trente, n'est pas prouvée, mais plausible

Le Sr du Jaulnay, par. de Pluduno, débouté, réforme de 1669.

Alliée aux Hingant de St Maur, Quemper de Lanascot, du Couédic, Lesquen, Sr Meleuc , ...

BOUAYS DE COUESBOUC DU

Sr dudit lieu, de Saint-Donatien et de Puymauguer, par. de Toussaints, de Couësbouc et du Mottay, par. de Saint-Gondran, - de Beaumarchais, par. de Pleudihen, - du Coudray, par. de Langoët, - de la Martinière, - de la Chaigne, - du .

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Toussaints et Saint-Symphorien, comté de Rennes, Saint-Gondran et Pleudihen, archevêché de Dol.

Ancienne extraction 1447, maintenue noble le 5 février 1669. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1988, SS, V07, WP] Postérité de François-Marie (1808).



De sable à la fasce d'argent, bordée de gueules.

L'ancienneté de cette famille n'est pas contestable, mais la prétention de se rattacher à celle de Geoffroy du Bois, combattant des Trente, l'est beaucoup plus et le contraire a été démontré

Une branche tombée en rotture après la Révolution, a maintenant repris la place qui lui revenait

Alliée aux Castel, Chappedeleine, La Motte-Broons, Goyon, Le Normant, ...

BOUËTIEZ DE KERORGUEN (DU)

Sr dudit lieu et de Kerorguen, par. de Saint-Gilles, - de Kerlan, par. de Pleyben, - de Kersané, - du Quélenec, par. de Languidic, - de Saint-Nudec, par. de Caudan, - de Coëdor, par. de Guidel, - de Kerollain, par. de Lanvaudan. réf. et montres de 1426 à 1481, par. de Saint-Gilles de Hennebont, en Vannetais.

Ancienne extraction depuis Jean du Bouëtiez (décédé avant 1466) qui comparait à la Réformation de la noblesse de l'évêché de Vannes en 1443. Maintenu noble le 24 novembre 1668 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour les cheveu-légers de la garde en 1754 et pour les chanoinesses de Saint-Antoine de Viennois, ordre de Malte en 1789. Preuves pour Malte en 1759. Preuves de noblesse pour les Pages de la Grande Ecurie en mai 1697, les 16 mars 1725 et 10 juin 1741. [ANF-1946, CEA VI p.64, GAF n°6060 et 6061, SS, V07, WP, NNF] Postérité d'Alphonse (1840-1896) d'où (et postérité) Alphonse (1877-1960), Henri (1880-1969) et Gaston (1881-1976)



D'azur à deux fascés d'argent, accomp. de six besants d'or.

Un lieutenant au régiment de Rohan, fusillé à Quiberon en 1795.

Alliée aux Huby, Kerguisiau, Bahuno, Briant, Couessin, Kerlero de Rosbo, Frédot du Plantys,

BOUGRENET DE LA TOCNAYE,

Sr de la Rouaudière, par. de Sainte-Opportune, - du Boisrouault et de Laumondière, par. de Saint-Père-en-Retz, - de la Morandière, par. de Corsept, - de la Tocnaye, par. de Sainte-Marie-de-Pornic, - du Briay, par. de Saint-Michel-de-Chef-Chef, - de la Milicière, par. de Clion.

réf. et montres de 1429 à 1513, par. de Saint-Opportune-en-Retz, Bouée, Corsept et Le Clion, comté de Nantes.

Ancienne Extraction depuis Jean de Bougrenet en 1401. Maintenu noble d'ancienne extraction par la Chambre de Réformation de Bretagne le 30 avril 1668. Titres enregistrés à la Martinique par le Conseil du 6 novembre 1739. Preuves pour les Honneurs de la Cour. Comparaît à Poitiers en 1789. [ANF-1948, SS, TA, V07, WP, ENFS n°29] Postérité de Gilles (1899-1975) : Thibaut (1958). En extinction.



D'or au lion de gueules, chargé de macles d'or,

Alliée aux Trécesson, Botterel de la Tocnaye, Fresneau, Fournier de Pellan, Genebrias, ...

BOURBLANC (DU),

Sr dudit lieu, par. de Plourivo, - de Keramanac'h, par. de Squiffiec, - de Guermel, par. de Penvénan, - de Beurepaire et de Kernabasque, par. de Plouagat-Chatelaudren, - de Penanrun, - de Keranroux, - du Cosquer, par. de Pommerit-Jaudi, - de Poulfanc, - de Kergaro (en français d'Apréville), par. de Quemper-Guézennec, - de Grand-Pré, par. de Plérin, - comte de Poilley, par. de ce nom, - marquis de Saint-Hytaire de Harcouët, en Normandie.

réf. et montres de 1423 à 1543, par. de Plourivo, Plounez et Pludual, pays de Saint-Brieuc, Lanvollon, archevêché de Dol et par. de Squiffiec, en Trégor.

Ancienne extraction depuis Rolland du Bourblanc en 1500, maintenue noble par arrêts de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne les 19 décembre 1668 sur preuves de cinq générations, 28 janvier 1669, 29 mars 1669. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne en 1788. Saturnin-Marie-Hercule (1739-1819), conseiller au parlement de Bretagne du 21 avril 1762 au 11 avril 1779, avocat général au parlement de Bretagne le 8 août 1775, son acte de mariage mentionnant la qualité de second avocat général au Parlement de Bretagne le 7 novembre 1775 (AR). [ANF- 1942, CEA VI p.132, SS, V07, WP, NNF, Yeurc'h] Postérité de Jehan (1885-1973) et de son lointain cousin Maurice (1935).



De gueules au château d'or.

Devise : Custodi nos, Domine (Garde-nous, Seigneur). Et aussi : Dinam (Sans tache).

La branche aînée fondue dans Ruffault, puis Roquel et Tanouarn ; la branche d'Apréville fondue dans Cornulier

Alliée aux Kerimel, Kermadec, Le Merdy, Kergorlay, Boiséon, Le Cardinal de Kernier, Artur de la Villarmoys, Chateaubriant, Boullays,

BOURDONNAYE (DE LA) ET LA BOURDONNAYE-BLOSSAC DE,

Sr dudit lieu, par. de Gévezé, - du Valmarquer, par. de Guer, - de la Bouëxière, par. de Carentoir, - vicomte de Coëtion en 1647, par. de Ruffiac, - Sr de Saint-Malon, par. de Bourseul, - de Laillé, par. de ce nom, - de Blossac, par. de Goven, - de Montluc et de la Juliennais, par. de Saint-Étienne, - de Boisry, par. de Sérent, - de la Bretesche, - de Coëtcandec, par. de Grand-Champ, - de Bratz, par. de Montoire-de-Bretagne, - de la Hunelaye, - de Liré, en Anjou, - de Cordemais, par. de ce nom, - de Clayes, par. de ce nom - de la Salle, - du Boisguérin et de Rangervé, par. de Sixt, - de Ranlieu, par. de Saint-André-des-Eaux - du Boishullin, par. de Pipriac, - de Kerallot, - de Clermont, par. du Cellier, - marquis du Timeur, par. de Poullaouen, - Sr de Kerroland, par. d'Herbignac, - de la Varanne, en Anjou, - de Chateloger, par. de Saint-Herblon, - de Beaumont, par. de Saint-Laurent de Greneuc, - du Deil, par. d'Allaire, - de Kerozet, par. de Saint-Avé, - de la Rouëxière, par. de la Gacilly, érigée en marquisat sous le nom de la Bourdonnaye en 1717, - de Lesmais, par. de Plestin-les-Grèves, - de Coëtinzan, par. de Pluzunet.

réf. et montres de 1427 à 1536, par. de Gévezé, comté de Rennes, Guer et Bourseul, pays de Saint-Malo, Carentoir et Saint-Avé, en Vannetais.

Ancienne extraction 1427, maintenue noble le 10 octobre 1668. Honneurs de la Cour 1756-1760-1769-1779, 23 décembre 1781, 11 janvier 1784, 14 mai 1786. Lettres d'honneur de Premier Président au Grand Conseil le 13 août 1777 (AR). Barons de l'Empire pour la branche de Blossac le 15 août 1809 et 3 octobre 1810. Pair de France héréditaire le 17 août 1815 ; comte Pair le 31 août 1817 et 13 mars 1819. (Lire) Pair de France héréditaire le 27 janvier 1820 (Titres éteints) Vicomte de Coëtion

par LP d'avril 1650; Les terres et seigneuries de Coëtion, La Gassili et des Boixières furent unies et érigées en marquisat sous le nom de La Bourdonnaye par Lettres de février 1717, enregistrées à Nantes le 7 janvier 1718, en faveur d'Yves Marie de La Bourdonnaye, intendant de Rouen, nommé conseiller d'État en juillet 1750. [ANF-1948, WNS, V89, SS] Nombreuse postérité d'Henri (1869-1920). (branche de Blossac) postérité d'Alphonse (1887-1966).



De gueules à trois bourdons d'argent en pal (Sceau 1375).

La branche de Montluc éteinte au 19^{ième} a revécu par adoption chez les la Monneraye

La branche du Valmarquer fondue en 1560 dans du Houx.

Alliée aux Le Voyer, Kerquizec, Bouexic, Le Gonidec, Le Peletier de la Houssaye, Lantivy, La Cropte de Chantérac, Le Begue de Germigny, Menou, La Bouexière, ...

BOUTEILLER (LE),



Sr des Landes, par. de Saint-Méloir-des-Ondes, - de Maupertuis, par. de Saint-Guinou, - des Blérons, par. de Châtillon, - du Châtenay et des Haries, par. de Dompierre-du-Chemin, - de Léauville, par. de Landujan, - de la Giraudais. réf. et montres de 1478 à 1513. par. de Saint-Méloir, pays de Saint-Malo, Châtillon en Vendelais, comté de Rennes et Saint-Guinou, archevêché de Dol.

Ancienne extraction 1478, maintenue noble le 6 avril 1669. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 8 janvier 1789 (AR). François (1797-1879), vicomte. [ANF-1940, V89, SS, NNF] Postérité d'Henri (1873-1953).



D'argent à la bande fuselée de sable. Devise : Sine maculis (Sans taches).

l'un des chefs de la conjuration de la Rouërie, colonel dans les guerres de la Chouannerie.

Devise : Crois sur trois mondes.

Allié aux Tréton de Vaujuas, le Gonidec, Crozé de Clesmes, ...

BREIL DE PONTBRIAND (DU),- DE LA CAUNELAYE, - DE MARZAN.



Sr dudit lieu, par. de Meillac, - du Bois de la Roche, par. de Néant-sur-Yvel, - du Chalonge, par. de Tréveron, - comte de Rays en 1680, par. de Ploubalay, - baron des Ourmeaux ou Hommeaux, en 1575, par. de Saint-Brolazdre, - Sr de la Caunelaye, par. de Corseul, - comte de Pontbriand en 1650, par. de Saint-Briac, - Sr de la Gaudinaye, par. de Ploubalay, - de la Touche, - de Belleville et de la Ville Botherel, par. de Pleurtuit, - de la Mallerie et du Plessis, par. du Plessis-Balisson, - de Penlan, par. de Quemper-Guézennec, - Sr de la Motte-Olivet et du Boisruffier, par. de Pleslin, - de la Grandville, par. de Bringolo, - de la Garde, par. de Saint-Judoce, - de Saint-Thual, - de la Corbonnaye, par. d'Epiniac, - du Tertre, par. de Saint-Lunaire, - de la Garaye, par. de Taden, - de la Chatterie, - du Châteaulétard, par. de Saint-Erblon, - de la Marre-Jouan, - du Plessix, par. de Pleine-Fougères, - du Riber, - de la Bourbansais et de la Roche-Colombière, par. de Pleuguéneuc, - de la Chaloyère, - de Landal, par. de la Boussac.

réf. et montres de 1440 à 1513, par. de Tréveron, Ploubalay, Pleurtuit et Saint-Brolazdre, archevêché de Dol et pays de Saint-Malo.

Extraction féodale 1399. Comte de Pontbriand par L.P. de décembre 1652, maintenue noble le 21 novembre 1668. Preuves pour Saint-Cyr en janvier 1687 (AR). [ANF-1938 (La Caunelaye), SS, V07, WP] (Landal) Derniers du nom : Louis-Charles (1814-1884) d'où Louis-Edouard-Henri (1844-1917), Adhémar-Georges (1846-1864) et Marie- Alexandrine (1852-1940). (Pontbriand) : nombreuse postérité issue de Joseph (1724-1784).



D'azur au lion morné d'argent.

Devise : Parcere subjectis, debellare superbos (Protéger les sujets, combattre les orgueilleux).

Alliée aux Yvigniac, Le Forestier, France, Acigné, Boiséon, Quengo de Tonquedec, Pontual, Guémadeuc, Saint Gilles, Plessis de Grénédan, Le Mintier, Poulpiquet du Halgoët,

BRUC (DE) ET MALESTROIT DE BRUC DE, BRUC DE LIVERNIERES DE CHABAN DE, BRUC DE

MONTPLAISIR DE,



Sr dudit lieu, de Trémelan, - de Clisson, - de Callac, - de Juzet et de la Vieille-Cour, par. de Guéméné-Penfao, - de la Bouteveillaye, par. de Glénac, - de la Grée, par. de Mésanger, - marquis de la Guerche en 1682, par. de Saint-Brévin-les-Pins, - Sr de Montplaisir, par. de Sainte-Marie de Pornic, - de la Rablière, - de la Chesnaye, - de la Motte, - du Tertre, - de la Lauche, par. de Rezé, - de Livernière, par. de la Chapelle-Heulin, - du Breil. par. de la Haye-Fouassière, - de la Gournerie, par. de Saint-Herblain, - du Haut-Bois, par. de Saint-Julien-de-Vouvantes, - de Vaucouleurs, par. de Trélivet, - de Beaubois, par. de Bourseul, - d'Yvignac, par. de ce nom, - de Broons, par. de ce nom, - de la Voyerie, par. de Saint-Père-en-Retz, - de la Parillerie.

réf. et montres de 1426 à 1544, par. de Guéméné-Penfao, comté de Nantes.

Ancienne extraction 1439, maintenue noble d'ancienne extraction en qualité de chevalier lors de la réformation de noblesse en Bretagne le 23 novembre 1668, 28 juillet 1670 et 10 janvier 1671. Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1778 et les pages de la Grande Ecurie le 18 mai 1752 et 15 mars 1755. (a relevé Montplaisir en 1861 et Chabans en 1924). autorisé par décret du 2 février 1861 à relever le patronyme "de Malestroit" en le le faisant précéder de son patronyme "de Bruc de Montplaisir". Marquis en 1682, un président aux Etats de Bretagne en 1764. [ANF-1994, WN, SS, V07, WP, NNF]



D'argent à la rose de gueules, bouloignée d'or.

Devise : Flos florum, eques equitum (Fleur des fleurs, chevalier des chevaliers).

La branche de la Guerche éteinte en 1810.

Un de ses membres, mort sans postérité, avait adopté le dernier marquis de Malestroit-Pontcallec qui l'institua son légataire universel en lui transmettant son nom, ses titres et sa fortune (1^{ière} partie du 19^{ième})

Alliée au Callac, Goulaine, Juigné, Fougeroux, Le Chauff, Maudet de Penhoët, Penfentanyo, Riquet de Caraman, ...

BUDES DE GUÉBRIANT,



Sr du Plessis-Budes, par. de Saint-Carreuc, - d'Uzel, par. de ce nom, - du Hirel, par. de Plédran, - du Gareth, - de Couëdic, par. de Missiriac, - de Launay-Couvran, par. de Tréguieux, - baron de Sacé en Normandie, - Sr du Rufflay, par. de Saint-Donan, - du Plessix-au-Noir, - de la Courbe, - de Blanchelande, - comte de Guébriant, par. de Pluduno, - Sr de Kerdaniel, par. de Plouagat, - du Tertre-Jouan et de Sainte-Guen, par. de Ploufragan, - de Quatrevaux, par. de Plaintel, le la Noë-Sèche, - de Coësquen, - de la Touche-Carméné, - du Plessix-Cottes, par. de Hénou, - de l'Espinasse, - de Bienassis, - de la Plesse.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Plédran, Ploufragan et Plaintel, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale depuis Guillaume Budes, seigneur d'Uzel et du Plessis-Budes en 1300. Maintenu noble le 23/28 juillet 1670 par la Chambre de Réformation de Bretagne. Honneurs de la cour les 29 juillet 1767 et 16 avril 1774. Pair de France héréditaire par ordonnance le 5 novembre 1827, Baron pair le 4 août 1829. [SS, NG01, V07, WP, ENFS n°38] Postérité d'Alain (1852-1931).



D'argent au pin arraché de sinople ; alias : sommé d'un épervier d'or (sceau 1415), accosté de deux fleurs de lys de gueules.

Devise : Superis victoria faustis (La victoire est donnée par le haut).

La branche qui continua, descend de Julien, Sr de Blanchelande, oncle du maréchal de Guébriant, et de Françoise de Rosmar, dame de Kerdaniel

Alliée aux Guesclin, Goyon de Matignon, Le Voyer, Arel de Kermarquer, Kerouzy, Poulpique, Rosmar, Kergariou, Dolo, Rochechouart, Costa de Beauregard, Frotier de Bagneux, ...

C

CADARAN DE SAINT-MARS (DE),



Sr dudit lieu et des Yonnieres, par. de Saint-Mars-du-Désert, - du Plessis-Tison, par. de Saint-Donatien, - de la Ferrière, par. de Moisdon, - de l'Epinay, par. de Carquefou, - de la Ville-Hévin.

Ancienne extraction 1460. Maintenu noble par arrêt de la chambre de réformation du 23 octobre 1668 (sur preuves de 7 générations) et en 1715. [ANF-1939, CEA VIII p.57, WN, SEC, V07, WP] Postérité de Maurice (1927-2020) (d'où Agnès et

Christian (d'où Marie et Elise)), de Mériadec (1903-1982) d'où Alain (et descendance), Monique et Laure, et de Patrick (1911-1992).



D'azur à trois cylindres d'or 2 et 1.

Alliée aux Péan de Pontfilly, Launay, Le Beschou de Champsavin, La Choué de la Métrie, Haarscouët de Keringant,

...

CARDINAL DE KERNIER (LE),

Sr de Kernier, par. de Plouvara, - de Kerglas, par. de Quemper-Guézennec, - du Boismainguy, - de Kerdour, par. de Plomelin.

réf. et montres de 1426 à 1543, par. de Neuillac et Plomelin, en Cornouaille, et Plouvara, pays de Saint-Brieuc.

Filiation suivie depuis Eon le Cardinal, seigneur de Crépillay qui figure dans la réformation de 1426. Maintenu noble d'ancienne extraction par la chambre de réformation de Bretagne le 21 novembre 1667 et 21 août 1669 (AR). [ANF-1933, V89, SS, ENFS n°36] Postérité d'Alain (1896-1959).



Coupé d'argent et de gueules, au lion de l'un en l'autre : Qui est Cardinal ; écartelé d'argent au chef endenché de gueules : qui est Le Borgne. Devise : L'âme et l'honneur.

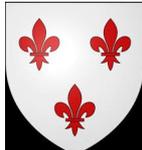
Alliée aux Bréhant, Guillemot, Bahuno de Liscoët, La Frugalaye, Le Gonidec, Hay des Netumières,...

CARGOUËT (DE RANLEON) (DE),

Sr dudit lieu, par. de Meslin, - de la Cornillière, par. de Maroué, - de la Coste, - des Portes, - du Vaurouault, - de Ranléon, par. de Saint-Igneuc.

réf. et montres de 1423 à 1476, par. de Meslio et Maroué, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1423. Maintenu noble le 15 avril 1669 sur preuves de 7 générations par arrêt de la Chambre de la Réformation de la noblesse de Bretagne (AR). [ANF- 1961, WNS, V07, WP] Postérité d'Alain (1919-1993).



D'argent à trois fleurs de lys de gueules, comme Le Bel et de France.

Devise : Sicut lilia germinabunt (Comme les lys qui fleurissent).

La branche aînée fondue dans Bertho et Sauvaget.

Cette famille paraît avoir la même origine que celle de la Cornillière dont elle porte les armes en alternant les émaux.

Alliée aux Bouan du chef du Bois, Penhoadic, Bizien, Courson, ...

CARHEIL (DE),

Sr dudit lieu, par. de Plessé, - de Kermoreau, par. de Pénestin, - de Launay, par. de Sucé, - de la Guichardaye et de la Tronchaye, par. de Carentoir, - des Portes, par. de Doulon, - de Rédunel, par. d'Assérac.

montre de 1544, par. de Plessé, comté de Nantes.

Ancienne extraction 1439. Maintenu 1668 sur preuves de 8 générations, Mention dans les registres des pages de la Grande Ecurie en 1780 (AR). Signe en 1788 la protestation de la Bretagne. [ANF- 1938, WNS, V07, WP] Postérité de Bertrand (1853-1916) et de Jean-Marie (1867-1942).



D'argent à deux corneilles essorées, affrontées de sable, membrées d'or et une molette de sable en pointe.

Devise : Potius mori quam fœdari (Plutôt mourir que faillir).

un membre fusillé à Quiberon en 1795.

La branche aînée fondue en 1619 dans les Cambout, en faveur desquels Carheil a été érigé en vicomté en 1685. Alliée aux La Bouexière, Anno, Poulpiquet du Halgoët, Forest de la Ville Sénéchal, Audren de Kerdrel, Cadaran, ...

CARNÉ (DE), CARNE-MARCEIN DE, CARNE-CARNAVALET DE, CARNE-TRECESSON DE

COETLOGON DE

Sr dudit lieu, par. de Noyal-Muzillac, - de la Touche et de la Salle, par. de Sérent, - de Marzen, par. d'Assérac, - de Kerdaniel, par. de Lauzach, - vicomte de Trouzilit, par. de Plouguin, - Sr de Keriard, par. de Plourin, - vicomte de Coëtquénan, par. de Plouguerneau, - Sr de Crémeur et de Liniac, par. de Saint-Aubin de Guérande, - de Bléhéban et de Trévy, par. de Caden, - de Cohignac, par. de Berric, - de Blaison, - de Trécesson, par. de Campénéac, - de Rosampoul et du Garspern, par. de Plougonven, - de Coëtcanton, par. de Melgven, vicomte de Trévalot, par. de Scaër, - Sr de Castellan, par. de Saint-Marlin-sur-Oust, - de Pratanros, par. de Penhars, - de Kerliver, par. d'Hanvec, - de Kerdineau, - du Plessix-Mareil, par. de Saint-Viaud, - vicomte de Marcein, par. de Saint-Nazaire, - Sr de la Jonchais, par. de Donges, - de la Haultière, par. de Chantenay, - de la Rigaudière, par. d'Ancenis, - de la Roche, par. de Mésanger, - de Carnavalet.

réf. et montres de 1427 à 1536, par. de Noyal, Sérent et Caden, en Vannetais, Saint-Aubin de Guérande et Asserac, comté de Nantes.

Ancienne extraction depuis Sevestre (alias Christophe), écuyer du duc de Bretagne en 1423, L.P. du 11 avril 1494 autorisant l'ajout de « Trécesson » (AR). Maintenu noble d'ancienne extraction par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne les 26 novembre 1668, 14 janvier, 23 et 30 avril, 1^{er} juillet et 16 août 1669. Admission aux Pages de la grande Ecurie sans preuves le 8 février 1707. Preuves pour Saint-Cyr en 1762. (Marcein) Certificat de noblesse pour les sous-lieutenances le 20 novembre 1784 (AR) (Trécesson, Carnavalet) : Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne en 1789 (AR). [ANF-1933, ANF-1974 (Marcein), WNS, GAF n°7731, WN, V07, WP, ENFS n°40] Nombreuse postérité.



D'or à deux fasces de gueules. Devise : Plutôt rompre que plier.

Eon CARNE, écuyer du duc, marié à Dame de Trecesson anobli le 31-3-1449 ; Guyon de CARNE, écuyer et conseiller du Duc, le 29-12-1443, affranchi pour deux métairies ; Olivier de CARNE et sa femme, le 24-2-1425 anoblissement de salines, vasières, fossés, forêts, terres, vignes, prés, landes, moulins, maison et héritages à charge de les tenir noblement -Guérande.

Cette maison, alliée à celles de Coatanzeze, Kerlec'h, Lantivy, Bullion de Montlouët, La Boéssière, Roquefeuil, Harscoët de St Georges, Lescouët, Botmiliau, Boisguéhenneuc, Broc, Kerouartz, Coatgoureden, Kernafflen de Kergos, Le Gac de Lansalut, Coëtlogon, Kermenguy, Chappedeleine, Lorgénil, Mellon, Penhoët, Goulaine, Rohan, Rieux, ...

CASTEL (DE),

Sr dudit lieu ; par. Saint-Senant, - du Chardonay, par. du Rheu, - de la Ville-Caro, par. de Lanouë - de Quilly et de la Rabinaye, par. de Quilly, - de Landual, par. de Ménéac, - de la Ville-au-Denache, par. de Taupont. réf. et montres de 1426 à 1536, par. de Saint-Servant et Quilly, en Vannetais, le Rheu, comté de Rennes, Lanouë et Taupont, pays de Saint-Malo.

Extraction féodale 1390-1398, maintenue 1669 sur preuves de 10 générations. [ANF- 1959, WNS, V07, WP] Postérité de Jean (1930-2015).



Coupé de gueules et d'hermines, au lion de l'un en l'autre, armé et couronné d'or (Sceau 1402).

Cette famille a conservé ses attaches en Bretagne, à Saint-Servant-sur-Oust avec le manoir du Castel, resté dans la famille depuis 1380, et transmis sans rupture par les hommes

Alliée aux Anger de Kernisan, La Monneraye, Montfort, Bouays de Couebouc, La Bourdonnaye, Dibart, ...

CASTELLAN (DE),

Sr dudit lieu et de Trélan, par. de Saint-Martin-sur-Oust, - de Launay, par. des Fougerets, - du Bois et de Boro, par. de Saint-Vincent-sur-Oust, - de la Giraudais, par. de Bains-sur-Oust, - de Bignac, - de la Brissonnais et de la Touche, par. de Saint-Congard, - du Verger, par. de Glenac, - des Rambergères, par. de Sainte-Pazanne, - de la Rivière, par. de Port-Saint-Père, - de la Guignardais, par. de Saint-Père-en-Retz, - de la Fouaye, par. de Sion, - de Malville, par. de Ploërmel, - de la Vallée, - de Cancoët, par. de Saint-Gravé, - du Clio, - de la Musse, par. de Jans.

réf. et montres de 1426 à 1536, par. de Saint-Vincent, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Congard, Les Fougerets et Glenac, en Vannetais.

Extraction depuis noble homme François de Castellan d'où Pierre d'où noble homme Jacques de Castellan écuyer, seigneur de Castellan vivant en 1537. Maintenu noble par arrêt du 11 décembre 1668. Preuves pour les pages de la Grande Ecurie du 29 mars 1740 et 28 juin 1770. Signe la protestation de la noblesse de Bretagne en 1788. [ANF-1936, CEA IX p.1, WNS, V07, WP, NNF] Postérité de Charles (1900-1961).



D'argent à trois sangliers de sable (Sceau 1418).

La branche aînée fondue, en 1589, dans Carné, par le mariage de Renée, dame de Castellan, avec François de Carné, Sr de Rosampoul, gouverneur de Morlaix, pour la Ligue.

La seigneurie de Castellan rentrée en 1716 dans la famille de ce nom par retrait lignage est passée par alliance en 1811 aux Borel de Bottemont. Nunc : la Ruée.

Alliée aux Parcevaux, Kermarec, Suyrot, Huchet de Cintré, ...

CELLE DE CHATEAUBOURG(DE LA), (olim la Celle de la Secardais de) 

Sr des Houxières et de la Sécardais, par. de Mézières, - des Poiriers, - de la Mettrie, - de la Minays, - comte de Châteaubourg, par. de ce nom, - Sr du Plessix-Pillet, par. de Dourdain.

réf. et montres de 1478 à 1513, par. de Mézières, comté de Rennes.

Ancienne extraction 1430. (ou depuis Jean, écuyer, sgr de La Secardais en 1539 d'après GAF). Maintenu noble le 15 février 1671. Certificat de noblesse pour l'admission dans les pages de la Chambre du Roi le 21 novembre 1766 (AR). [ANF- 1952, WNS, GAF n°8072-8073, V89, SS] (Chateaubourg) Postérité de Charles (1878-1977).



De sable à trois quintefeuilles d'or, deux et une et un croissant aussi d'or en abîme.

Bien qu'ancienne et connue depuis 1430, cette famille ne semble pas être d'origine noble et c'est là probablement la raison pour laquelle, malgré la preuve de 9 générations, le parlement de Bretagne par arrêt du 15 février 1671 l'a seulement maintenu noble d'extrac .

Alliée aux Denyau, Le Clerc, Urvoy de Closmadeuc, Berthelot de la Busnalaye, Le Poitevin de la Croix de Vaubois,

CHAUFF de KERGUENNEC le (olim Le Chauff de La Blanchetière) 

Sr de Kerguennec

Famille anoblée le 27-5-1462 en la personne de Guillaume, chambellan du duc Jean V

Le parlement l'a maintenue noble d'Anc. Extrac. par arrêt du 31 octobre 1668 sur preuves de 8 générations. A figuré aux assemblées de la noblesse de 1772 à 1789. Preuves pour Saint-Cyr en 1757 et pour les Écoles Royales Militaires en 1760 et 1762. [GAF n°8819, SS, V89, NNF] Issue de l'alliance entre Henri Le Chauff de La Blanchetière (1816- 1876) avec sa lointaine cousine Thérèse Le Chauff de Kerguenec (1817-1882). Ajout de KERGUENNEC (décret du 25_02_1877).Postérité de Raymond (1908- 2004).



« d'argent à la colombe d'azur membrée et colletée de gueules, accompagnée en chef de deux croissants adossés de gueules »

Alliée aux Quéhéon, Berthelot de la Glétais, Trogoff, ...

CHEVIGNÉ (DE), 

Sr dudit lieu, - du Plessix-de-Coësmes, - de la Georgerie et de la Coufferie, par. de Coësmes, - du Plessis-Tizé, par. de Thorigné, - de la Sicaudais et de la Roche, par. d'Arthon, - d'Anetz, par. de ce nom, - de Vigneux-de-Bretagne, par. du Pellerin, - du Bois-Chollet, par. de Saint-Aignan, - des Mottes, par. de Sainte-Colombe, - du Bois-Macé, par. de Pornic, - de Cherhal, par. de Fougeray, - de la Charpentrais, par. de Donges, - de Couébic, par. de Savenay, - de la Frette, par. de Saint-Herblon, - de la Gantelerie, par. de Pannecé, - de la Runerais, par. de Maumusson, - de la Galissonnière, par. de Saint-Jean-de-Béré, - de Lessart, par. de Machecoul, - de la Salmondière, par. du Clion, - de Saint-Viaud, par. de ce nom.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Coësmes et Sainte-Colombe, comté de Rennes, Anetz, Fougeray, Pannecé, Saint-Herblon, Saint-Jean-de-Béré et Machecoul, comté de Nantes.

Extraction féodale depuis Girard de Cheigné en 1370. Maintenu noble le 27 décembre 1559 et les 24 janvier 1667 et 5 octobre 1668 à l'intendance de Poitiers. Honneurs de la Cour en 1774, 29 avril 1785 et 11 avril 1786. Vicomte le 26 mai 1827. Pierre (1909-2004) Compagnon de la Libération, député, Secrétaire d'Etat à la Guerre de 1951 à 1954 puis ministre des Forces-Armées en 1958. [ANF- 1946, WNS, GAF n°9117, V07, WP, ENFS n°27] Postérité d'Henri (1905-1998).



De sable à quatre fusées d'or en fasce, accomp. de six besants de même, 3. 3 ; alias : de gueules à quatre fusées d'or en fasce, accomp. de huit besants de même, 4. 4.

La branche aînée fondue dans Châteaugiron.

Alliée aux Le Vayer, Le Bouteiller, Boishorant, Croy, Beausse, Durfort-Civrac de Lorge, Hurault de Vibraye,

CHOÛE DE LA METTRIE (DE LA),

Sr de la Villeauprovoist, par. de Ploubalay - de la Mettrie, par. de Trégon, - de la Ferrière, par. de Médréac, - du Vaugarny, - de la Regoussière, - de la Villaufray, - de la Villedé et de la Brunais, par. de Créhen, - des Courtils, - du Val, - des Marais, - du Closneuf, - de l'Épine, par. de Blain.

réf. et montres de 1448 à 1513, par. de Ploubalay, Trégon, Médréac et Créhen, pays de Saint-Malo.

Ancienne extraction 1440. Maintenu noble le 18 décembre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. [ANF-1950, WNS, SS, NNF] Postérité d'Alfred-Marie-Constans (1829-1898).



D'argent à trois chouettes de sable, membrées et becquées de gueules.

Alliée aux Le Gonidec, La Moussaye, Bois Baudry, Magon de la Villehuchet, Penfantanyo,

COATTAREL (DE),

Sr dudit lieu, par. de Ploubezre, - de Kerpichon, par. de Buhulien, - de Kervérault, par. de Coëtrévan, - de Keranglas, - de Kernaoudour, par. de Guénézan, - de Kermodetz, par. de Pleumeur-Bodou, - de la Bouëxière, - de Kerambilly, - de Kergadiou, - de Lanven, - du Cosquer, - de Kerbournet, par. de Duault.

Anc, ext.1480 maintenue 1670, six gén., réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Ploubezre, Coëtrévan et Guénézan, en Trégor. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1988, WNS, CEA XI p.124, V07, WP] Postérité d'Henri (1843-1914).



D'azur à trois fascés d'argent ; alias : d'argent à trois fascés d'azur.

La branche aînée fondue dans Quélenneç.

Alliée aux Plessis de Grenédan, Courson, Kermarec, Lestic,

COËTGOUREDEN OU COATGOUREDEN (DE),

Sr dudit lieu, par. De Pestivien, - de Coëtrec, par. De Ploubezre, de Locmaria et de runvezit, par de Ploumgoar, - de Kerninon et Lezuriech, par Ploulec'h, - de Kerraoul, par de Trébeurdun, de Keranroux, par de Plouaret, - de Kerauffret et de Crec'hambly, par de Mael-pestivien, - de Kermareman, - de Lespoul et de la Haye, par de Duault, - de la Boëssière, par de Trebivant

réf. et montres de 1427 à 1562, par. de Ploumagoar, Ploulec'h, Trébeurden et Plouaret, en Trégor, Maël-Pestivien et Trébrivant, en Cornouaille.

Ancienne extraction 1427. Gilles, sieur de Kermatheman et son fils François, Maintenu noble d'extraction le 16 juillet 1670 sur preuves de six degrés. Son frère Mathurin, sieur de la Haye, maintenue le 16 mars 1671. (Cette branche étant issue d'un cadet et pauvre, ne fit la preuve de sa noblesse, en 1670, que depuis sa séparation, vers 1550, des seigneurs de Kerauffret, en Maël-Pestivien (Côtes d'Armor), dont les titres étaient alors en possession de la famille de Rosmar de Kerdaniel. D'après le

fonds de Coatgoreden de Kerauffret conservé aux archives des Côtes d'Armor (3E, 118), elle aurait pu prouver son ancienne extraction, ces titres prouvant la filiation noble depuis 1395, sans lacune). Comparution pour l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne le 18 décembre 1758 (AR). [ANF-1952, WNS, GAF n°10522, V07, WP, Yeurc'h] (Coatgoreden) Postérité d'Alain (1904-1970). (+ Kerjean décret du 25-02_1954) Derniers du nom : Charles (1881-1956) d'où Cécile (1913-av 1970), Charles (1917-2000) et Maud (1919-2012).



De gueules à la croix endentée d'argent, .

Devise : Je me contente. Et : In cruce spes et munimen (La croix est mon espoir et ma protection).

Cette famille dont le nom primitif est Phélices, remonte à Nicolas Phélices, Sr de Coëtgoreden en 1300, Allié aux Launay, Kermerc'hou, des Mazures, Kermenguy, Grimaudet de Rocheboët, Frotier de la Messelière, Vergier de Kerhorlay, Carné, la Buharaye, Vaucouleurs de Lanjamet, Forsanz, Gaspern, Chassin de Kergommeaux, Quelléneq, Mazures, Haentjens, Poulpiquet, du Bot,

COËTLOGON (DE),

Marquis dudit lieu en 1622 et Sr du Gué-de-l'Isle, par. de Plumieux, - de Kerbério, par. de Plestin-les-Grèves, - de la Lande, par. de Pacé, - vicomte de Méjusseume en 1570 et Sr de la Motte-au-Vicomte, par. du Rheu, - baron de Pleuriffet, par. de ce nom, - Sr de la Gaudinaye, par. de Ploërmel, - d'Ancremel, par. de Plouigneau, - de Kervéguen, par. de Plouzélambre, - vicomte de Loyat et Sr de Lezonnet, par. de Loyat, - Sr de Kerhuel, par. de Saint-Michel-en-Grève, - de Lesrec'h, par. de Taulé, - de Pontlo, - de la Bourdelaye, par. de Campénéac, - de la Ville-Guyomarc'h, par. de Laurenan, - du Gué-au-Duc, - de Botbléven, par. de Cléguérec. réf. et montres de 1426 à 1543, par. de Plumieux et Laurenan, pays de Saint-Brieuc, Ploërmel, Loyat et Campénéac, pays de Saint-Malo, Plouigneau et Plouzélambre, en Trégor.

Extraction féodale 1371. Maintenu noble par arrêt lors de la réformation de la noblesse de Bretagne (sans date). Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1783. Honneurs de la Cour avant 1771, en 1781 et 1784. (Branche éteinte) Marquis de Coëtlogon par L.P. de mai 1622. [ANF-1946, WNS, CEA XI p.143, GAF n°10571, WN, V07, WP] Postérité de Louis Amédée (1918-2001) (d'où Loïc, Michele (1947) et Georgina) et de son lointain cousin Alain (1849-1893) (d'où une nombreuse postérité).



De gueules à trois écussons d'hermines (Sceau 1370), Devise : De tout temps Coëtlogon.

Cette famille dont la noblesse est incontestable fut dispensée de produire lors de la réformation de 1669

De tout temps qualifié Sire de Coëtlogon ; vicomte de Méjusseume en 1570 ; dit vicomte de Lotat et baron de Pleuriffet au 17^{ième} ; comte de Coëtlogon au 18^{ième} ; par érection en 1622 marquis de Coëtlogon

La branche de Kerberio aînée de la maison de Coëtlogon est tombée en rotture après la Révolution et subsiste.

Allié aux Beaumanoir, Penhoët, Le Rouge, Guébriant, La Lande, Cressolles, la Villéon, Hingant de Kerdhuel, La Tronchaye, Coetquen, Coetmen, Parc de Locmaria,

COËTNEMPREN DE KERSAINT (DE),

Sr dudit lieu, de Crec'hengar, - de Kerdouran, - de Leslouc'h, - de Kerdélégan, - de Kernilis et de Kerneizon, par. de Trefflaouéan, - de Kerlaudy, par. de Plouéan, - du Vrénit, par. du Minihiy, - de Keramear et de Kerénez, par. de Kerlouan, - de Kerléau, par. de Landunvez, - de Kerouc'hant, par. de Sainte-Sève, - de Kerdanet, par. de Taulé, - de Penguern, par. de Saint-Thégonnec, - de Kersaint et de Crec'hmorvan, par. de Cléder, - de Coëtcanton, - de Tréompé, - de Lomogan et de Kerprigent, par. de Saint-Martin-des-Champs, - du Rouazle, par. de Dirinon. réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Trefflaouéan, Plouéan, le Minihiy, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Thégonnec, Kerlouan, et Plouvévez-Lochrist, en Léon.

Maintenu ancienne extraction lors de la réformation de la noblesse par arrêt du 12 juin 1669. Preuves de noblesse pour les Écoles Royales Militaires en 1757. Guy-Pierre (1747-1822), Baron de l'Empire par L.P. le 25 février 1811. Son fils Armand-Guy-Charles (1792-1871), comte par L.P. le 21 avril 1830. [ANF-1967, WNS, GAF n°10580, CEA XI p.149, V07, WP, AN BB/29/968] Postérité de Jacques (1907-1979).



D'argent à trois tours crénelées de gueules.

Devise : Et abundantia in turribus tuis (L'abondance dans les tours).

La branche aînée fondue au XVI^e siècle dans le Véyer, puis Liscoët ; la branche de Crec'hengar fondue dans le Floc'h, puis l'Estang ; la branche de Trépompé fondue dans du Parc, écartelait de Trépompé ; la branche du Rouazle, par alliance avec l'héritière de ce nom en 1505, portait les armes du Rouazle

Alliée aux Lézéleuc, Kerven, Cremeur, Alna du Fretay, Mailly-Nesle, ...

COGNETS DE CORREC DE KERDREORET (DES), COGNETS de SAINT QUARTIER des (du CARTIER)

Sr dudit lieu, - du Tertre, - de l'Hôpital et de la Ville-Roger, par. de Plurien, - de Galinée, par. de Saint-Potan, - de la Roncière, par. de Matignon, - de la Touche, - de Préabras, - de la Baillie, - de Saint-Urèguet, - de la Noëtarain, - de Lanverain, - de Kerjean, - de Correc, par. de Laniscat, - de la Garenne, - de la Ville-Josselin, - du Val, - de Maisonneuve, - de la Guévière, par. de Maroué, - de la Noë, par. de Pordic, - de Kerdréoret, - de la Lande. réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Plurien, Saint-Potan et Pléboulle, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction depuis Jean vivant en 1488. Son fils Charles, décéda en 1508 d'où Jehan des Cognets, qui partage noblement le 25 septembre 1522. Maintenu noble d'ancienne extraction par la Chambre de Réformation de Bretagne le 14 décembre 1668 (sur preuves de 1488), le 20 octobre 1701 et le 28 mai 1702. Comparution aux Etats de Bretagne tenus en 1752 à Rennes (AR). [ANF-1946, CEA XI p.159, GAF n°10607, V07, WP, ENFS n°23, NNF] Deux branches subsistent séparées au XVII^e siècle. (Correc de Kerdréoret) : postérité de Casimir-Guy-Joseph-Germain (1851-1918).



De sable à la croix potencée et contrepotencée d'argent, cantonnée de quatre molettes de même.

La branche aînée fondue dans Plorec ; la branche de Galinée fondue en 1529 dans Bréhand

Alliée aux La Moussaye, Boscal de Réals, Nouél, Poulpiquet, Le Forestier de Quilien, Boscal de Réals, O'Rorcke, ...

COLLAS DE LA BARONNAIS,

Sr du Tertrebaron et de la Motte, par. de Pléboulle, - de la Villehunaut, par. de Plurien, - du Bignon, par. de Noyal, - de la Barre, par. de Saint-Potan, - de la Baronnaï, par. de Saint-Énogat, - de l'Épine, - de Bonord, - de Kergonval, - du Roslan, - d'Erbrée, par. de Talensac, - de l'Éperonnière, en Anjou.

réf. et montres de 1469 à 1535, par. de Pléboulle, Plurien et Ruca, pays de Saint-Brieuc.

Extraction depuis Pierre Collas allié à Jeanne Michel dans les premières années du XV^e siècle. Maintenu noble le 15 janvier 1669 par arrêt de la Chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1773 (AR), 1775 et 1777. Titres enregistrés en 1776 au Conseil Supérieur de Saint-Domingue. [ANF-1983, WNS, GAF n°10753, V07, WP] Postérité d'Emmanuel (1890-1951). (La Motte) .



D'argent à l'aigle impériale de sable, becquée membrée et couronnée de gueules.

Devise : De tout temps immémorial. Et : Capiam aut mergor (Prendre ou couler).

La branche aînée fondue au XV^e siècle dans Des Nos, puis Gouyon.

Alliée aux Gouyon, Bédée, Trogoff, Kergus, ...

CORNULIER DE ET CORNULIER-LUCINIÈRE DE,

Sr de la Haudelinière, - de Lucinière, - de Montreuil, - baron, puis comte de la Roche en 1718, par. de Nort, - Sr de la Haye, par. de Sainte-Luce, - de la Touche, par. de Nozay, - vicomte de Rezé, par. de ce nom, - Sr des Gravelles, par. de Saint-Onen, - marquis de Château-Fremont en 1683, par. de Saint-Herblon, - comte de Vair, par. d'Anetz, - Sr du Bois-Maqueau et de la Sionnière, par. de Teillé, - comte de Largouët, par. d'Elven, - baron de Montrelais, par. de ce nom, - Sr de la Caraterie et de la Pajotterie, par. de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, - du Pezle, - de Lorière, - de la Grande-Haye, - de Jasson et de Malnoë, par. de Brains, - du Vernay et du Meix, par. des Touches, - baron de Lanvaux, par. de Grandchamp.

Ancienne extraction 1487, maintenue noble par la chambre de réformation de la noblesse par arrêt du 17 novembre 1668 sur preuves de six générations. Dispense du Marc d'Or de noblesse le 16 août 1775. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes en 1788 (AR). [ANF-1946, WNS, GAF n°11225, V07, WP] postérité d'Antoine (1913-1978) (d'où plusieurs enfants dont Jean-Pierre d'où Nicolas et Cédric (1969-2017)).



D'azur au rencontre de cerf d'or, sommé d'une moucheture d'hermine d'argent.

Devise : Firmus ut cornus (Ferme comme la corne).

Alliée aux Fleuriot, Le Loup, Hay des Nétumières, Sesmaisons, Blocquel de Wismes, Le Gualés de Mesaubran, L'Espinay, Boux de Casson, Mauduit, Dondel, Bourblanc, Oillamson, Couétus, Plessis-Quenquis, La Tour du Pin, du Couédic, Miollis, Guigné, Potiron de Boisfleury, Breil de Pontbriand, Lambilly, ...

COUASNON (DE),

Sr de Bremanfany, par. de Mondevert, - de la Rongerais et de la Lanceulle, par. de Janzé, - de Bolland et de Beauvais, par. de Bazouges-la-Pérouse, - de Lorgerie, - de la Barillière, au Maine.

réf. de 1453 à 1513 dites par. comté de Rennes.

Ancienne extraction depuis Pierre, seigneur du Breil Montfanil en 1417. Maintenu noble en 1668 sur filiation de 1537. Preuves pour les Honneurs de la cour en septembre 1789 (AR). [ANF-1987, WNS, GAF n°11390, V07, WP] Postérité d'Odon (1902- 1970)



D'argent à trois molettes de sable,

Le Sr de Bonnefontaine, débouté à l'intendance en 1712.

Alliée aux Drouët de Montgermon, Plessis d'Argentré, La Bourdonnaye, Le Gonidec, Becdelièvre, La Lande, Bouteiller, ...

COUËDIC DE KERGOALER (DU),

Sr dudit lieu, - de Kergoualer, - de Coadigou et de Kermabel, par. de Scaër, - vicomte de Kerguélen, par. de Pouldergat, - Sr de Kerbleizec, par. de Gourin, - de Squividan, par. de Treffiat, - de Minuello, par. de Melven, - de Kerouzy, - de Kerdrain, - de Paradis, par. de Langoëlan, - de Kermeur.

réf. et montres de 1426 à 1535, par. de Scaër, en Cornouaille.

Extraction féodale depuis « Geoffroy, assisté et autorisé de son père Raoul » le 18 octobre 1370. (branche aînée) Maintenu noble par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne le 5 janvier 1669 sur preuves de 8 générations. Thomas- Louis (1734-1815) demande les Honneurs de la Cour le 28 avril 1789 (AR). Son fils Armand, conseiller au Parlement (1779-1789). Charles-Louis du Couédic (1777-1850), vicomte par L.P. le 6 octobre 1827 suite à l'ordonnance du 11 juillet 1827 (AR). (branche cadette) maintenue noble le 22 août 1669 sur preuves de six degrés. [ANF-1950, GAF n°11421, WNS, V07, AN BB/29/976, NNF, Yeurc'h] Ces deux branches sont issues d'Olivier Robert du Couédic (1688-1743). (Kergoualer – branche du Vicomte) Charles (1909-1989) d'où Raoul (1935-1981) d'où Bertrand (1956-1999) d'où Sophie et Elise.

L'acte de 1370, qui ajoute un degré supplémentaire en 1789 à ceux déjà présentés en 1669, est donné comme un original en parchemin par Chérin. Nous savons par ailleurs que Thomas-Louis a utilisé les services du faussaire Delvincourt, mais ce dernier a commencé son travail le 12 mars 1789, alors que la première généalogie descendante de Chérin a été produite « sur titres communiqués au mois de mars 1789 ». Nous ne pensons donc pas qu'il faille écarter l'acte de 1390.



D'argent à la branche de châtaignier de sinople, chargée de trois feuilles d'azur.

Des membres de cette famille on toujours des attaches à Carantec.

Alliée aux La Bouéxière, Le Mintier de la Motte Basse, Bouays de la Bégassière, Kerpoisson, Kergariou, Guillo-Lohan, Athenaise, Kerloaquen, Botigneau, Chastel, Quelen, Ansquer, Carné, ...

COUËSSIN (DE), COUESSIN du BOISRIOU de et COUESSIN de GUERGAL de, 

Sr de Bresséan, par. de Béganne, - de la Béraye, par. de Caden, - de Kergal, - de Lescouët, - du Boisriou, - de Kerhaude, par. d'Herbignac, - de Clergerel, par. de Pluherlin.

réf. et montres de 1426 à 1536, par. de Bégame, en Vannetais.

Ancienne extraction 1453. Maintenu noble par arrêt du 25 octobre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de neuf générations (AR). Certificat de noblesse pour le service militaire le 8 janvier 1785 (AR). Vicomte en 1820. [ANF-1955 (Boisriou), GAF n°11431, V07, WP] (Boisriou) Postérité de Pierre (1889-1976) d'où Gilles, Xavier, Louise, Pierre, Jeanne et Yvonne.



D'azur à deux bandes d'argent.

Alliée aux Dondel, Sécillon, Kermenno, du Réau de la Gaignonnière, Cramezel, Gaultier de Kermaal, Moncuit de Boiscuillé, La Haye de St Hilaire, Robien, France, Kerpoisson, Hingant, Gouyon-Matignon, ...

COURSON DE LA VILLENEUVE DE, - de Kernecop, - de Launay, - de Villevalio) 

Sr de Liffiac, - de Liscineuc, - de Kerléau, - des Fontaines et de la Villeneuve, par. de Pléto, - de Colomeur, - de Kernesop, - de Keruaniel, - de Costang, - de Kersalic, - de Kertanguy, - de Portzandré, - de Kerlévénez, - du Bilo, - du Moguer et de la Belleissue, par. de Plouha, - de Grand-Pré, - de la Ville-Hélio, par. de Plourhan, - de l'Isle, - de Hauteville, par. de Hénon, - de la Villevalio, - de la Ville-Costiau, par. de Tréméloir, - du Val, - du Guern, par. de Kernével, - de Melchonec, par. de Plouaret, - de Lessac, par. de Guérande, - de la Villeneuve, par. de Saint-Gilles-le-Vicomte, - du Vauhardy, par. de Trédaniel.

Anc. Ext 1437, réf. 1669, six gén., et maint, à l'intend. en 1702 ; réf. et montres de 1423 à 1569, par. de Pléto et Plouha, pays de Saint-Brieuc. Demande les Honneurs de la Cour en 1789. [ANF- 1953, WNS, WNOR, GAF n°11582, V07, WP] Postérité de nombreux rameaux.



D'or à trois chouettes de sable, membrées et becquées de gueules.

Devise : Laissez Courson tenir ce que Courson a pris.

Le rameau de la Villeneuve a fait l'objet d'une maintenance spéciale en 1781. Un de ses membres qui a fait souche à l'île Maurice fut créé baronnet par la reine Victoria.

Alliée aux Jégou de Gourlan, Rochaézre, Coattarel, Le Gonidec, Kermarec, Quintin, Bourblanc, Trogoff, Chrestien, Le Jumeau de Kergaradec, Pinoteau, Breil de Pontbriand, du Dresnay, Gouzellon de Bélizal, Kermoysan, la Villéon, Botmiliau, Harscouët, Taillard de Kertanguy, ...

D

DESGRÉES DU LOU, 

Sr de la Touraille de la Villero et de Gerguy, par. d'Augan, - du Lou, par. de Saint-Léry, - de Lesnée, par. de Gaël, - de Kerjean, - de Botguidé, par. de Guer, - de la Vallée, - du Gaffre, par. de Ploërmel, - de la Galiotais, - de la Noë, - de la Griponnière, - de la Herblinaye et de la Grandville, par. de Carentoir.

réf. et montres de 1440 à 1513, par. d'Augan, Guer et Campénéac, pays de Saint-Malo.

Citée en 1369 avec la qualification d'écuyer, extraction féodale depuis Berthieu, fils de Marin ou Macé Desgrées, en 1385. Réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Malo de 1440 à 1513. Maintenu noble d'extraction par arrêt du 16 mars 1669 sur preuves de onze générations (AR). [ANF- 1957, WNS, CEA XIII p.344, SS, V07] Postérité d'Emmanuel (1867-1933).



D'azur à la fasce d'hermines, accomp. de trois étoiles d'argent, deux en clé et une en pointe.

Devise : Semper fidelis (Toujours loyal).

Cette famille serait une branche cadette des "de Gray" d'Écosse.

Alliée aux Trieux, Avril, Lambilly Hallay, ...

DIBART DE LA VILLETANET,

Sr de la Pyrie et de la Noë, par. du Hinglé, - de la Villetanet, - de Grillemont.

réf. et montres de 1479 à 1513, par. de Caulnes et de Hinglé, pays de Saint-Malo et archevêché de Dol.

Ancienne extraction depuis Rolland Dibart d'où Josselin Dibart, vivant en 1460. Réformations et Montres de la noblesse de Dol et Saint-Malo de 1479 à 1513. Maintenu d'extraction par arrêt des Commissaires de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne du 17 mai 1669 sur preuves de sept générations. Signataire de la protestation de la noblesse convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). (La Villetanet par décret de 1862) [ANF-1962, WNS, [CEA XIV p.56](#), SS, V07, WP] Postérité de Charles-Gabriel-Marie (1913-2009) (d'où Marie-Françoise, Anne-Brigitte, Yves (d'où Edwige, Bénédicte, Maud et Xavier), Charles-Henri (1943-1945) et Odile. Un seul représentant mâle à la dernière génération. En extinction ?



D'argent à trois têtes de maure de sable, tortillées et couronnées d'or

Alliée aux Kerarmel, Chateaubriand, Chalus, La Landelle, ...

DRESNAY (DU), éteinte ?

Sr dudit lieu, par. de Plougras, - de Kervizien, par. de Scignac, - de Kerradennec, - de Kerroué, - de Kerbihan et de Tréogat, par. de Loguivy, - de Trobodec, par. de Gurunhuel, - du Pontélory, - de Kercourtois, par. de Carhaix-Plouguer, - de Trédiec, par. de Riec, - du Roz, par. de Bannalec, - de Locdu, par. de Louargat, - de Leslec'h et de Kerjean, par. de Plestin-les-Grèves, - de Douron, par. de Plouégat-Moysan, - de Trobescont et de Keramezre, par. de Plouégat-Guérand, - de Pluscoat, par. de Botlézan, - de la Rochehuon, par. de Trézélan, - de Launay, par. de Brélévenez, - de Kerbaul, par. de Châtelaudren, - du Roc'hou, par. de Plouézoc'h, - de Castellennec, par. d'Henvic, - de Coëtillézec, par. de Pleybert-Christ, - de Lohennec, par. de Saint-Thégonnec, - de Kerlaudy et de Rosnevez, par. de Plonéan, - de Penanrue, par. du Minihiy, - de Pontplancoët, par. de Plougoulm, - baron de Montrelais. réf. et montres de 1427 à 1562, par. de Plougras, Gurunhuel, Plestin-les-Grèves et Botlézan, en Trégor, Scignac, Plouguer, Plosquellec et Riec, en Cornouaille.

Extraction féodale depuis 1424 (filiation suivie depuis Bonabes du Dresnay). Réformation de la noblesse de Tréguier en 1426 et 1481. Maintenu noble d'ancienne extraction le 27 juillet 1669 sur preuves de huit générations (et le 11 septembre 1670 pour une branche éteinte) et en 1698. Honneurs de la Cour les 26 décembre 1766, 21 février et 9 mars 1783 (AR) et 31 août 1788. [ANF-1971, WNS, SS, V07, ENFS N°35] Postérité de Renaud (1829-1904).



D'argent à la croix ancrée de sable, accomp. de trois coquilles de gueules.

Devise : Cruz anchora salutis (la croix est l'ancre du salut) et : En bon espoir.

Charles du Dresnay anobli et franchi le 12-10-1476 pour une métairie, un hotel, car il veut la donner à l'hôpital du Guellidou pour augmenter le service

un fils tué à Quiberon en 1795 ;

La branche aînée fondue en 1400 dans Quélen, d'où la seigneurie du Dresnay a appartenu successivement aux Montigny, la Rivière et la Fayette.

Alliée aux Kergrist, la Rochehuon, La Haye, Le Borgne, Le Jar, le Cornulier, Montaudouin, Coëtlosquet, Quelen, Julien de Courcelles, Mayaud, ...

E

ESPINAY (DE L') OU LESPINAY DE,

Sr dudit lieu, - de la Hauteville, - de Trémar, - de Buhel, - de Latier et de Malarit, par. de Plessé, - du Chaffault et de la Roche-Ballue, par. de Bouguenais, - de Monceaux, - des Brétaudières et du Pesle, par. de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, - de Briort et de Prénouveau par. de Port-Saint-Père, - de Vilaire, - de la Pommeraye, - des Clouzeaux, - de Bedouan, par. de Donges, - du Housseau, par. de Carquefou.

Anoblé par la charge de trésorier général de Bretagne 1499

Anc. Ext.1429. maintenue noble le 31 octobre 1668, cinq gén et 15 avril 1715. montre de 1544, par. de Bouguenais, comté de Nantes. Jean de L'Espinay en décembre 1513 anobli et confirmation de l'affranchissement par la Reine de 4 autres métairies qu'il a acquis à son domaine. Elle fut également maintenue à l'intendance de Poitiers le 15 avril 1715. Baron le 31 janvier 1810, confirmé avec modification des armes le 21 février 1815, chevalier le 21 février 1814.. [ANF-1946, SS, V89] Postérité de Zénobe-Alexis (1854-1906).



D'argent à trois buissons d'épines de sinople ; alias : de sinople à trois buissons d'argent.

Devise : Sequamus quo fata vacant (Suivre son destin).

Alliée aux Pinart, Goulaine, la Rochefoucauld, Burot de Carcouët, Sesmaisons, ...

ESTANG DU RUSQUEC (DE L'), en breton *STANG (LE)*,

Sr dudit lieu, par. de Plougar, - de Coëtivelée, par. de Plougourvest, - du Rusquec, - de Kermellec et du Pratmeur, par. de Plouvorn, - de Keraugon, par. de Plounéventer, - du Froust, par. de Taulé, - de Kerprigent, par. de Plougoulm, - de Mezily, - de Rosampoul.

Anc. ext. 1420, réf. 18,02,1669, huit gén., réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Plougar et Plougourvest, Léon.



Écartelé aux 1 et 4 : d'or à la coquille de gueules, qui est l'Estang ; aux 2 et 3 : losangé d'argent et de sable, qui est du Rusquec

Le nom additionnel du Rusquec fut pris à la suite d'une alliance vers 1520 avec Méance damme et héritière du Rusquec

La branche aînée fondue vers 1635 dans Launay.

Alliée aux Parcevaux, Poulpiquet, Le Borgne, Chastel, Huon de Lesguern, Forsanz, ...

ESTOURBEILLON DE (L'),

Sr de l'Estourbihonnaye, par. d'Ercé près Gosné, - du Brin, par. de Saint-Marc-le-Blanc, - de la Planchette, par. de Saint-Médard-sur-Ille, - de la Savinaye, - de la Hunaudière, - de la Béchère, par. d'Acigné, - du Bois-Joubert, par. de Donges.

réf. de 1427 à 1513, par. de Saint-Médard-sur-Ille et Acigné, comté de Rennes.

Extraction féodale depuis Jean en 1381. Maintenu noble le 21 décembre 1668 sur preuves de cinq générations. Admis aux Etats de Bretagne en 1746, 1752 et 1764. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 30 juin 1773 (AR). [ANF- 1978, GAF n°14408, SS, V89] Postérité de Prosper (1802- 1882). Postérité d'Armél (1869-1951) ép. en 1896 Marie de Kersauson de Pennedreff (1864-1918) connue sous le nom de L'Estourbeillon de Pennedreff.



D'argent au griffon de sable, armé et lampassé de gueules.

Devise : Crains le tourbillon. Fidelis et audax

Cette très ancienne famille donna plutôt son surnom, devenu nom, à sa terre qu'elle n'en prit le nom

Alliée aux Boisjean, Carduel, du Breil, Pépin de Belleisle, Penfentanyo, Kersauson,

F

FERRON DE (DU CHESNE DE LA VAIRIE ET DE L'ÉCHAPT),

Sr de Boutron, par. de Calorguen, - du Chesne, par. de Saint-Carné, - de la Sauvagère et de Pontricoul, par. de Saint-Pierre de Plesguen, - de la Villeguérin, - de Quénart, - de la Vairie, par. de Saint-Solemn, - du Tertre, - de la Mettrie, - du Fournet, - de la Sigonnière, - de Launay-Bertrand, par. de Plouasne, - de la Bouyère, - de la Chesnaye, - de la Ville-Royer, - de la Villeaudon, - des Ormeaux.

réf. et montres de 1479 à 1513, par. de Calorguen et Evran, pays de Saint-Malo et Saint-Carné, archevêché de Dol. Maintenu noble d'ancienne extraction le 30 octobre 1668 sur preuves de huit générations sur filiation depuis 1371. HC 1752, 1754, 1770, 1774, 1783 et 1784. Certificat de noblesse pour les pages du duc d'Orléans le 10 septembre 1787 et pour une sous-lieutenance le 3 novembre 1797. [ANF-1948 (de Ferron), [CEA XVIII p.92](#), Yeurc'h] Postérité d'Amédée (1808-1891). La branche de La FERRONNAYS éteinte en 1946



D'azur à la bande d'argent, chargée de quatre mouchetures d'hermine de sable, le champ semé de billettes d'argent sans nombre (Sceau 1377).

Devise : Sans tache, par concession d'Henri IV.

Les deux familles Ferron ont la même origine ; mais nous ne savons pas à laquelle des deux appartenait Guillaume, chevalier du Temple, mentionné dans une charte du Duc Conan IV en 1160 et Payen, croisé en 1248 (Cab. Courtois).

Alliée aux Lesquen, Bouéxic, Lorgeril, Anger de Kernisan, Lantivy, Liégard, Boscal de réals, Chauchart du Mottay, Botherel, Guéhenneuc, Gasté, La Choué, Rouxel de Lescouët, Le Touzé de Longuemar, Le Couédic du Couédic, St Méleuc, La Motte de la Motte rouge, du Breil, Queleennec, Piedevache, Yvignac, Goyon, du Bouchet, Keroignant, ...

FLEURIOT DE LANGLE,

Sr de Kergoër, - de Carnabat et du Roudourou, par. de Plouizy, - de Kerlouët, de Kernévénou ou Carnavalet et de Kerlast, par. de Quimper-Guezennec, - de Langle, par. de Carnoët, - de Kerjégu, par. de Poullaouen, - de la Bouxière, - de la Sauldraye, - de Coëtguéno, - de Lanven, - de Guernalio, par. de Langoat, - de Kerfichant et de Locquenvel, par. de Duault, - de Keréven, - de Kergaric, de Ergrec'h, - de Keriell, - de Keraugon.

réf. de 1427 à 1513, par. de Notre-Dame de Guingamp et Plouizy, Trégor.

Ancienne extraction depuis Jean Fleuriot, sieur de Kergoer en 1427. Maintenu noble le 5 août 1669 sur preuves de 7 générations. Admis aux Etats de Bretagne en 1715. Preuves pour les pages du duc d'Orléans le 27 décembre 1775 (AR). [ANF-1967, WNS, GAF n°15516, SS, V07] postérité d'Ivan (1927-1972) d'où Aude, Edith, Alain (d'où Marine et Alexandre) et Laure.



D'argent au chevron de gueules, accomp. de trois quintefeuilles d'azur (Sceau 1475).

Devise : Semper florent (Toujours en fleur).

La branche de Carnavalet fondue dans d'Acigné.

Alliée aux Kernevenoy, Kerléan, du Chef du Bois, Coetlogon, Le Bigot, Kerc'hoënt, la Monneraye, Kerouartz, Allard de la Varende, Le Forestier de Vendevre, ...

FOREST (DE LA VILLE AU SENECHAL) (DE LA),

Sr de Larchenaut, - de la Gesmerais, - des Chapelles, - des Aulnais, - de la Ville-au-Sénéchal par. d'Irodouer, - de la Réauté, - du Chesnay, - de la Courouse, - de Beaulieu, - de la Thébaudais.

Ancienne extraction 1436, maintenue noble le 22 janvier 1669 sur preuves de 8 générations et le 19 juillet 1670 par la Chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne. [WNS, SS, V89] Postérité d'Alain (1870-1949).



D'argent à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent.

Devise : Favite stellae (La faveur des étoiles).

Alliée aux Harscoët, Penguern, du Breil de Pontbriant, Couasnon, La Haye, La Boscheraye,...

FORESTIER DE QUILLIEN (LE) ET + FORESTIER DE KEROSVEN LE, 

Sr de Kervazin et de Trefflec'h, par. de Plonévez-du-Faou, - de Crec'hénou, - de Quillien et de Penhep, par. de Dirinon, - de Kerizit, par. de Daoulas, - de Kerosven, par. de Lannilis, - de Boiséon, par. de Lanmeur, - du Cosquer et de Tréléver, par. de Guimaëc, - de Trégouadalen, par. de Plougasnou, - de Kerangoaguet, par. de Carantec. Anc Ext 1481., réf. 21,03,1671, sept gén., réf. et montres de 1481 à 1536, par. de Plounévez-du Faou, en Cornouaille. [ANF-1962, GAF n°15797, V89, SS] (Quillien) nombreuse postérité.



De sable à la bande (alias à trois bandes) fuselée d'argent.

Les Srs de la Saulraye, par. de Collorec de Karamel, par. de Plouyé, déb. réf. 1669, ress. de Châteaulin.

Alliée aux Cabon, Moucheron, Kernafflen de Kergos, Jouan de Kervennoél, Saisy de Kerampuil, Quelen, Nielly, Lon de Treverret, Dieuleveult, Dangy des Deserts, Cognets, ...

FORGES DE LA BOUCELAYE (DE), 

Sr de la Bouère, par. de Carentoir, - de Tréguhère, - par. de Saint-Séglin, - de Kerglas, - de la Ville-Janvier, - de la Gaudinaye, par. de Glenac, - du Parc, - de Tressal, par. de Montertelot, - de la Bouselaye, par. de Rieux. réf. et montres de 1443 à 1536, par. de Carentoir et Saint-Séglin, Vannetais et de Saint-Malo.

Ancienne extraction 1441, maintenue noble le 26 novembre 1668 sur preuves de six générations. [WNS, SS, V07] Postérité actuelle : Paul (1912-1943) d'où Yveline, Alain (1941-2021) (d'où Charles Antoine (1969-1999) et Marie Gaëlle (1971)), Yann (1942) (d'où Arielle). En voie d'extinction.



De gueules à l'agneau pascal d'argent. Devise : Paix.

Alliées aux Rogon, Lescouët, Talhouët, Castellan, Le Prevost de la Voltais, ...

FORSANZ (DU HOUX) (DE), (orig. de Gascogne), 

Sr dudit lieu, - de Gardisseul, par. de Plestan, - de Jasse-Lande, - du Houx, par. de Talensac, - de la Forest, par. de Plénée-Jugon, - de Beaufort, par. de Plerguer, - de Saint-Rieuc, - de la Roche, - de Maradran, - de la Boulaye, par. de Bruc, - de la Morinière, par. de Montauban. réf. et montres de 1535 à 1569, par. de Plestan, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1467. Maintenu noble le 10 novembre 1668 par la chambre de Réformation de Bretagne et le 27 mai 1701 à l'intendance. Admissions aux Pages de la Grande Ecurie le 17 mars 1739. Signature de la Protestation de la Noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes. [ANF-1942, WNS, GAF n°15845-15846, SS, SS sup, V07] Postérité de Jacques (1874-1963).



Écartelé aux 1 et 4 : d'argent à trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules, qui est Forsanz ; aux 2 et 3 : de gueules au lion d'argent, qui est Lomagne ; alias : d'azur à neuf billettes d'or en sautoir, qui est Nuz.

Alliée aux Gibon, Thépault, Lantivy, Guéhéneuc, Kermenguy, Launay, ..

FOU DU ET FOU DE Kerdaniel (DU),

Sr de la Roche-Guézennec et de Locmaria, par. de Mûr-de-Bretagne, - de Nerhoët, par. de Plumergat, - de Bézidel, par. de Cléguérec, - de la Villeneuve, - de la Moinerie, par. d'Allineuc, - de la Porte, - de Beanchesne, - de Launay, - de Kerdaniel, - de Coëthardouin, par. de Moustoir-Remungol, - de Pirmil et de Noyant, au Maine, - de la Plesse, en Anjou.

réf. et montres de 1426 à 1562, par. de Mûr-de-Bretagne, en Cornouaille.

Ancienne extraction depuis Jean du Fou, baron de Pirmil, seigneur de la Roche-Guehenneuc cité en 1377-1379- 1381, décédé ca 1400. Réformation de la noblesse de la paroisse de Mûr en 1426. Maintenu noble le 11 mai 1669 sur preuves de huit générations devant la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Certificat de noblesse pour le service militaire le 6 septembre 1783 et 19 octobre 1784. Preuves pour les Écoles Royales Militaires le 14 septembre 1755 et 21 mars 1761. François- Marie-Bonaventure du Fou (1765-1833), comte héréditaire par L.P. du 25 octobre 1817 (AR). [ANF-1947, WNS, CEA XIX p.42-45, GAF n°15903, SS, V07, PPC, ENFS n°38] Deux branches subsistent (ainée) du Fou (cadette) du Fou de Kerdaniel.



D'azur à l'aigle éployée d'or. Devise : Dieu, l'honneur.

Bien que le nom de cette famille se soit écrit à l'origine du Faou, elle ne semble pas avoir d'origine comme l'illustre famille féodale de ce nom. Elle est connue depuis le début du 15^{ème} et de 1426 à 1562 elle a comparu aux réformations et montres de Mur.

Alliée aux Danguy de Kersabiec, Quelennec, Lestrade, Audren de Kerdrel, Roquefeuil, Chavagnac, Kermelec, Lantivy, Lestrade, ...

FRANCE (DE),

Sr dudit lieu. par. de Guignen, - de la Billais, - des Touches, - des Vergers, - de la Bouëxière, - de Pléduc, - du Chauchix, - de Feunteniou, - comte de Landal en 1716, par. de la Boussac, - Sr de la Foresterie, par. de Héric, - de la Croisille, par. de Saint-Symphorien, - de Coatcausel, - de la Blesruais.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Guignen, pays de Saint-Malo.

Extraction féodale depuis Guillaume de France en 1362. Réformation de la noblesse en 1427. Montre de noblesse en 1513, Maintenu noble le 7 novembre 1666 et 9 avril 1669 par la Chambre de réformation de la noblesse sur preuves de huit générations. Preuves pour les pages de la Petite Ecurie en 1729, pour Saint-Cyr en 1729, les Écoles Royales Militaires en 1771, 1773, 1774 et 1783. (Branche éteinte) Erection de Dol en comté par L.P. en avril 1716. (Branche éteinte) Marquis de Landal par L.P. en 1718. [ANF-1959, WNS, SS, CEA XIX, GAF n°16145, V89, V07, ENFS n°28] Postérité d'Henri-Joseph (1841-1927).



D'argent à trois fleurs de lys de gueules, Devise : Noblesse et Bretagne.

La branche de Landal fondue en 1780 dans du Breil.

Alliée aux Boux de Casson,, Bourblanc, Rosnyven, Villéle, Collin de la Bellière, Saiont Pern, La Moussaye, Foucquer de Kersalio, ...

FRESLON DE LA FRESLONIERE DE,

Sr de la Freslonnière, - du Boisbriand, et vicomte de Méjusseume, par. du Rheu, - Sr de Saint-Aubin, par. de ce nom, - de la Baudière, - de la Touche, par. de Trébry, - de Saint-Léau, - de Beauséré, du Bois-Hamon, par. de Domloup, - marquis d'Acigné, par. de ce nom, - Sr de la Piquelaye, par. de Mouazé.

réf. de 1427 à 1513, par. du Rheu et Saint-Aubin-d'Aubigné, comté de Rennes.

Extraction féodale 1386 (HC), recherches des nobles de 1445, maintenue le 12 octobre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne, preuves pour Saint-Cyr en 1753 et pour Malte en 1756. Honneurs de la Cour en 1782. (branche cadette éteinte): baron de l'Empire par décret du 12 mars 1811. [ANF-1938, SS, GAF n°16238, CEA XIX, V89, TA, PPC, V07, NNF] Nombreuse postérité d'Alexandre (1787-1841).



D'argent à la fasce de gueules, accomp. de six ancolies d'azur, tigées de gueules 3. 3. Devise : Il a la main droite et juste.

Cette famille est sortie en ramage des Botherel et d'Appigné qui était eux mêmes un ramage des comtes de Rennes

Alliée aux Eder, Talhoët, Le Métayer, Surcouf, Léon des Ormeaux, Penfeuntanio, Pioger, Menou, St Pern, Boisbaudry, Maillard de la Gournerie, Floucaud de Fourcroy, Mauduit, Farcy, Le Maignan de l'Ecorce, Lorgetil, ...

FRESNE DE VIREL (DU), DUFRESNE de VIREL

Sr de Virel et du Vieux-Bouëxic, par. de Renac, - de la Gaudelinais, par. de Saint-Malo-de-Phily, - de la Fonchays, par. de Guiguen, - de la Rivière, de Launay, - de Saint-Gilles, - du Plessis-au-Chat, - du Plessis-Prévallée, par. de Saint-Aubin-des-Châteaux, - de la Tiollaye.

réf. et montres de 1426 à 1526, dites par., Vannetais et de Saint-Malo.

Ancienne extraction 1418 ou 1426, montres de noblesse 1426 et 1443, réformation de 1530, maintenue de noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 31 octobre 1668. Augustin-Henry, Conseiller au parlement de Bretagne en 1745, mort en exercice le 6 août 1785. [ANF-1940, CEA XIV, SS, TA, V89, V07, WNS] Postérité d'Alban d'où Jean (d'où Alexandre (1995), Laetitia et Servan (2000)) et Jocelyn (d'où Armand (1999) et Côme (2002)).



D'argent à la fasce de sinople, accomp. de trois feuilles de frêne de même.

Alliée aux d'Amphernet, Boudet de la Houssaye, ...

G

GAC DE LANSALUT (LE)

Sr de Lansalut et de Traonnevez, par. de Plouézoc'h, - de la Villeneuve, - de Kerhervé, - de Keranfors, - de Kervézennec, - de Lescouac'h, - de Kerhunan, par. de Taulé, - de Traonouas, par. de Plourin, - de Trévinal, - de Tanouët, - de la Porte-Blanche, - de Kerconstantin, - du Dourduff, - de Coëtitez, - de Servigné, par. de Gévezé. montre de 1481, par. de Plouézoc'h, Trégor.

Yvon Le Gac de la paroisse de Plouezoch, anobli le 12 novembre 1438. Montre de noblesse de l'évêché de Tréguier en 1481. Maintenu noble le 25 janvier 1670 sur preuves de huit générations et en 1699 par l'intendant. Preuves pour Saint-Cyr et les Écoles Royales Militaires en 1782. Signataire de la protestation de l'ordre de la noblesse de Bretagne le 3 janvier 1789 (AR). [ANF-1982 (Lansalut), CEA XX p.11, V89, SS] (Lansalut) postérité de Louis-Hyacinthe- Adolphe (1837-1914) et de Charles (1901-1980).



D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

Devise : Semper fidelis (Toujours fidèle).

Débuté : Guillaume Le Gac, Sr de Lanorgar et Roland Le Gac, Sr de Kerauton demerant en Tréflaouenan

Alliée aux Breil de Pontbriand, Le Gonidec de Kerhalic, beaudiez, Carné-Carnaulet, Kergrist, Grimaudet de Rochebouët, Desjars de Keranroué, Gouzellon, Kerret, ...

GALLAIS DE CHATEAUCROC

Sr de Châteaucroc, - de Sépuron, de la Fontaine-Saint-Père et de Chefdeville, par. de Pordic, - de la Genestaye, par. de Lantic, - de la Ville-André, - des Portes, - de la Chaussée, - de Coëtrehan, - de Saignaux, - de la Villerouault, - de la Villeneuve, - de Bellemare, - de Bellisle, - de la Salle, - de l'Etang, - de la Villedoré.

Anc. ext. réf. 16 janvier 1669, neuf gén., et maint. à l'intend. Le 14 mars 1702 ; réf. et montres de 1441 à 1535, par. de Pordic et Lantic, pays de Saint-Brieuc.

En effet, il existe de nombreux G de C. Mais, la dernière du nom est Olive-Françoise G. de C., propriétaire du Château-Croc en Pordic, épouse de Guy Yves du Mauguouër. Elle meurt le 1^{er} mars 1803 [10 ventôse XI] à Pordic. Jean-Vincent Gallais de Chateaucroc est aux Etats de Bretagne, dans l'ordre de la Noblesse, à Rennes en 1746 ; il meurt à Pordic le 5 février 1780 à 90 ans. Il est le père de Marie-Anne G. de C. épouse de François Etienne de Coëtlosquet. Aucune trace des Chateaucroc au XIX et XXe siècle dans les annuaires. Première apparition : décès de Frédéric Emmanuel Mario Thierry à La Garenne-Colombe le 2 juillet 2009 et sa naissance à Courbevoie le 11 août 1990. Est-ce un nom récupéré ? Rien dans les changements de nom ! (B de B) Représentée aujourd'hui par Alexandre-François-Xavier, Pierre, Cédric... Xavier d'où Constance, François et Ombeline. - **la**

filiation de cette famille avec la souche noble est à prouver AC : Nous n'avons pas pu faire le lien entre les contemporains et la souche noble



De gueules au croissant d'or. accomp. de six roses de même, 3. 3. ; alias : de sable au croissant d'or, accomp. de trois roses de même (G. G.).

GENTIL de ROSMORDUC Le

Sr du Poul et de Keraradec par de Quéménéven, - de Coetrinon par de Ploumodiern, - de Kerleven par de Quimerc'h, de Rosmorduc par de Lagonna, - de Penanvern, - de Duelern par de Crozon, -des Rochers, -de Pencran, de Kerougant, - de Tromeur, - de la Barbinais et marquis de Paroy en Brie en 1754

Anc Extrac 1480 ; réf 24,05 et 3,08,1669 et 2710,1670 huit générations ; réf et montres de 1426 à 1536 par de Ploéven-Parzay, Quéménéven et Ploumodiern, év de Cornouailles ; Honneurs de la Cour en 1787. [ANF-1946, V89, SS, ENFS n°42, NNF] Postérité de Georges (1859-1941)



Escartelé ; aux 1 et 4 « d'azur au serpent volant d'or (Le Gentil) », aux 2 et 3 d'argent à trois roses de sable (Rosmorduc) spargit undequaque venenum

Alliée aux Ploëuc, Le Bigot, Kerlegay, Toulancouet, Le Rouge de Guerdavid, Trogoff, Fleuriot de Langle, ...

GIBON (DE) ET GIBON DE KERISOUET DE , (ramage de Porhoël),

Sr dudit lieu, par. de Plumelin, - du Grisso, par. de Grandchamp, - de Coëtlagat, par. de Saint-Patern, - de Keralbaud et du Pargo, par. de Ploeren, - de Kerizouët, par. de Plescop, - de Coëtsal, par. de Notre-Dame du Mené, - de la Ville-Pelotte, par. de Guignen, - de Roguédas, par. d'Arradon.

réf. et montres de 1448 à 1536, par. de Grandchamp, Plescop et Saint-Patern, Vannetais.

Extraction féodale 1370, maintenue noble le 5 avril 1669 devant la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne en qualité de chevalier. Attestation d'admission aux Honneurs de la Cour le 28 janvier 1788 (AR). [ANF-1961, SS, V07, NNF] Reconnu par Chérin comme descendants des Comtes de Porhoët. Postérité de Jean (1904-1936).



De gueules à trois gerbes de blé d'or. Devise : Semen ab alto (Semer de la bonne graine).

Une tradition fait sortir la famille Gibo ou Gibon en ramage de Porhoët : mais son plus ancien auteur connu vivait en 1380, et elle fut anoblée par une charge de président à la chambre des comptes en 1422. Jean Gibon avant 1513 anobli pour deux métairies

La branche aînée fondue vers 1536 dans la Tertrée.

Alliée aux Carné, Trecesson, Le Forestier, Lantivy, la Bourdonnaye, La Belinaye, Rouvroy de Saint Simon, Guyot d'Asnières de Salins, Busnel, Chassin de Kergommeaux, Mauduit...

GILART DE KERANFLECH OLIM GILLART, (orig. du Maine), 

Sr de Larchantel, par. de Quilbignon, - de Keranflech, par. de. Milizac, - de Keranroux, - du Loc'hant. montres de 1503 à 1534, par. de Quilbignon et Milizac en Léon.

Extraction 1503, maintenue noble le 4 septembre 1669 par la chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes en 1789 (AR). [ANF-1938, SS, V07] Postérité de François Guillaume (1798-1879).



De gueules à deux clefs d'argent en sautoir, les gardes en haut. Devise : De Gilart servant. Et aussi : Et pour et contre. Aussi ; Sans fiel.

Elle est propriétaire du domaine de Trogriffon en Henvic, situé sur les bords de la Penzé.

Alliée aux La Perrière, Witte, Le Floc'h, Poulpiquet, Le Beschu de Champsavin, Urvoy de Portzamparc, Cillart de Suville, Parcevaux, Guernisac, ...

GOËSBRIAND (DE), 

Sr dudit lieu et de Glahéra, par. de Plouigneau, - de Kerantour, de Launay, de Penanrue, - du Stivel et de l'Armorique, par. de Ploujean, - de Kervéguen et de Kermenguy, par. de Guimaëc, - du Roslan, par. de Plougasnou, - du Cosquerou, par. de Mespaul, - de la Noë-Verte, - de Triévin et de Keraudy, par. de Plouëzoc'h, - de Coatcoazer. par. de Lanmeur, - de Guermorvan, par. de Louargat, - de Lanhaca, - du Roscoat et de Keralliou, par. de Tréduder, - de Crénarz, par. de Lescoët, - de Kerdaoulas, par. de Saint-Urbain. réf. et montres de 1421 à 1543, par. de Pouigneau, Plougasnou, Plouëzoc'h et Tréduder, Trégor et Lanmeur, archevêché de Dol.

Extraction féodale 1328, maintenue noble le 28 juin 1669 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne (AR), Honneurs de la Cour avant 1732, 1750, 1767. Comparution avec la noblesse de Cornouaille aux Etats de Bretagne tenus à Morlaix le 20 septembre 1772 (AR). [ANF-1980, V89, SS, V07] Postérité de Francis (1832-1900).



D'azur à la fasce d'or (Sceau 1370). HC avant 1732, 1750 et 1767

Devise : Dieu y pourvoira.

Cette famille reste attachée à la région de Morlaix.

La branche aînée alliée aux Béthune et aux Châtillon, fondue dans Suffren en 1744 ; la branche du Roslan fondue en 1651 dans Kermenguy, brisait d'un lambel de gueules.

Alliée aux Kerguezay, Buzic, Béreur, La Boëssière, Pastour de Kerjan, Poulpiquet, Joyault de Couésnongle, Quengo de Tonquédec, Breil de Rays, Guillouton de Kerever, Rolland du Roscoat, le Baherze de Lanlay, ...

GONIDEC (LE) LE GONIDEC DE TRAISSAN, LE GONIDEC DE KERHALIC ET +LE GONIDEC DE

PENLAN, 

Sr de Kergarf, par. de Goudelin, - de Toulborzo et de Penanguer, par. de Présidy, - de Kerhalic, par. de Carantec, - de Penlan, - du Roscoat, de Linadec, - de Keramel, par. de Vieux-Bourg de Quintin, - du Rohou, - de Kerviziou, par. de Plouagat-Chatelaudren, - de Kerbizien, - de Kermabon, - de Kerloc'h, - de Kerdaniel, - de la Ville-au-Feuvre, - de la Belle-Fontaine, - de Keryven, - du Mescouez, - de Keranroué, - de Coatantiec, - de Goazarglan, - de Lopuen, par. de Duault, - de Pentreff, - des Aulnais, par. de Saint-Grégoire de Rennes, - de Traissan, au Maine, - de la Baratière, par. de N. D. de Vitry, - de Kermarquer et de la Roche-Jagu, par. de Ploëzal, - de Kerrohan, par. le Garlan. réf. et montres de 1448 à 1543, par. de Goudelin, Plésidy et Plouagat-Chatelaudren, Trégor.

Ancienne extraction 1410, Rolland Le Gonidec, écuyer, ép. en 1450 Catherine Le Floch. Nombreux rameaux. Maintenu noble lors de la réformation de la noblesse de Bretagne par arrêts des 13 juillet 1668, 23 août 1668, 27 novembre 1668 et 24 janvier 1669. Preuves pour Saint-Cyr en 1699 et pour l'Enfant- Jésus à Paris en décembre 1759 et le 3 octobre 1769. Certificat de noblesse pour le service militaire les 4 novembre 1783 et 5 juin 1785. Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1769, 1774 et 1777. (Traissan) Frédéric (1776-1855), confirmé comte de Traissan par L.P. le 27 février 1819 à la suite de l'ordonnance du 10 février 1819. Un comte romain à titre personnel en 1860. [ANF-1944, GAF n°17812, V89, SS, SS sup, NNF, AN BB/29/975] (Pénlan) : Frank (1872-1952) d'où Jean (1900-1981), Alain (1901-1987), Marie-Claude (1902), Louis (1903-1987), Rémy (1906-1986). (Traissan) Olivier (1882-1945) d'où Jacqueline (1927, en vie en 2023). (Kerhalic) Postérité de Germain (1870-1933).



D'argent à trois bandes d'azur

Devise : Youl Doue (la volonté le Dieu), et aussi : Fonds d'argent n'est pas sans traverses (ou travers).

La branche des Aulnais fondue dans la Bourdonnaye-Blossac.

Alliée aux Visdelou, Lestic, Crech'nequinily, Keremar, Plessis d'Argentré, Le Gonidec, Kergorlay, Gouyon, Le Toux, Touzé du Guernic, ...

Arrêt rendu à Rennes le 23 d'août 1669 par de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse du duché de Bretagne, par lequel écuyer Yves le Gonidec sieur de Kerdaniel, demeurant au lieu de Pénancroissant en la trêve de Saint-Fiacre, paroisse de Plesidy, évêché de Tréguier, ressort de Saint-Brieuc, fils de feu Pierre le Gonidec sieur dudit lieu de Kerdaniel et de feüe demoiselle Moricette Lostis, **est déclaré noble et issu d'extraction noble** ; comme tel il lui est permis et à ses descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'écuyer ; et il est ordonné que son nom sera employé au catalogue des nobles de la juridiction royale de Saint-Brieuc. Cet arrêt signé Malescot. Arrêt rendu à Rennes le 23 d'août 1669 par de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse du duché de Bretagne, par lequel écuyer Yves le Gonidec sieur de Kerdaniel, demeurant au lieu de Pénancroissant en la trêve de Saint-Fiacre, paroisse de Plesidy, évêché de Tréguier, ressort de Saint-Brieuc, fils de feu Pierre le Gonidec sieur dudit lieu de Kerdaniel et de feüe demoiselle Moricette Lostis, **est déclaré noble et issu d'extraction noble** ; comme tel il lui est permis et à ses descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'écuyer ; et il est ordonné que son nom sera employé au catalogue des nobles de la juridiction royale de Saint-Brieuc. Cet arrêt signé Malescot.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des Écoles royales militaires, chevalier-grand-croix-honoraire de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne.

Certifions au Roi que François-Marie-Pierre le Gonidec de Kerdaniel a la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans les Écoles royales militaires, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le vingt-quatrième jour du mois de juillet de l'an mil sept cent soixante-dix-sept.[Signé :] d'Hozier de Sérigny.

GOULAIN (DE)

Marquis dudit lieu en 1621, par. de Haute-Goulaine, - Sr de la Ruffelière, en Poitou, - de la Tour-Gasslin, par. de Saint-Julien-de-Concelles, - baron du Faouët, par. de ce nom, - vicomte de Coëtquénan, par. de Plouguerneau, - Sr de Poulmic, par. de Crozon, - de Laudonnière, par. de Vieillevigine, - de la Sauvagerie, par. de Brains, - de la Jarrie, - de la Houdinière, par. du Loroux-Bottreau, - vicomte de Saint-Nazaire, - Sr de la Chasterais, - du Gast, par. de Maisdon, - de la Paquelais, par. de Saint-Herblain, - des Mesliers, - de la Mercredière, par. de Châteauthébaud, - du Mortier-Garnier, par. de Remouillé, - de la Rigaudière, par. d'Ancenis, - de la Roche, par. de Mesanger, - de la Touche-Gerbaud, par. de Saint-Cyr-en-Retz, - de la Touche-Raguénel, par. de Vallet, - de Tourbureau, par. de la Chapelle-Heulin.

réf. et montres de 1438 à 1544, par. de Haute-Goulaine, de Loroux et Châteauthébaud, comté de Nantes.

Extraction féodale 1304. Maintenu noble par Barentin en 1667 dans la généralité de Poitiers et maintenue d'ancienne extraction en qualité de chevalier le 13 avril 1669 lors de la Réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour Saint-Cyr en 1710 et pour les Pages de la Petite Ecurie le 2 juin 1769 (AR). (branche éteinte) Marquis de Goulaine par érection en octobre 1621. [ANF-1938, SS, V89, V07, NNF, ENFS n°12] Postérité de Robert (1873-1933) et de son cousin Alain (1878-1941).



Mi-parti d'Angleterre et de France : au 1 mi-parti de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, au 2 mi-parti d'azur à trois fleurs de lys d'or

Devise : De celui-ci, de celui-là, j'accorde les couronnes.

La branche aînée fondue en 1655 dans Rosmadec ; la branche de la Paquelais fondue en 1752 dans Régnon ; la branche de Laudonnière a pour auteur Gilles, époux en 1445 de Jeanne Maillart, est fils puîné de Jean, sire de Goulaine et d'Alliette de Polhay ;

Alliée aux la Jaille, Rougé, Eder, la Jumelière, Rochechouart, Pinart, Raguénel, ...

GOURCUFF DE ou GOURCUN DE,

Sr de Tréméneuc, - de Panarpont et de Kervoalen, par. de Plovan, - de Kervenec, par. de Plomeur, - de Kerbiquet, par. de Kerfeunteun, - de Penanguer, - de Kerourc'hant, - de Kerdanet et de Mescosquer, par. de Poullan. réf. et montres de 1426 à 1562, par. de Plovan, Plomeur, Pont-Croix et Kerfeunteun, en Cornouaille.

Guillaume, seigneur de Tremeneuc, père de Jean allié en 1524. Maintenu noble le 9 janvier 1669 par la Chambre de réformation de la noblesse à Rennes sur preuves de 7 générations. Preuves pour les pages de la grande Ecurie le 6 avril 1722 sur filiation de 1524 (AR). Confirmation du titre de Comte héréditaire par décret le 9 mars 1867 pour un rameau éteint. [ANF-1980, SS, V89, V07, ENFS n°5] Postérité d'Hervé (1872-1952).



D'azur à la croix pattée d'argent, comme Penguilly, chargée en cœur d'un croissant de gueules.

Devise : Plus faire que dire.

Alliée aux Ploeuc, Euzenou de Kersalaun, Talhoet, Coetnempren de Kersaint, ...

GOURLAY DU,

Sr du Boishignoret, - de la Ville-Gallais, - de la Motte-Orien, - de Belestre, - du Verger, - de la Rivière, - de la Huguerie, - de Pierre-Platte, par. d'Hénon. réf. et montres de 1469 à 1513, par. de Bréhand-Moncontour, pays de Saint-Brieuc. Extraction, maintenue noble le 15 février 1669 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. [V89, GAF n°18003, V07, NNF] Derniers du nom : Amateur (1870- 1937) d'où Jean-Amateur-Olivier-Marie (1903-1994) d'où Guy (1933-2016) d'où Olivier (1968) (d'où Barbara) et Guillemette. En voie d'extinction.



D'or à la croix engreslée de sable, cantonnée de quatre mouchetures de même.

Alliée aux La Sauldraye, Gouyon, ...

GOUVELLO DE LA PORTE ET DU TIMAT(LE), GOUVELLO DE KERAVAL DE OLIM DESFORGES

en français FORGES (DES),

Sr de Kermestre et de Kernars, par. de Baud, - du Coscro, par. de Lignol, - de Keromnès, par. de Guern, - de Rosgrand, par. de Rédené, - de Keriaval, - de Kerlévénant et de Kerbot, par. de Sarzeau, - de Kerantré, par. de Crac'h, - de Kersivien, - de la Porte, par. de Belz, - de Keriolet, par. de Pluneret, - de Rosméno, - de Trémeur, par. de Granchamp, de Ménémeur, par. de Saint-Patern, - de la Sauvagère, par. de Ploërmel, - du Plessix.

Anc. ext. 1443, arrêt du conseil le 22 janvier et le 24 mars 1671, sept. gén. ; réf. et montres de 1426 à 1536, par. De Baud

Comparution pour l'ordre de la noblesse de Paris le 20 avril 1789 (AR). (Keriaval) Signature de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes (AR). (Gouvello) Acte de décès le 27 juin 1844 mentionnant la qualité d'ancien conseiller au parlement de Bretagne (AR). [ANF-1936 (Gouvello), ANF-1937 (Keriaval), ANF-1975 (Gouvello), JO, NNF, NG01] (La Porte) Postérité de Bernard (1894-1965), de Jean (1871- 1940) (du Timat) postérité d'Eon (1864-1925). HC 1788

Cette famille est connue depuis 1304 dans l'évêché de Vannes où elle fut et est d'ailleurs encore très nombreuse et où certaines branches vivait bourgeoisement au 16-17^{ième} Elle eu d'ailleurs de ce fait quelque peine à faire reconnaître sa noblesse, car pendant longtemps elle avait usé de trafic et de bourse commerce, elle finit par obtenir un arrêt constatant qu'elle avait renoncé au commerce et repris ses droits, et la chambre de réformation entérina cet arrêt



D'argent au fer de mulet de gueules, accomp. de trois molettes de même. Devise : Fortitudini (Courage !).

La branche de Kernars fondue vers 1652 dans Lopriac ; la branche du Coscro fondue vers 1506 dans Lantivy.

Alliée aux Roscouët, La Moussaye, Aboville, Artur de la Villarmois, La Bourdonnaye, Talhoët, Terves, Le Monies de Sagazan, Walsh de Serrant, Poumeau de Lafforest, Cadeville, Bain de la Coquerie, Polignac, ...

GOUYON DE COIPEL DE

Sr de Coipel, par. de Renac, - des Isliers, par. de Bains-sur-Oust, - de la Ville-Morel.

réf. et montres de 1427 à 1536, par. de Renac et Bains-sur-Oust, Vannetais.

Filiation 1400. Lors de la réformation de la noblesse en 1427 à Renac : « la frairie de Trobern [Trobert], le hault Couespren [Coipel], fé de Regnac : Jehanne déguerpie feu Jehan Gougeon veufve se disant noble, et sont en plect, et Guillaume son fils se disant noble de quoy y a plect, demourants ensemble [en marge] elle et son fils poyeront jusques soit passé dou débat ». Réformation de la noblesse en 1482, 1514 et 1536. Maintenu noble le 15 juin 1669 lors de la réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de 7 générations. [ANF-1950, GAF n°18049, SS, V89, V07] Postérité de Joseph (1872-1941).



D'argent à la croix pleine de sable.

Devise : Crux mihi spes in honor (La croix que j'espère honorer).

Alliée aux Blois, Villebois-Mareil, La Fruglaye, Kerven de Kersullec, Foucher, ...

GOUYON MATIGNON DE ET GOUYON MATIGNON DE PONTAURODE DE

Sr de la Roche-Gouyon, par. de Plévénon, - de Matignon par. de ce nom, - de Languénan, par. de ce nom, - comte de Torigny en 1565, comte de Gacé et Sr d'Estouteville en Normandie, - prince de Mortagne-sur-Gironde et Sr de Lesparre, en Guyenne, - duc de Valentinois et pair de France en 1715, - Sr de Broëlle et de Launay-Gouyon, par. de Saint-Potan, - de Vaudoré, - marquis de la Moussaye en 1615 par LP 'branche éteinte), par. de Plénée-Jugon, - comte de Plouër, par. de ce nom, - Sr de Touraude, par. de Baguer-Morvan, - de Beaufort, par. de Plerguer, - vicomte de Pommerit et de Tonquédec, - baron de Marcé en 1592, en Anjou, - baron du Juch, par. de Plouaré, - comte de Quintin, - marquis de la Muce-Ponthus, par. de Ligné. réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Plévénon, Matignon et Saint-Potan, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale 1209, reçu douze fois aux Honneurs de la Cour entre 1740 et 1782, maintenue noble en 1667 et le 28 février 1669 par la Chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne (AR). Branches éteintes : marquis de La Moussaye par L.P. de 1615, vicomte de Terchant par L.P. 1690 Comte de Torigny par LP septembre 1565, Prince de Monaco en 1731 duc d'Estouteville, duc de Valentinois et Pair de France LP du 24/7/1715 [ANF-1934, SS, SS sup, V89, V07]. Albert (1892) d'où Xavier (1923) (d'où Jean- Christian (1948), Amaury (1949) et (2) Anne-Dorothée (1972)), Jacques (1925) (d'où Gaël (1954-1984), Arnaud (1958-1958), Jacqueline (1961), Lionel (1971) (d'où Agathe et Alix)) et Mériadec (1926) d'où Brice-Olivier (1951)). La branche Gouyon de Beaufort est éteinte : Louis (1859-1934) d'où Henri-Clément-Nicolas-Marie (1885- 1885), Louise (1886-1919), Jeanne-Anne-Henri-Marie (1888-1914) et Xavier-Paul-Marie-Anne (1891-1916).



D'argent au lion de gueules, couronné d'or (sceau 1219), qui est Gouyon ; alias : d'or à deux fasces nouées de gueules, accomp. de neuf merlettes de même en orle, 4. 2. 3 (sceau 1289), qui est Matignon ; alias : écartelé de Gouyon et de Matignon (sceau 1448), et depuis 1500, écartelé de Gouyon et d'Orléans-Longueville, pour les branches de Matignon, de Torigny et de Gacé. Devise : Honneur à Gouyon.

La branche aînée, dite du Pontouraude, n'a porté jusqu'en 1680 que le nom de Matignon, et a été substituée en la personne de Jacques (1689-1751) pour adopter celui et ceux des Grimaldi en épousant le 20 octobre 1725 (et non 1731 comme souvent répété) Louise-Hippolyte Grimaldi, duchesse de Valentinois, princesse de Monaco (1697-1731), et possède depuis cette époque la principauté de Monaco. Jacques de Gouyon-Matignon règne au décès de son épouse de 1731 à 1733 (Jacques 1er de Monaco). Plus tard, Charlotte Grimaldi, qui en descend, épouse le comte de Pognac (1895-1964) qui prend à son tour le nom et les armes des Grimaldi.

La branche de Gacé, fondue dans Montmorency ; la branche de la Moussaye fondue en 1679 dans Montbourcher ; la branche de Marcé, substituée par alliance en 1745 aux nom et armes d'Angier de Lohéac, s'est fondue en 1771 dans Gouyon du Vaurouault

Alliée aux Dinan, Beaucorps, des Nos, Matignin, Grimaldi, Visdelou, Boschier, Gouyon, Burot de Caecouët, Charrette de Contrie, La Motte, Allard de Grandmaison, Urvoy de Kerstainguy, La Roche St André, Onffroy, Collas de la Baronnais, Boisjordan, Magon de Lépinay, Querhoënt-Kergournadec'h, Nompère de Champigny, ...

GOUZILLON DE BELIZAL (DE),

Sr dudit lieu et de Kergaranton, par. de Saint-Vougay, - de Kernaou et de Ménéac, par. de Ploudaniel, - du Gamer, par. de Plouéan, - de Kerméno, par. de Plougouver, - de Kergoniou, - de Kermadelle, - de Kergroas, par. de Gouesnou, - de Kerven, - de Kervert, - de Langongar, par. de Plouzané, - de Kermorvan, par. de Trébahu, - de Kerthomas, - de Bélizal, par. de Saint-Mathieu de Morlaix, - de Keraires.

réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Saint-Vougay, Plouider, Ploudaniel et Plouguerneau, en Léon.

Ancienne extraction 1486, maintenue noble le 23 août 1669. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1959, SS, V89, V07] (Bélizal) Postérité de Louis-Marie- Alexandre (1867-1947).



D'or à la fasce d'azur, accomp. de trois pigeons de même, becqués et membrés de gueules.

Devise : Sans fiel.

La branche aînée fondue vers 1400 dans Kergus.

Alliée aux Kergorlay, La Jaille, Rouxel de Lescoët, Le Sparler, Marigo, Jégou du Laz, Mellon, Couson, Foucaud de Launay, Athenaise, Gouzellon, ...

GUALÉS OU GOUALÉS DE MEZAUBRAN (LE),

Sr de Kerversault et de la Villeneuve, par. de Ploubezre, - de Kerfeuillen et de Keryvon, par. de Buhulien, - de Guernanchanay, par. de Plouaret, - de Carcaradec, par. de Ploulec'h, - de Benvouaz et de Lanhello, par. du Faouët, - de Coatalio, par. de Kermaria-Sulard, - de Kervégant, par. de Rospez, - de Mezaubran, par. du Minihi-Tréguier, - de Kerson, par. de Serval, - de Kermorvan, par. de Ploumagoar, - de Kerpuns par. de Kérity, - de Kervrannec, de Lanzéon, par. de Plounévez-Lochrist, - de Kermabusson, par. de Plestin-les-Grèves, - de Kervézec, par. de Garland.

Anc. ext. chev. 1400, réf. 1669, douze gén., réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Ploubezre, Langoat, Buhulien, Ploulec'h, le Faouët et Rospez, Trégor.



De gueules au croissant d'argent accomp. de six coquilles de même, 3. 3 (sceau 1381),

Devise : Faventibus astris (Que les astres soient favorables).

Alliée aux Acigné, Le Provost, Trolong, Kerautem, Gouyon de Vaurouault, La Forest d'Armaillé, Cornulier, Le Forestier de Quilien, ...

GUÉHENEUC,

Sr de la Brianaçais et de Chastillon par. de Fay-de-Bretagne, - de la Tardivelais, par. de Massérac, - de Rigné, par. de Rougé, - de la Salle, - de Lesnaudière, par. de Rezé, - de Vouvantes, par. de Saint-Julien, - de Châteaurenard, - de la Meilleraye, par. de Riaillé, - de la Rialais, par. de Marsac, - de Callac, - de Juzet et de la Varenne, par. de Guémené-Penfao, - de Montnouel et de Pontveix, par. de Conquereuil.

Ext., réf., 1668. sept gén. ; réf. et montres de 1445 à 1544, par. de Massérac, Fay-de-Bretagne et Rougé, comté de Nantes.

De gueules au lion d'argent, accomp. de cinq étoiles d'or, 2. 2. 1 ; au franc-canton d'azur ; alias : d'or au franc-canton d'azur, chargé d'un lion d'argent (G. G.).

Devise : N'en parlez jà.*

Henri, de la par. de Massérac, anobli en 1438 ; Julien, de la par. de Rougé, anobli en 1468 ; Pierre, épouse en 1480 Jacqueline Godus, dame de Juzet ; Jean, l'un des gentilshommes de la maison du Roi en 1593, épouse Jeanne de Callac.

GUERRANDE (DE LA),

Sr dudit lieu, par. d'Héanbihen, - du Clos, - du Croixchemin, - de la Gourdouère, - de la Chesnaye, - de la Vieuville, - de la Villecoleu, par. de Calorguen, - de la Hazais, par. de Plurien, - de Beauchesne.

réf. et montres de 1441 à 1513, par d'Héanbihen, Hénansal et Ruca, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1490, maintenue noble le 22 novembre 1668 sur preuves de six générations. Comparution parmi les nobles aux Etats de Bretagne tenus à Morlaix le 20 octobre 1772 (AR). [ANF-2015, WNS, V89, SS] Nombreuse postérité de René (1856-1924) et de son frère Gaston (1864-1965).



D'argent à l'aigle éployée de sable, tenant en sa serre droite un rameau de laurier de sinople.

Devise : Virtute fideque probata (A prouvé son courage et sa fidélité).

La branche aînée éteinte dès 1500 et la seigneurie de la Guerrande possédée ensuite par les Lescoët, les Rogon et les Châteaubriand.

Alliée aux Monti de Rézé, Méhérenc de Saint-Pierre, Berthou, La Choué, ...

GUÉZILLE,

Sr de la Haye, - du Rocher, - des Champsthébault, par. de Dingé, - de la Bonne-Denrée, par. de la Chapelle-Chaussée, - des Préaux, - du Chesnay, - des Forges, - de la Rousselais, - de la Villefily, par. de Meslin, - du Verger, - des Longrayes, - des Touches, - du Brioux, - de la Barre-Chevrie, de la Chaponnière, par. de Langoët.

Anc. ext., réf. 17 novembre 1668, huit gén., réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Dingé, la Chapelle-Chaussée et Langoët, pays de Saint-Malo.

D'argent à la haie de sable.

Olivier, Sr de la Haye, vivant en 1427, épouse Jeanne Louvel.

GUILLEMOT DE LA VILLEBIOT OLIM GUILLEMOT DE VAUVERT, GUILLEMOT DE LA VILLE-CORHEN,

Sr de Kerdrein, par. de Plouha, - de la Ville-Corc'hen, - de la Roselais, - de la Guérinai, - de la Fresnaye, - de Vauvert, - de Houssemaine, - de Kergoff, - de la Rivière, - du Tertré, - de Kersaliou, - du Bocage, - de la Vigne, - de la Villebiot, - de Trébessant, - de Saint-Pabu, - du Plessix.

réf. et montres de 1441 à 1535, par. de Plouha, pays de Saint-Brieuc.

Extraction depuis Geffroy, écuyer de la retenue d'Olivier de Clisson de 1376 à 1380. Réformation de 1427. (Plusieurs branches) Maintenu d'ancienne extraction par arrêts les 14 novembre 1668 et 19 janvier 1669 par la Chambre de réformation sur preuves de sept générations. (Vauvert) Preuves pour les Écoles Royales Militaires le 20 octobre 1772. [WNS, GAF n°18716 SS, V89, V07, NNF, Yeur'h] Postérité de Gérard (1921-2009).

La famille Guillemot, originaire d'Auray, sieur du Plessis, maintenue noble par arrêt du Conseil le 4 octobre 1672 n'a pas la même origine.

Cette famille devenue angevine et qui a comparu aux assemblées de la noblesse d'Anjou en 1789, est issue des Guillemot de Vauvert, de l'évêché de St Brieuc



D'azur au lion couronné d'or, accomp. de trois molettes de même.

Alliée aux Breil de Closneuf, Lucas de Bourgerel, Le Bihan de Pennélé, ...

Le Sr du Verger, ressort de Morlaix, débouté à la réforme de 1668.

GUILLEMOT

Cette famille est issue d'un rameau cadet des Guillemot Sgr de Vauvert dont un cadet Sgr du Verger tombé en roture fut débouté lors de la réformation de 1668

Pierre Guillemot, surnommé par les bleus, le roi de Bignan, qui s'est illustré dans les guerres de la chouannerie appartenait à ce rameau

GUINY (DU)

Sr de la Garoulaye et de Quéhéon, par. de Ploërmel, - de la Biardais, par. de Caro, - de la Lande, - de Bonaban, - de la Roche-Cothérel, par. de Campel, - de Kerhos, - de la Bourdelaye, par. de Campénéac, - de Porcaro, par. de Guer, - de la Hillière, par. de Thouaré.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Ploërmel et Caro, pays de St-Malo.

Extraction féodale depuis Eonnet du Guiny, vivant en 1375. Maintenu noble d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre de réformation à Rennes le 27 novembre 1668 sur preuves de dix générations. Preuves pour les pages de la Grande Ecurie le 21 novembre 1772. Signature de la protestation de la noblesse de Bretagne le 9 janvier 1789. [ANF-1945, WNS, WP, SS, SS sup, V89, V07, ENFS n°43] Pierre (1909-1995) ép. 1937 Renée Paul (1909-1984) d'où Jean (1940), Annie (1944-1993), Joelle (1946), Henri (1948) d'où Fanny (1985), Viviane (1987), Pierre (1989).



D'azur au croissant d'or.

Alliée aux La Bourdonnaye, Guemadec, Quelen, Porcaro, Huteau des Burons, Launay, Chevigné, Boishamon, Le Pommelec, ...

H

HARSCOUËT DE SAINT GEORGES, HARSCOET DE KERAVEL

Sr de Kervézio, - de Maugouér, - de Kerléanmarec, - de Kertanguy, - de Saint-George et de Kerhingant, par. de Plouha, - de Goasihàn, - du Poullou, - Keralbin, - de Quélen, - de Trohadiou, par. de Trédarzec, - de Keramborgne, - de Château-Croc, par. de Pordic, - de Kerauel, - de Kermain, - de Keriquet, par. de Ploëzal, - de Kerascouët, par. de Ploubazlanec.

réf. et montres de 1423 à 1543, dite par., pays de Saint-Brieuc et Trégor.

Extraction féodale 1440. Montres de noblesse en 1375 et 1382. Réformation de 1423, maintenue noble d'ancienne extraction par arrêts des 3 janvier 1669 et 16 juillet 1669 sur preuves de 9 générations. (Saint-Georges) Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1760. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne en 1788 (AR). Baron de l'Empire le 9 janvier 1814 sur promesse d'institution de majorat. [ANF-1953 (Saint-Georges), WNS, SS, V07, NNF] (Keringant) Derniers du nom: Raoul-Octave (1874- 1954), en religion, évêque de Chartres en 1926 // Sa cousine Marie-Thérèse (1873-1959), ep. Cadaran de Saint- Mars. (Saint-Georges) Postérité d'André (1905-1965) et sa cousine Ghislaine ep. Monti de Rezé. (Kerauel) Postérité de Louis (1881).



D'azur à trois coquilles d'argent. Devise : Enor ha frankiz (Honneur et liberté).

Pour la branche de Kerhingant éteinte en la personne de Mgr Harcouët, évêque de Chartres, Alliée aux Hingant, Trolong, Courson, Rolland du Roscoat, La Villéon, La Charrette de Contrie, La Bourdonnaye, Rosmar, Crèmeur, La Moussaye, Lambilly, Kersauzon, Artur de la Villarmoies, Perrien de Crenan, Carheil, Brossaud de Juigné, Chrestien de Tréveneuc, ...

HAYE-SAINT HILAIRE (DE LA)

Sr dudit lieu, par. de Saint-Hilaire-des-Landes, - de Saint-Crespin, par. de Saint-Marc-le-Blanc.

réf. de 1436 à 1513, dites par., comté de Rennes.

Extraction féodale 1393 depuis Jean de La Haye, fils de Jean. Maintenu noble le 20 mars 1671 en qualité de chevalier par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Certificat de noblesse pour les sous-lieutenances le 16 juin 1785 (AR). [ANF-1947, WNS, V89, SS] Postérité d'Henri (1854-1946)



D'argent au lion de sable.

Alliée aux Le Sénéchal, Athenaise, Launay, La Haye, Chastelier, Gasté, Couéssin de Boisriou, Guéheneuc, Le Maignan de Kerangot, ...

HÉMERY DE GOASCARADEC ET HEMERY DE LA VILLEAURAY, (ramage de Cavan, elle même

d'Avaugour), 

Sr de Kerurien, par. de Plouizy, - de Kerboullo, - de Kermérault, par. de Cavan, - de la Fontaine-Saint-Père, par. de Plourhan, - de Lézeven, par. de Langoat, - de Goascaradec, - de Kergroas, - de Rochefort- de Kergadiou, par. de Guimaëc, - de Leingouëz, par. de Loquirec, - de Roc'heleuz, - de Kerplat, par. de Ploumiliau, - de Lauvagen, par. de Crozon, - de la Ville-Ernault.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Plouizy, Cavan, Langoat, en Trégor, et Plourhan, pays de Saint-Brieuc. ancienne Extraction 1427, maintenue noble le 29 mars 1671 à Rennes sur preuves de six générations. [WNS, SS, V07] Postérité d'Adolphe (1887-1968) // Eugène (1851).

Jean Hemeri, anobli le 15-7-1440 pour services armés et franchis de fouages



D'or à trois chouettes de sable, membrés et becquées de gueules (sceau 1381), qui est Cavan, un anneau de sable en abyme ; alias : à la bordure de gueules (Sceau 1395). Devise : Sans larcin.

Les deux branches subsistantes établies dans la région de Quintin abandonnèrent dans la seconde moitié du 18^{ème}, les qualifications nobiliaires, probablement par suite de dérogeance

Alliée aux Guernisac, Kerenor, Visdelou, Mellon, Doynel, Desmazières de Séchelles, du Pontavice, Kernevenoy de Boisdauid, Harembert, La Guerande, Urvoy de Closmadeuc, Le Lart, Tournemine, Poullain de St Pére, St Méloir, Gourlay, La Haye, La Roué,

HENRY DE VILLENEUVE, (olim HENRY de QUENGO)+ HENRY de KERGOET, 

Sr de Lannay, - du Vanrouel, - du Quengo, par. de Saint-Samson, - de la Motte et du Bois-Hellio, par. de Ploërmel, - de la Ville-Gicquel, par. de Pleudihen, - de Kergoët, - de Coëtquentel.

réf. et montres de 1527 à 1535, par. de Saint-Samson et Bréhand-Loudéac, pays de Saint-Brieuc, et Ploërmel, pays de Saint-Malo.

Filiation suivie depuis Pierre Henry, seigneur du Vaurouil, né ca 1350. Extraction féodale, montres de noblesse en 1527 et 1535, maintenue noble le 2 mai 1669 sur preuves de 8 générations. Admission aux Écoles Royales Militaires le 9 novembre 1787. Dispense du Marc d'Or de Noblesse le 21 novembre 1773 pour une charge de conseiller au parlement Maupeou de Bretagne. [SS, SS sup, PPC, WP, ENFS n°29] Les branches de Kergoët et du Quengo sont éteintes mais Quengo est porté par la branche de Villeneuve. Nombreuse postérité de Louis (1779-1866).



De gueules à trois épées d'argent en pal, les pointes en bas.

Devise : Potius mori quam foelari (Plutôt la mort que la souillure).

Cette famille s'est fondue à la fin du 19^{ème} dans Gazeau des Boucheries, et de Leyssègues de Pennayen

Les branches de Kergoët et du Quengo sont éteintes, mais Quengo est porté par la branche de VILLENEUVE

Le sr du Boisroullier, par. d'Eréac, débouté à la réforme de 1668.

Alliée aux Le Vayer, Quengo, La Morlaye, Le Hir du Rumeur, Mazurié, Audiffret, Talhouët, Henry de Villeneuve, Kerangal,

HERSART DE LA VILLEMARQUE ET HERSART DE LA VILLEMARQUE DE CORNOUAILLE,

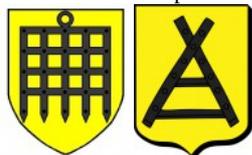
(orig. d'Angleterre), 

Sr de la Hersardaye, par. de Plédéliac, - du Vau-Couronné et de la Guérisseye, par. de Quintenic, - de la Villemarqué, par. d'Héanbihen, - de la Villegicquel, par. de Pléven, - des Préaux, - de Saint-Brieuc, - de Kerbaul, par. de Châtelaudren.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. d'Henanbihen, Quintenic, Pleven, Saint-Aaron et Saint-Potan, pays de Saint-Brieuc.

Filiation 1371 où elle paraît dans une montre à Pontorson, Ancienne extraction 1476, montres de noblesse de 1423 à 1535, maintenue noble le 24 mai 1669 sur preuves de 5 générations. Comparution pour l'ordre de la noblesse en Bretagne le 4 octobre 1754 (AR). [ANF-1948, WNS, GAF n°19418, SS, SS sup, V07]. La branche de Buron, fixée en Anjou (cf. ci-

dessous). Le rameau aîné porte de Cornouaille par décret du 6 juillet 1870, suite à un mariage avec la dernière du nom en 1845. Nombreuse postérité.



D'or à la herse sarrasine de sable. Sceau 1381.

Devise : Evertit et œquat (Posons tout à plat).

Cette famille était venue d'Angleterre à la suite du Duc Conan IV comte de Richemont en 1155

Alliée aux Blanchet de la Sablière, Le Gallic de Kerisouët, Grosourdy de St Pierre, Ferron du Quengo, Breil de Buron, Crest de Lorgeril, Freslon de la Frelonnière, Kergariou, Potier de la Houssaye, Pinczon du Sel, Bréart de Boisanger, Kermerc'hou de Kerautem, Cornouazilles, Feydeau, Salaun de Mesquéau, Dresnay, Le Bouteiller, Rogon, ...

HERSART de BURON branche éteinte de la famille précédente

HINGANT DE SAINT MAUR

Sr du Bac, par. du Quiou, - de Floville, - de Gardisseul et de Trémaudan, par. de Plestan, - du Bois-Bintin, par. de Talensac, - de Bintin, par. de Cintré, - de Ciccé, par. de Bruz, - de Saint-Thual, par. de ce nom, - de la Tremblaye, par. de Saint-Samson-sur-Rance, - du Boishue, par. de Lanhélin, - de Saint-Maur, - de la Ville-Tréhen, - du Bourgneuf, - des Croix, - de Toullan.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. du Quiou et Talensac, pays de Saint-Malo, Plestan, pays de Saint-Brieuc, Cintré et Bruz, comté de Rennes, Saint-Samson, Épiniac et Lanhélin, pays de Saint-Malo et archevêché de Dol.

Filiation 1389, ancienne extraction 1423, maintenue noble le 19 novembre 1668 sur preuves de huit générations par la chambre de Réformation de noblesse de Bretagne (AR). [ANF-1994, WNS, SS, V07, ENFS n°38] Postérité d'Henri (1899-1990) d'où Chantal (1930), Gwénolee (1931), Solange (1933), Myriam (1937), Gaël (1943).

Représenté également par Xavier, Yves, Cédric...



De gueules à la fasce d'or, accomp. de six billettes de même, 4. 3 (Sceau 1401).

La branche aînée fondue dans Tournemine ; la branche du Boishue fondue dans Tircoq puis Guéhenneuc.

Alliées aux Bothorel, Launay, Saisy de Kerampuil, Quettier de Saint-Eloy,

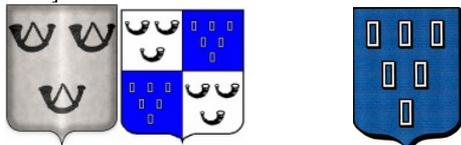
HUCHET DE LA BEDOYERE, HUCHET DE QUENETAÏN HUCHET DE CINTRE

Sr de la Huchetaye, - de la Bédoyère, par. de Talensac, - de Cintré et du Plessis, par. de Kerbiquet, - de la Hidouze, de Langoët, des Abbayes et de Peillac, par. de Guer, - de Rédillac, et du Pont d'Ars, par. de Saint-Jacut, - de la Villechauve, par. des Fougerets, - de la Roche, - du Val-au-Houlle, par. de Guégon, - de la Villebeuve, - de Quénétaïn, par. de Saint-Uniac, - de la Besneraye, - du Boisbrun, - de la Thébaudais et de Bessac, par. de Pipriac, - de Bellouan et du Chaucheix. Par. de Ménéac, - de Châteautro, par. de Guilliers, - de Monterfil, par. de ce nom, - de Keruzas, par. de Ploulané, - du Bois-Garin, par. de Sixt, - vicomte de Tréguil, par. d'Iffendic.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Talensac, pays de Saint-Malo.

Filiation depuis Olivier Huchet, seigneur de la Mesneraye, cité en 1360. Maintenu noble d'ancienne extraction féodale le 7 octobre 1668 sur preuves de huit générations depuis 1434. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 4 juillet 1719.

(Quénétaïn) Comparution pour l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne le 1^{er} septembre 1762 (AR) (Cintré) Honneurs de la Cour le 27 mai 1784 depuis Bertrand Huchet, secrétaire de Jean IV, duc de Bretagne et garde de ses petits coffres en 1421, reconnu noble dans la réformation de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo en 1441. Signature de la Protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). (La Bedoyère) comparution pour l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne se tenant à Rennes le 23 octobre 1786 (AR). Comte de l'Empire par décret impérial du 4 juin 1815. [ANF-1938 (Cintré), ANF- 1979 (Quénétaïn), ANF-2003 (La Bedoyère), WNS, SS, V07, ENFS n°21] Les trois branches sont subsistantes.



(Cintré et Bedoyère) D'argent à trois huchets de sable, qui est Huchet ; écartelé d'azur à six billettes percées d'argent, 3.2.1, qui est la Bédoyère.

(Quénétaim) d'azur à six billettes percées d'argent, 3,2,1

Devise : Hostibus et ferris (Je montre et je porte). Et aussi : Bonar et caritas (Biens et charités).

Alliées aux Quédillac, Trécesson, Le Chevoir, Danycan, Sérent, Caradec, Bot, Coniac, Penfeuntenyo, Desnos, Le Bastard de Kerpiquet, Sesmaisons, Croisnier, Talhouët, Grimaudet, Frelon de Freslonnière, Tréton de Vaujas, Moncuit de Boiscuillé, Kermerc'hou de Kerautem, Huon de Kermadec, Boishamon, Lorgeril, ...

HUON DE KERMADEC,

Sr de Kerhuon, - de Kermadec et de Kermabgeffroi, par. de Ploudiry, - de Kerlaudy, par. de Plouénan, - de Penanroz, par. du Tréhou, - de Kerlrzérien, par. de Saint-Thomas, - de Landerneau, - de Penhep et du Bodonn, par. de Dirinon, - de Gorréconq, - de Kervasdoué, par. de Plougoulm, - de Lanhouardon, par. de Plabennec, - châtelain de Trogoff, par. de Plouégat-Moysan, - Sr de Bohars-an-Coat et du Tromeur, par. de Bohars. réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Ploudiry et Plouénan, en Léon.

Extraction féodale 1354, maintenue noble le 18 juillet 1669 sur preuves de dix générations. Preuves de noblesse pour les pages de la Petite Ecurie en 1762. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1938, WNS, GAF n°19716, V07, NNF] Nombreuse postérité.



D'or à trois annelets d'azur, 2,1, cantonnés de trois croisettes recroisettées de même, 1. et 2.

Alias : d'or à trois croisettes recroisettées d'azur, 2. 1, accomp. de trois annelets mal ordonnés de même.

Devise : Atav da virviken (Toujours à jamais).

Alliées aux Kersulguen, Penancoët, Pensornou, Lesguern, La Sauldraye, Kermenguy, Launay, Guyot d'Asnières de Salins, Rodellec du Porzic, Bergevin, Lauzanne, ...

HUON DE KERILIAU ET HUON DE KEREZELEC, (ramage des précédents),

Sr de Kérézélec et de la Roche-Noire, par. du Tréhou, - de Bodrézal, par. de Hanvec, - de Guernambloc'h, par. d'Irvillac, - de Penhoat-Huon, par. de Guimiliau, - de Kerillio, par. de Plouvorn, - de Lesguern, par. de Saint-Frégan.

Anc. Ext., réf.:15 avril 1669, huit gén., réf. et montres de 1446 à 1534, par. du Tréhou et Plouvorn, en Léon.



De gueules à cinq croisettes recroisettées d'argent, posées en croix.

Devise : Endra bado birviken (Tant qu'elle durera à jamais).

La branche aînée fondue dans l'Etang.

La seule branche subsistante établie en Australie depuis l'émigration

Alliée aux Kerret, Kermenguy, Kergoët, Le Rouge, ...

J

JÉGOU DU LAZ,

Sr de Kerloaguennic, - de Kervillio et de Kerguinezre, par. de Saint-Gilles-Pligeau, - vicomte de Kerjean, par. de Glomel, - Sr de Mezle-Carhaix, par. de ce nom, - de Paule, par. de ce nom, - du Dréorz, par. de Priziac, - de Saint-Nouay, par. de Plouray, - de Trégarantec, par. de Mellionnec, - du Laz, par. de Carnac. réf. et montres de 1543 à 1562, par. de Saint-Gilles-Pligeau, en Cornouaille.

Maintenue noble le 19 novembre 1668 sur preuves de sept générations. Conseiller au parlement de Bretagne le 9 juillet 1681. Acquisition de la terre du Laz en 1698. [ANF-1961, WNS, SS sup, GAF n°20086, ENFS n°25] Postérité de Michel-Marie (1726- 1799).



*D'argent au huchet de sable, accomp. de trois bannières d'azur, chargées chacune d'une croisette pommetée d'or. Devise : Nec spes me mea fefellit (Mon espoir ne m'a pas trompé).
La branche aînée fondue à la fin du XVII^e siècle dans Rougé du Plessis-Bellière, puis Lorraine-Elbeuf.
Alliée aux Estienne, Budes, Garjan, Kerloaguen, Kersauson, Poulpiquet, Kerampuil, Dieuleveult, Penguern,...*

JÉGOU, et JEGOU d'HERBELINE

Sr de Kerverry et du Merdy, par. de Plésidy, - de Rumarquer, par. de Plouizy, - de Goazhamon et de Couperel, par. de Senven-Lehart, - du Tromeur, - de Kerivoalan.

réf. et montres de 1421 à 1543 par. de Plésidy, en Trégor.

Filiation depuis Noël Jégou dont Antoine dont Tugdual (1660-1711), journalier. A priori Noël Jégou ° 26/12/1628 à Morlaix (St Mathieu) est fils de Nicolas Jégou, écuyer. Et serait de la même famille (arrière-arrière- grand-père commun) que Pierre Jégou, Seigneur de Goashamon en Senven-Léhart et duMédic en Plésidy maintenu noble d'ancienne extraction le 20 février 1671. Sans doute appauvrissement de cette branche si Tugdual est journalier mais en Bretagne, la dérogeance, si longue soit-elle, ne fait pas perdre la noblesse : tant qu'elle dure, la noblesse est considérée comme dormante ou étourdie, et se réveille dès que cesse l'activité dérogeante. (...) En Bretagne, un noble qui cesse de déroger est dispensé des lettres de relief et doit simplement déclarer devant la juridiction royale la plus proche qu'il réveille sa noblesse en entend ne plus être soumis aux impôts roturiers" Famille qui semble subsistante sous le seul nom "Jégou" [WNS, SS sup, V07, GAF n°20085, Kerfranc, ENFS n°26] Addition du nom d'Herbeline par décret impérial du 17 février 1869. (branche aînée) Derniers du nom : Guy (1898-1946) et sa nièce Edith (1912). (branche cadette) Postérité d'Alain (1932-1980).



*D'argent au croissant de gueules, accomp. de trois coquilles de même.
Cette famille dont le nom additionnel d'Herbeline est du à une alliance en 1804 avec une demoiselle d'Herbeline de Rubercy, de la région de Chateaulaudrun, par décret impérial du 17 février 1869
Alliée aux Trolong, Le Bihan, Cadoret, Herbeline de Rubercy, Jouan de Kervenoaél, ...*

JÉHANNOT DE PENQUER

Sr du Tertre, par. de Saint-Quay-Portrieux, - de Penquer, - de Kerfeunteun, - de Kergestin et de Kersauson, par. de Plouha.

réf. et montres de 1469 à 1513, par. de Saint-Quay-Portrieux et Tréveneuc, archevêché de Dol et pays de Saint-Brieuc.

Filiation depuis Jehan Jéhannot, anobli le 24 décembre 1441 par Jean, duc de Bretagne. Maintenu noble d'extraction le 26 août 1669. [WNS, V07, SS sup, GAF n°20094, NNF, ENFS n°12] Postérité de Raoul (1893-1983)



D'argent à la croix fleurdelysée de sable, soutenue de deux lions affrontés de même.

JOUAN DE KERVENOAEL

*Sr du Mesgouéz, de Guicsané et de Kerdirizien, par. de Plouzané, - de Pennanec'h et de Keranamoal, par. de Milizac, - de Kervénigan, par. de Trébabu, - de la Garenne, - de Goazambrun, - de la Ville-Jouan, par. de Châteaulin, - de Kermérien, par. de Guilers, - de Kervénoaël, par. de Guisriff, - de Kerbezrec, - de Timother.
réf. et montres de 1426 à 1538 par. de Plouzané, Saint-Renan, Trébabu, Milizac et Plougouvelin, en Léon.*

Ancienne extraction depuis Bernard, noble en 1426. (branche cadette – La Ville-Jouan) maintenue noble le 7 mai 1675 par arrêt du parlement de Bretagne. (autre branche cadette – La Garenne) : Pierre, sieur de La Garenne, Maintenu noble le 19 décembre 1682 au parlement de Bretagne, confirmé au Conseil le 25 juillet 1684. Lettre de confirmation de noblesse en octobre 1698, enregistrées à la Chambre des Comptes. Confirmé le 9 juin 1722 par le Conseil d'Etat (exceptant de la

révocation portée par l'édit d'août 1715 les lettres de confirmation obtenues par Pierre Jouan de La Garenne au mois d'octobre 1698) (AR). Louis, sieur de La Ville-Jouan reçoit de nouvelles lettres de confirmation de noblesse le 23 janvier 1736, enregistrées à la Chambre des Comptes le 3 août 1736. (autre rameau) maintenue à l'intendance le 26 août 1710 et par arrêt du conseil le 5 novembre 1735 déclarant commun avec l'arrêt di 9 juin 1722. [ANF-1948 (Kervenoaël), SS sup, V07, NNF] « La branche Jouan de la Villejouan est tombée dans l'obscurité. » (La Villejouan) Derniers du nom : Henry (1879-1961) d'où Henriette (1921-2016) et Marie-Louise (1922-2011). (Kervenoaël) nombreuse postérité.



De gueules au lion d'or, armé et lampassé d'argent, accomp. de trois annelets de même.

Devise : En Jouan, point de soucis. Et : Bon renom.

Jean Jaouen, de la paroisse de Plomoguer, portant sensiblement les mêmes armes fut anobli en 1472

La branche aînée fondue dans Kernezne.

Alliée aux Le Veyer, Lanhuron, Vergier de Kerhorlay, Chastenet, Chefdubois, Talhouët, Maillard de la Gournerie, La Lande de Calan, Parcevaux, Jegou du Laz, ...

K

KERATRY (DE),

Sr dudit lieu, par. de Ploaré, - de Mesaler, par. d'Elliant, - de Kerbiquet.

Anc. Ext., réf. 24 juillet 1670, cinq gén., montres de 1562, par. de Beuzec-Conq en Cornouaille.

confirmé comte héréditaire par décret impérial le 14 décembre 1861. [WNS, SS sup, PPC, NG01, SS2, NNF] (France) Derniers du nom : Jean-Emile-Raymond-Marie (1896-1927) d'où Renée (1921-2011). (Mexique) Cette famille subsiste cependant au Mexique avec les descendants d'Enrique Maria de Keratry Anglas (1887- 1939), né à Mexico. Postérité de Ernesto Felipe (1911- 1987) d'où (et descendance) Ernesto, Enrique, Rodolfo et Estela.



D'azur au greslier d'argent, surmonté d'une lance (alias : d'un pal) de même,

Devise : Gens de bien passent partout.

La branche aînée fondue dans Kerviher.

Voir °ANQUETIN de KERATRY voir ° GUILLAUME de KERATRY

KERAUTEM (DE),

Sr dudit lieu, par. de Carnoët, - du Cours, - du Poullinec, - de Kerguern.

Anc. ext. 1448, réf. 13,08,1669, huit gén. ; réf. et montres de 1447 à 1562, par. de Carnoët, en Cornouaille.

Signataire de la protestation de la noblesse du 7 janvier 1789 en Bretagne (AR). [ANF-2005, WNS, SS sup, V07] Postérité d'Arthur- Charles (1850-1902).



De gueules à trois fasces d'argent ; alias : surmontées d'un lambel (Sceau 1421). Marc ar Doué

La branche aînée fondue dans Kermerc'hou en 1735

Alliée aux La Forest, Gouyquet, Kersaint-Gilly, Rochaézre, Coattarel, Lostanges de St Alvère, Huchet du Guermeur, Morisson de la Bassetière, Rouxel de Villeféron, Chauchart du Mottay, ...

KERGARIOU (DE) ET + KERGARIOU DE LOC MARIA DE, 

Sr dudit lieu, par. de Ploujean, - de Kervolongar, par. de Garlan, - de Goazian et de Kervéguen, par. de Plouigneau, - de Keramprevost, par. de Plourin, - de Kerhaël, par. de Locquirec, - de Portzamparc et du Cosquer, par. de Plounévez-Moëdec, - de Pluscoat, par. de Botlézan, - de Penanprat, par. de Guimaéc, - de Keréven, - de Pontglo, par. de Pleumeur-Gautier, - des Fossés, - de Kermadéza et de Trobriand, par. de Plougasnou, - de la Ville-Pépin, - du Domaine, - des Planches, - du Châtel, - de Launay, - de Kervéroul, - de Kergrist et de Coëtillo, par. de Ploubezre, - de Kerpol par. de Plouaret, - de Rosconnet, - de Locmaria, - de Coatlez, - de la Grandville (en breton, Guermeur), par. de Bringolo.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Ploujean, en Trégor.

Extraction féodale depuis Roland de Kergariou en 1340 (Preuves pour HC) ou 1386, maintenue noble d'extraction féodale le 21 mars 1669 sur preuves de neuf générations. Honneurs de la Cour. Signature de la protestation de la noblesse bretonne convoquée suivant les formes anciennes en 1789 (AR). (branche éteinte de La Grandville en 1954) Comte de l'Empire par L.P. le 14 février 1810, Pair de France héréditaire le 5 novembre 1827, confirmé par majorat de baron-pair le 8 mai 1829. Des branches naturelles non nobles existent. [ANF-1947, WNS, SS sup, V07, ENFS n°4 et n°5]. Nombreuse postérité. (Locmaria) Derniers du nom : Edmond (1900-1971). (La Grandville) Dernier du nom : Pierre (1886-1954).



D'argent fretté de gueules ; au canton de pourpre chargé d'une tour d'argent, maçonnée de sable.

Devise : Là ou ailleurs, Kergariou.

La branche aînée fondue au IV^e siècle dans la Forest, d'où la seigneurie de Kergariou a appartenu successivement aux du Parc-Lesversault, Caradeuc et la Fruglaye.

Un fusillé à Quiberon en 1795 ;

La branche du Cosquer a produit un maréchal de camp en 1791, décapité en 1794 ;

Alliée aux Quelen, Kersulgen, Kergrist, Calloët, Rochechouart-Mortemart, Plessis de Grenédan, Picot de Plédran, La Fruglaye, Chrestien de Tréveneuc, Le Corgne de Launay, L'Estang du Rusquec, Hersart de la Villemarqué, Lesguern, Boscal de Réals, Lauzanne, Kermerc'h ou, Macé de la Roche Macé, Tredern, Plessis Grenédan, ...

KERGORLAY (DE),  *(ramage de Poher),*

Baron dudit lieu ; par. de Motreff, - Sr de Frinandour, par. de Quemper-Guézennec, - du Cleuzdon, par. de Plougonver, - de Keriavilly, par. de Plouaret, - baron de Pestivien et Sr de Bulat, par. de Pestivien, - Sr de Lossulien par. de Guipavas, - de Rimaison, par. de Bieuzy, - de Talvern, par. de Pluméliau, - de Guengat, par. de ce nom, - de Kerangouëz, par. du Minihiy, - de Creac'hcaribot et du Plessix, par. de Plougar, - du Botcozel, par. de Haut-Corlay, - de Kersalaun, par. de Plouvien, - de Tromenec, par. de Landéda, - de Trouzilit, par. de Plouguin, - de Coëtvoult, par. de Saint-Thégonnec, - de Kerroignant, par. de Plouvorn, - de Mescaradec, par. de Lannilis, - de Kerbabu.

Réf. et montres de 1481 à 1562, par. de Plougonver et Plouaret, en Trégor et Haut-Corlay, en Cornouaille.

Extraction féodale 1380, maintenue noble d'ancienne extraction féodale le 2 mars 1671 sur preuves de dix-huit générations. Honneurs de la Cour le 7 novembre 1785 et 21 avril et 12 décembre 1787, titre de baron-pair le 14 février 1825, baron le 9 mars 1826 (AR) et 15 avril 1829. [ANF-1933, WNS, SS sup, V07, ENFS n°1] Nombreuse postérité.



Vairé d'or et de gueules (Sceau 1312).

Devise : Aide-toi Kergorlay et Dieu t'aidera. Au plus dru

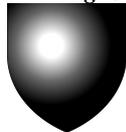
La branche aînée tomba en quenouille à la fin du XIV^e siècle en la personne de Jeanne, dame de Kergorlay, mariée en 1383 à Raoul de Montfort, et d'Aliénor sa sœur, qui rentra en possession de la baronnie de Kergorlay qu'elle transmet par mariage à la maison de Beaumanoir. Cette seigneurie a été possédée ensuite par les Coëtquen, Bellouan, Avaugour-Saint-Laurent et de Plœuc.

La branche du Cleuzdon fondue dans du Cleuz du Gage.

Alliée aux Plusquellec, Espinay, Le Chevoir, Kerlec'h du Chastel, des Nos, Boisgeline, La Rochefoucauld, Fay de la Tour-Maubourg, Clermont-Tonnerre, ...

KERGOZOU DE LA BOISSIERE DE ALIAS LA BOISSIERE (DE), 

Les Kergozou de la Boissiere sont en réalité des La Boissière., et les armes sont:



"de sable au sautoir de Gueules".

La Messelière s'est trompé. Le marquis de Magny se trompe également en écrivant dans le "Livre d'or de la noblesse" 3e registre page 140 il dit la branche des seigneurs de Kergosou éteinte. Il est préférable de ne pas regarder Geneanet. Cette famille a une même origine que les La Boissière de Lennuic et que les comtes de Chambors. Cette branche a été déclarée nobles d'extraction par arrêt du 17 octobre 1670. Ils ont vécu à Paule [22] comme laboureur. Dans l'acte de décès en date du 5 décembre 1889 de l'ancêtre des Kergozou actuels, il est inscrit comme Louis-Marie de Laboëssiere-Kergazou. Son fils Louis, né à Paule le 9 janvier 1876, est inscrit sous le nom de Kergozou de La Boëssière. Dans l'acte de décès du bisaïeul de ce dernier, il n'y a pas de trace de Kergozou. Depuis la fin du XIX e ils sont inscrits sous le seul nom de Kergozou de La Boissière. Elle subsiste actuellement dans les paroisses de Plévin, Goudelin et Motreff (B de B)

KERGUÉLEN (DE KERBIQUET) (DE), 

Sr dudit lieu, par. de Saint-Thoix, - de Kermatéano, par. de Plogastel-Saint-Germain, - de Kerroc'h et de Kerlez, par. de Landrévarzec, - de Penanjun et de Trémarec, par. de Briec, - de Kerhascoët et de Kerrem, par. de Pluguffan, - de Kerbiquet, - de Kersaint, - du Guermeur, - de Kergoat, par. de Melgven, - de Kerlaouéan, - de Kerfily, - du Carpont, - de Kernalec.

réf. et montres de 1426 à 1562, par. de Saint-Thoix, Plogastel-Saint-Germain et Landrévarzec, en Cornouaille.

Ancienne extraction 1413. Maintenu noble le 10 juin 1670 (12 juin 1669, 20 juin 1670, 4 septembre 1670, 27 février 1671) et le 8 août 1772 par arrêt de la chambre de Réformation de Bretagne (AR). Honneurs de la Cour [ANF1948, WNS, SS sup, V07, ENFS n°18] Famille d'Yves-Joseph de Kerguelen (1734-1797) découvreur des îles Kerguelen. Hervé (1887-1976) d'où Yves Marie Edouard Guy (1920-2002) d'où Hélène (1951), Annick (1955), Florence (1957), Alain (1965) d'où Youn.



D'argent à trois fasces de gueules, surmontées de quatre mouchetures d'hermine de sable.

Devise : Vert en tout temps.

La branche subsistante connue sous le nom de Kerbiquet, a repris le nom de Kerguelen à l'extinction de la branche de Treimarec au 19^{ème} à laquelle appartenait le découvreur des terres australes

Alliée aux Quistinic, du Rusquec, Poulpiquet, Charil des Mazures, Hersart de la Villemarqué, Urvoy de Portzamparc, Marigo, Furic,

KERGUIZIAU DE KERVASDOUE (DE), 

Sr dudit lieu, par. de Bohars, - de Tronjoly et de Quijac, par. de Lambézellec, - de Penfeld, par. de Guilers, - de Kervasdoué et de Kerscao, par. de Plouzané, - de Tréléon, par. de Milizac, - de Keranliou, - de Kerbiriou, par. de Crozon. - de Keravel et de Kerestat, par. du Minihy de Léon. réf. et montres de 1421 à 1534, par. de Bohars, Lambézellec, Guilers, Plouarzel et Plouzané, en Léon.

Maintenu noble par la chambre de réformation de noblesse les 28 juillet 1670 et 18 janvier 1669. Signature de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789. [ANF-1958, WNS, SS sup, V07, ENFS n°34] Deux branches issues de Charles-Marie de Kerguisiau (1749-1795).



D'azur à trois têtes d'aigle (alias : d'épervier), arrachées d'or. Spes in deo

un lieutenant aux chasseurs à cheval de la Bretagne en 1788, fusillé à Quiberon en 1795.

La branche aînée fondue vers 1530 dans du Louët.

Alliée aux Poulpiquet, Gouzellon, Euzenou, Kerouartz, Poulpry, Barbier de Lescouet, L'Estang du Rusquec, La Jaille, La Boessiere, Grivart de Kerstrat, ...

KERGUZ (DE),

Sr dudit lieu, par. de Taulé, - de Troffagan, par. de Lanhouarneau, - de Gouzillon, par. de Saint-Vougay, - de Keramprovost, par. de Plouénan, de Coëlvoult, par. de Plouigneau, - de Mezambe et des Iles, par. de Guimaëc, - de Belair et des Salles, par. du Minihy, - de Kergoët, par. de Saint-Hernin, - de Kerlouët, par. de Plévin, - du Boisgarin, par. de Spézet, - du Pellem, - de Kerdanet, par. de Taulé, - de Guernaou. réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Taulé, Lanhouarneau, Saint-Vougay, le Minihy et Plouénan, en Léon.

Réformation de la noblesse en 1427 et 1435 à Plounévez-Lochrist.

Maintenue noble d'ancienne extraction par arrêt du 19 janvier 1669 sur preuves de 8 générations en faveur de Gabriel, Sr de Troffagan « chef du nom et d'armes de Kerguz et de Trouffagan ». [WNS, Yeurc'h] (branche de Troffagan – Kerjus de Troffagan alias Kerguz de Troffagan) Postérité Georges-Louis (1854) d'où Léon-Louis (1893-1979) (d'où descendance) et Eugénie-Georgette.

La filiation de son grand-père : Edouard-Marie Kerguz (ca 1801-1867), peintre en bâtiment avec la souche noble n'est pas établie suite à la destruction des registres des arrondissements parisiens en 1870. La jonction peut être proposée sur le fait qu'un collatéral Jean-Victor de Kerguz est témoin (son oncle ?) au mariage de Marie-Louise fille d'Edouard Marie de Kerguz. Edouard-Marie ép. avant 1822 ? Marie-Eléonore Charrier alias Charié (-1843) d'où Marie-Louise (1822-1908), Edouard-Paul-Victor (1830), Léon-Jean-Joseph (1832-1858) (d'où Georges-Louis (1854)) et Adolphe-Hippolyte-Louis (1835).



D'argent au greslier d'azur, enguiché et lié de gueules.

Devise : Voluntas Dei (À la volonté de Dieu)

Bertrand, Sr de Troffagan, vivant en 1426, épouse Jeanne de Quélen ; Olivier, vivant en 1443 auteur de la branche de Mezambe, épouse Anne du Quélenec.

Un gouverneur du château du Taureau en 1569 ; un gouverneur du Minihy de Léon en 1700 ; un conseiller au Parl. en 1777. Fondu dans Roquefeuil.

KERLEAU (DE),

Sr dudit lieu et de Meshuel, par. de Pleubihan, - du Pontmen, - de Guernanchanay, par. de Plouaret, - de Goazanarhant, par. de Plourivo, - de Kerbiquet, par. de Plounez, - de l'Isle, par. de Mousterus. réf. et montres de 1423 à 1543, dites par., en Trégor et Saint-Brieuc.

maintenue noble d'ancienne extraction en qualité de chevalier lors de la réformation de la noblesse de Bretagne par arrêt des 15 juillet 1670 et 5 septembre 1670. [SS sup, NNF] Derniers du nom : René (1846) d'où Eléonore (1878-1934) // Pierre-Joseph-Marie (1875-) d'où François-Marie (1899), Maria-Louise (1900), Jeanne (1903), Louise Félicité Gabrielle (1905-1988) et Jean (1914) // Yves-Marie (1868) d'où Emilienne-Marie (1896-1994). Quid de Jean-Pierre d'où Julien (1981) d'où Justine (2013) ? N, instituteur à Troguéry puis à Lanmérin d'où trois enfants dont Jean (1934-2001), militant communiste d'où cinq enfants? Philippe (1961-2002) ?



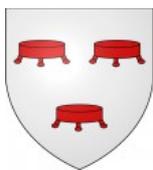
D'azur au cerf d'or (sceau 1452)

Elle subsiste dans la région de Lannion et de St Jean du Doigt Ils existent des homonymes contemporains, mais nous ne savons pas s'ils descendent de cette famille ou d'une famille qui a ajouté de Kerleau à leur patronyme.

Deux autres familles portent Le FLO de KERLEAU et CADERAS de KERLEAU

KERLIVIOU (DE),

Sr dudit lieu, par. de Bourbriac, - de Crec'hénaou, - de la Garenne. réf. et montres de 1427 à 1543, dite par., en Trégor. Ancienne extraction depuis la réformation de la noblesse en 1426 à Bourbriac et Plesidy. Débuté le 28 novembre 1668 puis maintenue noble le 8 février 1669 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de six degrés. [WNS, SS sup, V07, Yeurc'h] Derniers du nom : (Kerlivou de Chef du Bois) (reprise du nom en 1928 après avoir porté Kerliviou seul sans particule) Gilles-Marie (1854-1908) d'où Guillaume-Jean (1903-1982). Son frère Vincent- Marie (1856-1892) d'où Marie-Victorine (1886), Maria (1887), Francisca-Marie (1890) et Yves-Marie (1892- 1974) (d'où Maria-Josephe (1935-2019) et Jeanne-Anne (1936)). (Kerliviou) René-Marie (1870) d'où Jean-Louis- René-Marie (1895) et François (1901-1972) (d'où Nelly- Odette-Françoise (1931-2019)). Joëlle (1928-2019) // Jean-Yves-François (1949-2022). Subsistent des porteurs du nom : Patrick, Noël, Ludivine, Estelle, Aurore...



D'argent à trois salières de gueules ; alias : d'argent à trois gerbes liées de gueules (G. le B.). Elle subsiste dans la région de Plougasnou et de St Jean du Doigt

KERMABON (DE),

Sr dudit lieu, - de Kerprigent, - de Kericuff et de Kerguélen, par. de Plougasnou, - de Kerouazle, - de Coëtmenguy, par. de Ploujean, - du Porzou, - de Lambezre, - de Roudoumeur, par. de Plonévez-du-Faou.réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Plougasnou, en Trégor.

Extraction féodale 1328, maintenue noble d'ancienne extraction le 24 juillet 1669. [WNS, SS sup, V07] Postérité d'Alain (1906- 1961). Famille indiquée éteinte par Valette ?



Écartelé aux 1 et 4 : d'or à trois fasces d'azur, alias : chargées de huit étoiles d'or, 3. 3. 2, qui est Kermabon ; aux 2 et 3 : fretté d'or et de sable, qui est Quenquizou de Kerprigent.

La branche de Kerprigent fondue en 1716 dans Mol.

Alliée aux Quelen, La Bouéxière, Kersulguen, Ansquer, Trogoff,

KERMEL (DE),

Sr dudit lieu, de Pencrec'h et de Kergadaran, par. de Pleubihan, de Kermézen, par. de Pommerit-Jaudy, - de Kerprigent, par. de Perros-Guirec, - de Kergoniou, - du Plessix, par. de Pluzunet.

réf. et montres de 1481 à 1535, par. de Pleubihan et Pommerit-Jaudy, en Trégor.

ancienne extraction depuis Prigent de Kermel en 1443. Maintenu noble le 22 juin 1669 par arrêt des commissaires du Roi. Page de la Grande Ecurie les 18 février 1734 et 28 août 1776. [ANF-1966, WNS, SS sup, V07, ENFS n°8] Nombreuse postérité.



De gueules à la fasce d'argent, accomp. de deux léopards d'or.

Devise : Audacibus audax (Plus qu'audacieux, ou : Je ne cède en rien aux plus braves).

Alliée aux du Tertre, Rosmar, Botlot, La nouè, Kergadaran, Gouyon, Kerouartz, Silguy, Quemper de Lanascot, Quatrebarbes, Cavalier de Cuverville, Cheyron du Pavillon, Rolland de Rengervé, Gasté, Plessis-Quenquis, Legge, Pompery, ...

KERMENGUY (DE), (olim Derrien)

Sr dudit lieu, - de Kersullien, - de Kerabret et du Runiou, par. de Cléder, - de Kerazan, - de Saint-Laurent et de Landébec'her, par. de Plouzévéde, - du Cosquérou, par. de Mespaul, - du Roslan, par. de Plougasnou, - de

Kervéguen, par. de Guimaëc Extraction féodale depuis Yvon Derrien, seigneur de Kersullien, allié en 1410. Maintenu noble d'ancienne extraction le 20 février 1669 sur preuves de huit générations. Certificat de noblesse pour une sous-lieutenance le 5 mai 1786 (AR) et le 17 octobre 1784 (en faveur d'Alexandre-Joseph-Marie de Kermenguy du Rosland. [ANF-1947, WNS, SS sup, V07, ENFS n°6] Postérité d'Alphonse (1848-1911).



Pour armes anciennes : d'argent à la fasce de gueules, accomp. de six macles d'azur ; alias : au lambel à quatre pendants, en chef (sceaux de 1418 à 1428) ;

Moderne : losangé d'argent et de sable, à la fasce de gueules, chargée d'un croissant d'argent. Devise : Tout pour le mieux

Alliée aux Coétaudan, Coetlosquet, Lanuzoarn, Kerc'hoent, Goesbriant, Kergoët, Trevou de Kersauson, Le Forestier, Gouyon, Forsanz, Saisy de Kerampuil, Kergrist, L'Estang du Rusquec, Rodellec du Porzic, La Boessiere, Hervé du Penhoat, Dieuleveult, ...

KERMERC'HOU (DE), - DE KERAUTEM, -DE LEZENOR ET DE RUFFELIC

Sr dudit lieu, par. de Garlan, - du Cosquer, par. de Plougasnou, - de Tréléver, par. de Guimaëc, - de Leurmen, par. de Ploumilliau, - de Crec'hoat, - de Kerautem, par. de Carnoët, - du Rosmeur, par. de Plonévez-du-Faou. réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Garlan, en Trégor.

Filiation depuis Prigent, seigneur de Kermerc'hou, receveur des fouages de Morlaix ép. vers 1400 de Jeanne Droniou, dame de Kerprigent. Ancienne extraction prouvée 1479, maintenue noble d'ancienne extraction les 27 juin 1669 et 17 mars 1671 sur preuves de sept générations. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). La branche du Cosquer en Plougasnou prit le nom de Kerautem après l'alliance en 1736 avec l'héritière de cette maison, l'aîné des fils de ce mariage continua la filiation. Un cadet né d'un second mariage de son père est l'auteur de la branche subsistante sous le seul nom de Kermerc'hou (- de Lesenor et - de Ruffelic). [ANF-1946, WNS, SS sup, V07, ENFS n°38, NNF] Nombreuse postérité.



D'argent à la croix tréflée de sable, chargée de cinq étoiles d'or.

La branche aînée fondue dans Arel, puis le Bigot ; Botherel, Rosnyvinea et Visdelou de Bédée.

La branche du Cosquer en Plougasnou continua la filiation, mais prit le nom de Kerautem après l'alliance en 1736 avec l'héritière de cette maison, l'aîné des fils de ce mariage continua la filiation,

Un cadet (d'aîleurs né d'un second mariage de son père) est l'auteur de la branche subsistante sous le seul nom de Kermerc'hou)

Alliée aux Pinart, Hingant de Kerduel, Kerguz, Coatgoureden, Kerautem, Kerguz, Kerret, Saisy de Kerampuil, Robecq, Frotier de Bagneux, Sioc'han, Robecq, Huchet de Cintré, Poulpique, Fraval de Coatparquet, Miorcec de Kerdanet, Hersart de la Villemarqué, Nicol de la Belleissue, Herbais, ...

KERMOYSAN (DE) OLIM BOURC'HIS,

Sr dudit lieu, de Kerbourc'his, - du Cosquer, - de Goasmap, - du Rumeur et de Kerprigent, par. de Pommerit-le-Vicomte, - de Kericuff, par. de Plougasnou, - de Leslec'h et de Kerjean, par. de Plestin-les-Grèves, - du Plessix, - de Tromartin, - de Kerozet, - de la Haye-Pargo.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Pommerit-le-Vicomte et Saint-Gilles, en Trégor.

Extraction féodale 1390, maintenue noble le 25 juin 1669 sur preuves de neuf générations. Signataire de la protestation de la noblesse de la Bretagne le 9 mai 1788 (AR). Preuves de noblesse pour une sous-lieutenance le 26 juillet 1786 (AR). [ANF-1948, WNS, SS sup, V07, ENFS n°2] Postérité de Tugdual (1841-1907).



De gueules à sept coquilles d'argent, 3. 3. 1 (sceau 1443) ; alias : chargées d'une bande (sceau 1357) ; alias : de gueules à deux fasces d'argent, accomp. de sept coquilles de même.

Devise : Plutôt mourir que faillir.

Un élève de la marine, fusillé à Quiberon en 1795.

La branche aînée fondue en 1421 dans Trogoff ; la branche du Rumeur fondue dans le Borgne, puis du Perrier

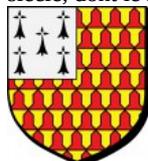
Alliée aux Guermeur, Bahuno, Pinart, Kerlec'h, Le Chevoir, Boisgelin, Pontavice, ...

KERNÉVÉNOY, KERNAVANOIS OU CARNAVALET (DE),

Sr dudit lieu, par. de Quemper-Guézennec, - de Kerynizan et de Keramprovost, par. de Plouëc, - de Keruzon et de Kerguidoué, par. de Pludual, - de Kerilly, par. de Pléguien, - de Kerhardy et de Costang, par. de Plouha, - de Kerméno, par. de Goudelin, - de Kergarric, par. de Langoat, - de Camezeu, par. de Pléhédél, - de l'Île-Milon, par. de Saint-Donan, - de Kerneuff, - de la Garde-Jolly, - du Bois-David, par. de Bothoa.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Quemper-Guézennec et Plouëc, en Trégor, Pludual, Plouha et Saint-Donan, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale depuis Alain, fils d'Hervé en 1371. Maintenu noble d'ancienne extraction le 31 août 1669 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. [WNS, SS sup, V07, ENFS n°12] Postérité de Charles (1871-1953). Vairé Note : l'hôtel de Carnavalet, actuel musée de la ville de Paris fut possédé par un membre de cette famille au XVI^e siècle, dont le nom, compliqué à écrire pour les parisiens, fut transformé en "de Carnavalet".



Vairé d'or et de gueules ; au franc-canton d'argent, chargé de cinq hermines de sautoir (Sceau 1372).

Le nom de cette famille s'est déformé en France en celui de Carnavalet

La branche aînée fondue dans Fleuriot et qui prit le nom de Carnavalet, puis Acigné

Les représentants actuels sont issus d'un puiné de la branche de Kerhardy en Plouha

Alliée aux La Noé, Bizien, Rochaézre, Urvoy, Geoesquer, France, Blanchard de la Buharaye, Goascaradec, ...

KEROUARTZ (DE),

Sr dudit lieu, - de la Motte, - de Kerengarz, - de la Fosse, - du Coum, - de Leuranolémen, - de Keranroux, - de Bergoël et de Ploudiner, par. de Lannilis, - de Kermarho, - de l'Isle, - de Basseville, - de Lézérazien et de Lomenven, par. de Guiclan, - de Penhoët, par. de Saint Thégonnec, - de Kerthomas, - de Penvern et de Lomélar, par. de Plouneventer, - de la Villeaubray, - de Lossulien, par. de Guipavas, - du Boisboixel, - de Kermellec, - de Coatëozen, par. de Landouzan, - baron de Kergroadez, par. de Plourin. Maintenu en 1426, 1443, 1503 ; réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Lannilis et Landéda, en Léon.

Extraction féodale depuis Hervé de Kérouartz, cité le 19 mars 1396. Maintenu noble en 1426, 1443, 1503. Maintenu noble d'ancienne extraction le 11 mai 1669 sur preuves de 10 générations. Preuves pour les Honneurs de la Cour le 12 avril 1784 et admission le 19 mai 1784 (AR). Signature de la protestation de la noblesse de Bretagne en 1789 (AR). [ANF-1945, WNS, SS sup, V07, ENFS n°11] Postérité de Frédéric (1858- 1930) d'où Oswen (1898-1955) (d'où Célia (1940-1986)), Yann (1908-1995) d'où Gaël (1935) d'où Albane (1960), Yolaine (1961) et Diane (1963) ; Loïc d'où Hervé (1959) et Aude (1970).



D'argent à la roue de sable, accomp. de trois croisettes de même.

Devise : Tout en l'honneur de Dieu. Et : Tout avec le temps. Cri : pa graro Doue quand il plaira à Dieu

Son existence est connue depuis 1100

Deux membres tués à Quiberon en 1795.

Alliée aux Le Barbu, Gouézou, Kerlec'h, Poulmic, Nuz, Kersauson, Le Sénéchal, Kergoët, Cleuz, Quelen, Roquefeuil, Andigné, Quemper de Lanascot, Carné-Carnavalet, Maudit du Plessis, Fleuriot de Lange, Miorcec de Kerdanet, Geyer d'Orth, ...

KEROULAS (DE),

Sr dudit lieu, par. de Brélez, - de Cohars et du Quélenec, par. de Ploumoguier, - de Gorescour, - de Kergoët, - de Keroumant, - de Meshellou, par. de Plouéan, - de Keralsy, - de Berdouaré, par. de Plounevez-Lochrist, - du Cribinec, par. de Plouédern, - de Treffry, par. de Quéménéven, - du Bourg, par. de Plourin, - de Saint-Melen, - de Touronce, par. de Plouzané, - de Lanvaon, par. de Plouguerneau. réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Plourin et Brélez, en Léon.

Ancienne extraction 1443. Maintenu noble en 1669 par la Chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Admis aux Etats de Bretagne le 20 octobre 1772 (AR). [ANF-1975, SS sup, V07, NNF] Postérité de Xavier d'où Hervé, Yann (1971-2013) (d'où Alia). N d'où Pierre-Yves-Marie (1940-1976), Xavier, Maryvonne et Ronan-André-Marie (1941-2012) (d'où Gwenaëlle et Yohan).



Fascé de six pièces d'argent et d'azur, comme Penancoët. Devise : En Dieu mon cœur.

La branche de Cohars ou Coétharz en Ploumoguier subsiste en Juch où elle possède encore la terre de Tallaroc acquise en 1777

Alliée aux Chastel, Mesgouez, Kermellec, Penfeuntanio, Ansquer, Lestang, Harscoët, ...

KERPÉZDRON (DE),

Sr dudit lieu, et de Plesteven, par. de Ploeren, - de la Courbe, de la Bouëssière, - de la Ville-Jarno. réf. et montres de 1427 à 1536, par. de Ploeren, en Vannetais.

Ancienne extraction 1440 (cités lors de la réformation de la noblesse en 1427 à Plaudren et Ploeren). Maintenu noble par arrêts de la chambre de réformation de la noblesse les 18 mai 1669 sur preuves de 9 degrés (pour la branche aînée) et le 4 août 1670 (pour la branche cadette). Preuves pour les Écoles Royales Militaires le 13 septembre 1782. [WNS, SS sup, V07, NNF, Yeurc'h] Derniers du nom : Charles- Marie-Toussaint-Auguste (1846-1906) d'où Agnès-Marie Pauline (1879-1967) // Emile-Marie (1850-1899) d'où Henri-Marie-Joseph-Emile, Marie-Antoinette (1882- 1948), Odette-Marie-Adrienne (1887-1962) et Pierre- Marie-Alban (1890-1967) (d'où Pierrette-Marie-Elisabeth (1920-2010). Jean-Baptiste (1887-1913) d'où Eugénie (1916-2006), Eugène-Jean-Baptiste-Joseph-Marie (1921- 1999) (d'où Jacqueline) et peut-être Aimée-Victorine-Marie-Joseph (1922-2015). Postérité de Roger-Joseph- Jean-Baptiste (1926-2021) (fils de Jean-Baptiste (1887- 1940) ?) d'où Jean-Pierre (1955), d'où Sébastien (1985) (à rattacher à la souche noble).



D'argent à trois molettes de sable, un croissant d'azur en abyme.

Alain, fils Alain, vivant en 1513, épouse Françoise Bertier. Famille subsistante AC
Alliée aux Miniac, Boberil, Quétier, Lantivy-Gillot,

KERPOISSON (DE),

Sr dudit lieu, - de Kerfrézou, - d'Ust, - de Kerversault et de la Ville-au Blays, par. de Saint-André-des Eaux, - de Trévénégat, - de Kerrobert, - de Ranlieu, de Troffiguet et de Touffiet, par. de Guérande, - de Kerallan, par. d'Escoublac, - de Kerloza, par. de Saint-Molf, - de Langlermine, par. de Pontchâteau, - de Kercabus par. de Saint-Lyphard, - de Vaurumont, par. de Trans.

réf. de 1453, par. de Saint-André-des-Eaux, comté de Nantes.

Filiation depuis Guillaume de Kerpoisson, vivant en 1360 et décédé avant 1410. Ancienne extraction prouvée depuis 1487. Maintenu noble d'ancienne extraction le 24 octobre 1669 par la Chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne. [SS sup, V07, ENFS n°24] Nombreuse postérité.



D'or au lion de gueules, la queue passée entre les jambes et remontant.

La branche aînée de Kerfrézou fondue en 1639 dans Rohan-Pouldu ; -de Keralan subsiste, ainsi qu'un rameau resté sans fortune et de situation modeste qui s'en est détaché à la fin du 17^{ième}
Alliée aux Lorgénil, Kersaint-Gilly, Couédic du Cosquer, Gout,...

KERRET (DE),

Sr dudit lieu, du Val et de Kerserc'ho, par. de Saint-Martin-des-Champs, - de Kavel et de Kerambartz, par. du Minihy, - de Quillien, par. de Pleyben, - de Penamprat, - de Kerlouët, - de Kerbalanec, - de Castelduff, - du Bourgneuf, - de Kergommatz, - de Tréguilien, - de Buors par. de Plougasnou, - de Tromorvan et de Kerguiniou, par. de Ploubezre, - de Kervézenec, - de Kervern, par. de Ploumilliau, - de Penanvern, - de Kerdoret, - de Kerauffray, - de Kerbriant, - du Rumain, - du Carpont, - de Kerouazle, - de Crec'hmorvan, - de Coatlus, par. de Plounévez-Lochrist, - de Kerlosquet, - de Kergozou, - de Kerguennec, - de Kervallan, - de Penanguer, - de Kerlézérien, par. de Saint-Thomas de Landerneau, - du Fresque, par. de Plougastel-Daoulas, - de la Ville-Ernault.

Extraction féodale depuis Hervé de Kerret, chevalier en 1290. Maintenu noble en 1445-1481-1483- 1536. Maintenu noble le 18 juillet 1669 et 19 août 1669 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1772 et 1777. [WNS, SS sup, V07, ENFS n°9, NNF] Postérité d'Hervé (1881-1944). (Kerret de Quillien) René (1833- 1898) d'où Jeanne (1866-1958), Isabelle (1866-1954) et Ne (1878-1878).



Écartelé aux 1 et 4 : d'or au lion morné de sable, à la cotice de gueules brochante, qui est Kerret ; aux 2 et 3 : d'argent à deux pigeons affrontés d'azur, becquetant un cœur de gueules, qui est du Val.

Devise : Tevel hag ober (Se taire et agir).

Un lieutenant de vaisseau fusillé à Quiberon en 1795.

Sr de Quillien en Pleyben d'où est sortie la branche subsistante lui est venue par alliance vers 1600 dans la maison de Cabournais

Alliée aux Léon, Kermellec, Quintin, Kermerc'hou, Boisguelhenneuc, Rosmar, Le Borgne, Linieres, Bouéxic, Blanchet de la Sablière, Lantivy, Bain de la Coquerie, Chéreil de la Rivière, Biré, Kerouallan, Alleno, ...

KERSAINT-GILLY (DE), OU SAINT-GILLES (DE)

Sr dudit lieu, par. de Guiclan, - du Cosquérou, - de Keruzoret, - de Kerudot et de Mesprigent, par. de Plouvorn, - de Kersaliou, - de Kerénez, - du Prathir et de Keravel, par. de Minihiy, - du Quenquis, par. de Plounéour, - de Kerscao, par. de Ploujean, - de Traonjulien, par. de Plounévez-Lochrist, - de la Ville-Jégu, - de la Ville-Calvé, - de Messiliau, - de Kerdalaéz, par. de Guipavas, - de Kerivoaz, - de Kergadiou, - de Pontanézen, par. de Lambézellec. réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Guiclan, Plounéour.-Ménez, Plouvorn et le Minihiy, en Léon.

Extraction féodale 1380, maintenue noble le 23 août 1669. Mention dans l'ordre de la noblesse aux assises des Etats de Bretagne le 23 octobre 1786. [ANF-1980, WNS, SS sup, V07] Postérité de Patrice-Marie (1838-1918). La branche de La Ville-Jégu est éteinte.



De sable à six trèfles d'argent, 3. 2 et 1 ; alias : une croix échiquetée (Sceau 1363).

Devise : Florent sicut lilium (Ils fleurissent comme le lys).

La branche aînée a transmis la terre de Kersaintgilly aux Kersauson, puis Tinténiac et le Bihan de Pennelé ; la branche de Keruzoret, fondue dans le Borgne ; la branche du Cosquérou, fondue en 1610 dans Goësbriand, puis Kermenguy ; la branche de Kersaliou, fondue dans Simon de Kerénez.

Alliée aux Penmarc'h, Coetnempren, Kerret, Goix, Robecq, Le Grand, Kerscau, Kergoet, Le Roux de Kerninon, Bédée, Collin de Boishamon, Blanchard de La Buharaye, Halna du Fretay, Foucaud, Kerpoisson, Gibo, Marraud des Grottes,

KERSAUZON OU KERSAUSON (DE), KERSAUSON DE PENNEDREFF DE, KERSAUSON DU VIEUX-CHATEL DE OLIM LE NY (orig. d'Angleterre)

Sr dudit lieu, de Kernabat, - de Cambout et de Kersaintgilly, par. de Guiclan, - de Lanivinen et de Penguern, par. de Saint-Thégonnec, - du Carpont, par. de Plouénan, - de Coëtmerret, par. de Lanhouarneau, - de Kerroignant et du Gollen, par. de Plouvorn, - de Kerven, par. de Plonéis, - de Mespérénez, par. de Plouider, - de Kerhérec, - de Kerlézérien, par. de Saint-Thomas de Landerneau, - de Rosarnou, par. de Dinéault, - de Coëtbizien, par. de Plouzévédé, - de Kernonen et de Lesplougoulm, par. de Plougoulm, - de Coëbihan, - de Kerloaguen et du Garspern, par. de Plougouven, - de Coëtléguer, par. de Trégrom, - de Brézal, par. de Plounéventer, - de Guéan, par. du Minihiy de Léon, - du Gouaz, - de Crec'hbiquet, - de Kerguéron, - de Barac'h, - de Saint-Georges, du Mesquen, par. de Plouescat, - de Larmor et de Kerjaouën, - du Pratmeur, - des Roches, - du Vieux-Châtel, - de la Ferrière, par. de Buléon, - de Coasmelquin par. de Plouégat-Guérand, - du Vijac, par. de Guipavas, - de Kerjan, par. de Trébabu, - de Penhoët, par. de Saint-Frégant, - de Penendreff, par. de Plourin, - de Kervéguen, - de l'Isle, - de Kerangomar et de Lavalot, par. de Taul, - de Poncelin, par. de Plouzané.

Anc. ext. chev.1400, réf. 26 mars 1669, neuf gén. ; réf. et montre de 1427 à 1562, par. de Guiclan, Saint-Thégonnec, Plounéour-Ménez, Plouénan, Plouescat et Saint-Frégant, en Léon, Trégrom, en Trégor, Plonéis et Dinéault, en Cornouaille.

Cette famille dont le nom d'origine était le NY prit son nom actuel après une alliance en 1380 avec Tiphaine de Rosnyvien, dame de Kersauzon, dont elle prit également les armes

La famille le Ny, d'ancienne extraction chevaleresque s'est perpétuée dans la branche de Coételez jusqu'en 1795 où son dernier représentant fut fusillé à Quiberon



De gueules au fermail d'argent.

Devise : Pred eo, pred a vo (Il est temps, il sera temps).

Les deux familles subsistantes de même nom et armes, sont peut-être rattachées à la famille d'origine, mais rien ne le prouve, malgré la conviction de certains.

Une branche du Pratmeur subsiste dans la région de Brest

Alliée aux Kerimel, Kerguz, Le Jacobin, Le Gac, Dresnay, Le Baherze, Cintré, Plessis Quinquis, Urvoy de Portzamparc, Lescoët, Cornouaille, Kerouartz, Huon de Kermadec, Audrun, Chastel, Auffret, Leveyer, Lantivy, Coetnempren, Bahuno, du Dresnay,

KERUZEC DE RUNEMBERT (DE)

Sr dudit lieu, par. de Pleumeur-Bodou, - de Runanbezre, par. de Gouelin, - de Goastino, - de Keranpunçze, - de Chef-du-Bois, par. de Pommerit-Jaudy, - de Guelfic, - de Kerglezrec, par. de Trébeurden. De RUNEMBERT réf. et montres de 1463 à 1543, par. de Pleumeur-Bodou et Trébeurden, en Trégor.

Filiation suivie depuis Guillaume, sieur de Runamber. Son descendant à la sixième génération Martin, maintenue noble le 19 août 1669 par la chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne. [WNS, PPC, SS sup, Dioudonnat, ENFS n°32, Yeurc'h] Derniers du nom : Bernard (1924- 1962) d'où Jean-François (1947-1967) et Elisabeth (1951- 2021). Le nom est toujours porté dans l'annuaire en 2017 peut-être des descendants de Louis Fulbert Keruzec de Runembert (1903-1993) né à Madagascar, marié le 12 mars 1932 (Paris IIIe) à Geneviève Chapuis. Jean-Yves (1972), Virginie, Elisabeth, ...



De sable à dix billettes d'argent (alias : d'or), posées 4. 3. 2 et 1.

La terre de Keruzec appartenait dès le XV^e siècle aux Coëtmen qui l'ont transmise aux d' Acigné.

Alliée aux Lambert de Boisjan, ..

L

LAMBERT DE BOISJEAN DE

Sr de la Hauteville et de Lescoublière, par. de Trébédan, - de la Hamelinaye, par. d'Evran, - châtelain de la Rigourdain en 1577, par. de Taden, - Sr de la Hvardière, par. d'Acigné, - de Boisjan, par. de Ploubalay, - de la Houssaye, par. de Saint-Maden, - de la Ruais, - de Grandchamps, - de la Bréhaudière, par. de Noyal-sur-Brutz, - de Lorgetil, par. de Lescoël, - du Chesneblanc et du Tertre, par. de Rougé, - de Craon, par. de Comblessac, - du Tertre, par. de Pipriac, - de la Mabonnière, par. de Soulvache.

Anc. ext. -1444., réf. 27 octobre 1668 et 4 janvier 1669, huit gén. réf. et montres de 1480 à 1513, par. de Trébédan, archevêché de Dol, et Evran, pays de Saint-Malo.



D'argent au chevron ; alias : brisé de gueules.

Le Sr de Champgérault, par. de Plouër, débouté à la réforme de 1668.

Alliée aux Coespelle, Rochefort, Kerhoant, Tanouarn, Le Chauff,

LAMBILLY (DE)

Sr dudit lieu, - de Créménan, - de la Ville-Dénache, - de la Rivière-Bréhaut et de Morgan, par. de Taupolt, - de la Motte, par. de Loutehel, - de la Soraye, par. de Campel, - de la Grande-Touche, par. de Néant-sur-Yvel, - du Plessix, par. de Tremorel, - du Quengo-Briend, par. de Bréhand-Loudéac, - baron de Kergrois, par. de Remungol, - vicomte du Broutay, par. de Guillac, - marquis de Kerveno, par. de Pluméliau, - Sr de Keraron, par. de Plumelin, - du Ménéguen, par. de Melrand, - du Quélenec, par. de Lanouée, - du Bois-Hélio, par. de Ploërmel.

Anc. ext. chev.1361, réf.17 novembre 1668, dix gén. ; réf. et montres de 1426 à 1513, par. de Taupont, Loutehel, Néant, Trémoré et Merdrignac, pays de Saint-Malo, et Saint-Launeuc, archevêché de Dol. Honneurs de la Cour 8 juin 1780 et 24 mars 1786. Pages de la Grande Ecurie le 20 mars 1695, 10 juin 1720 et 20 mai 1721. [ANF-1945, SS, V89, ENFS n°10] Nombreuse postérité.



D'azur à six quintefeilles d'argent, 3. 2 et 1. Devise : Point gêné, point gênant.

Alliée aux Castel, Quelen, Giffart, Magon de la Lande, La Forest d'Armaillé, Sesmaisons, Savazry de Bauregard, Harscoët de St Georges, Ravine, ...

LANDE DE CALAN (DE LA),

Sr de la Lande-Basse et de la Ville-Éven, par. de Saint-Potan, - de Calan, par. de Plébouille, - de Champgérault, par. de Saint-Cast, - de la Villerault et des Rosais, par. de Plérin, - de Châteaugoëlle, par. de Plélo, - de Beurepaire, par. de Plouagat, - de Loursière, par. de Pléguien, - de Kerjoly, par. de Plouha, - de la Villemarqué, par. d'Étables, - des Septfontaines, par. de Trémeloir, - de la Hignonaye, par. de Pordic, - de Trélever, par. de Guimaëc.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Saint-Potan, Plébouille et Saint-Cast, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1427 (d'après GAF, filiation prouvée depuis Guillaume de La Lande, écuyer, seigneur de Calan, vivant en 1462). Maintenu noble le 15 novembre 1668 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 11 mars 1720 et pour les cheveu-légers de la Garde en 1751. [ANF- 1946, GAF n°20991, V89, SS, NNF] Postérité de Ferdinand (1842-1917).



D'azur, au léopard d'argent, armé et couronné d'or, accomp. de sept macles d'argent, 3.2.

Un lieutenant d'infanterie tué à Quiberon en 1795.

Alliée aux Val, Le Borgne, Simon, Boisgelin, Uzille, Penfeuntanio, Quengo de Tonquedec, Le Dall de Tromelin, Saint Pern, Audrun de Kerdrel, Jouan de Kervenoael, Gohin,

LANGLE (DE) ET LANGLE DE BEAUMANOIR DE,

Sr dudit lieu et de la Boulaye, par. de Moustoirac, - de Kerlévénez, par. de Locminé, - de Kermorvan, par. de Baud, - de Kerjosse, par. de Plumelin, de Beaumanoir, par. d'Evran, - de Poulfanc, par. de Moustoir-Remungol, - de Coëtuhan, par. de Noyal-Pontivy, - du Plessis, par. de la Couyère, - de la Ville-Hellouin et de la Gesmeraye, par. de Médréac, - marquis de Brie, par. de ce nom, - Sr de Talen, près Pontivy, - de l'Armor, par. de Saint-Patern.

réf. et montres de 1427 à 1536, par. de Moustoirac, Locminé et Plumelin, en Vannetais.

Extraction depuis Guillaume de Langle, écuyer, seigneur de Langle, du Bezoët, Quistinie, cité dans un contrat de vente du 21 août 1402. Louis de Langle de Kermovan, maintenue noble le 26 octobre 1668 par la chambre de réformation sur preuves de sept générations. (AR). Charges importantes au Parlement de Bretagne dont trois Présidents à Mortier depuis 1641. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 10 mars 1691 (sur titres de 1499), le 13 juin 1720 (AR) et le 23 juin 1769. Page du comte d'Artois le 4 septembre 1773. (branche cadette de Coëtuhan) Fidèle (1784-1859), marquis héréditaire par L.P. le 6 octobre 1827. [ANF-1943, V89, SS, SS sup, ENFS n°10, BN ms fr. 32101 f°33, NH 202] (branche aînée) nombreuse postérité. (branche cadette) postérité de Bertrand (1839-1889), second marquis de Langle. (L'Angle de Beaumanoir) Emmanuel (1887-1914) d'où Henri d'où Renée et Danielle.



D'azur au sautoir d'or, accomp. de quatre Molettes de même (Sceau 1402).

Un lieutenant d'artillerie, au régiment de Besançon, fusillé à Quiberon en 1795.

Alliée aux Roscoët, Talhoët, Boishamon, Le Bihan de Pénnelé, Caillebot de la Salle, Bizien du Lézard, Ghaisne de Bourmont Rolland du Roscoat Gouzillon de Bézilal, Rochechouart-Mortemart, Frotier de Bagneux, La Briffe, ...

LANTIVY DE TREDION (DE), (orig. du Pays de Galles),

Sr de Kernazel, par. de Radenac, - de Saint-Urien, - de Kerlogoden et du Rest, par. de Noyal-Pontivy, - du Coscro, par. de Lignol, - de Talhouët, par. de Stival, - de Kervéno, par. de Languidic, - de Kerandrénou, par. de Baud, - de la Haye, - de Kermenguy et de la Guittonnière, par. de Plaudren, - de Kergo, - de Keradrez, - de Rulliac, par. de Saint-Avé, - de Pennanc'h, - de Limur, - de Kerlogoden, - de Kerlan, - de Pergamon, - de Kerascouët, - des Aulnays, par. de Lanouée, - de la Ferrière par. de Buléon, - de Larouet, de Randrécarr, par. de Treffléan, - de Kernén, par. de Moréac, - de Bernac, par. de Saint-Allouestre, - de la Villeneuve, par. de Bignan, - de Kervervé, - du Ster, - vicomte de Trédion, par. d'Elven, - Sr du Breil, par. de Remungol - de Kerdoret, par. de Locohal-Auray, - de l'Isle-Tizon, - de la Lande, - de Champiré, - de la Vieuville et de Bouchau, en Anjou.

réf. et montres de 1448 à 1536, par. de Radenac, Noyal-Pontivy, Lignol, Stival, Languidic et Baud, en Vannetais.
Extraction féodale depuis Pierre de Lantivy, vivant en 1350. Maintenu noble d'ancienne extraction le 17 novembre 1668 et 24 mars 1671 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de douze générations. Admis aux Etats de Bretagne en 1774. Certificat de noblesse pour les sous-lieutenances le 20 novembre 1787 (AR). Preuves pour les Honneurs de la Cour en 1789. [ANF-1962 (Trédion), SS, V89, ENFS n°22] Postérité de Jean-Louis (1743-1825). (Branche cadette de Lantivy-Gillot de Kerveno) maintenue d'ancienne extraction le 2 mai 1699 par la chambre de réformation de Bretagne. Derniers du nom: Auguste (1818-1876) d'où Marie-Charlotte-Joséphine (1846-1921) // Charles (1852-1932) d'où Anne (1890-1977) et Clotilde (1892-1957).

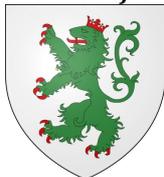


De gueules à l'épée d'argent en pal, la pointe en bas ; alias : d'azur à huit billettes d'or, 3.2. 2 et 1, au franc-canton de gueules, chargé d'une épée d'argent (G. le B.), alias : un dextrochère tenant une épée (Sceau 1381).
Devise : Qui désire n'a repos.

La branche du Coscro fondue dans Rouge puis Lorraine-Elbœuf ; la branche de Talhouët fondue dans de Gras ; la branche de Rulliac fondue vers 1720 dans la Haye ; la branche de la Ferrière fondue vers 1726 dans Kersauson. La branche cadette de Trédion, fut adoptée par sa tante Marguerite de Kerret épouse de Victor Mesnard comte de Chouzy vers 1920 et porte le nom de Lantivy de Trédion-Mesnars de Chouzy
Alliée aux Callac, du Bouétiez, Guerrif, Ruault, Lantivy, Kercadio, L'Estourbillon, Héton de la Villefosse, Treverret, Pontavice, Frerron du Chesne, Farcy, Kerret, Léon de Treverret, Boigelin, ...

LARGEZ (du), (ramage de Gaël),

Sr dudit lieu, de Guermorvan et de Guerdéolé, par. de Louargat, - du Parcoz, - de Portzancoz, - de Coëtbihan, - de Kerbalanec, - de Kermathéman, par. de Pédernec, - de Kerlan, - de l'Isle, - de Kerivot, - de Kerodiern.
Anc. ext. réf. 6 octobre 1670, huit gén. ; réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Louargat, en Trégor.



D'argent au lion de sinople, armé de gueules,
Philippe, vivant en 1427, épouse 1° Plézou de Keranraiz, 2° Anne de Coëtvoult ; Jean, évêque de Vannes et abbé de Daoulas, mort en 1533. Deux membres fusillés à Quiberon en 1795.
Cette famille éteinte se rattachait, par ses traditions, à Juhaël, fils de Raoul, sire de Montfort et de Gaël, et de Domette de Sillé, marié en 1230 à Marguerite de Dinan, veuve de Guy de Largentaye et père de Geoffroy et d'Olivier de Montfort.

*D'argent au lyon de sinople couronné, armé et lampassé de gueule (1670 Louargat : R 1427 : Jehan, noble ; R 1543 : Le Larger appartenant à Guillaume, nobles. Branche aînée ; Louis, s^r dudit lieu (Louargat), pour lui et ses frère & sœur Jean & Françoise, dem. sous l'év. Tréguier, maint. réf. anc. ext. 7 deg. 06 octobre 1670.P.n. : R 1427 & 1543, maint. réf. 1670. *? Branche cadette René, s^r de Portzancoz, pour lui et son oncle Yves, s^r du Parloz, dem. sous l'év. Tréguier, maint. réf. anc. ext. 8 deg. 06 octobre 1670^s.P.n. : R 1427 & 1543, maint. réf. 1670.*

LAUNAY (du Menez) de – LAUNAY (de Kerven) de

Sr du Cosquer, par. de Corlay, - du Plessix, - de Kerven, - de la Salle, par. de Moëlan-sur-Mer, - de Largouët, - du Menez, - de Kerscao, - de Saint-Péran, par. de Glomel.
réf. 1536, par. de Corlay, en Cornouaille.

Ancienne extraction 1476. Maintenu noble le 28 novembre 1670 par la Chambre de réformation de la noblesse de Bretagne (AR). [ANF-1984, V89, SS] Postérité de Georges-Théodore (1861-1936).



D'argent à l'aigle d'azur membrée, becquée et onglée de gueules,

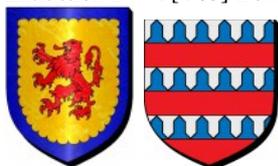
Alliée aux Chateaubriand, Chappedeleine, Cargouët, Le Bel de Penguilly, La Motte la Motte-Rouge, St Méloir, Couédic, Le Toux , ...

LESGUERN OU LESVERN (DE)

Sr dudit lieu et de Kerilis par. de Saint-Frégant, - de Lescoat, - de Kerambartz, - du Clezmeur, par. de Kerlouan, - de Kervéatoux. par. de Plouarzel, - de Rosarnou, par. de Dinéault, - de Kerbréden, par. de Plouvien, - de Chef-du-Bois, près Landerneau.

réf. et montres de 1447 à 1534, par. de Saint-Frégant, en Léon.

Extraction 1447. [V89] Derniers du nom : Yann (1919- 1999) d'où Tiphaine, Allain (1949-2019), Guillemette et Nicolas.



Pour armes anciennes : d'or au lion de gueules, à la bordure engreslée d'azur, qui est Lesguern ; moderne : fascé de six pièces de vair et de gueules, qui est Coëtmenec'h. Devise : Soit.

La branche aînée tombée en quenouille, a porté au XVI^e siècle la terre de Lesguern dans la famille Huon de Kerzélec.

Alliée aux Quelen, Tromelin, Penfeuntanio, Kersulguen, Gillart, Kersaintgilly, Bouan du Chef du Bos, Boscal du Réals,

LESQUEN DU PLESSIS-CASSO (DE)

Sr dudit lieu et de la Villemeneuc, par. de Pluduno, - de la Villedanne, par. de Taden, - du Plessis-Casso, par. de Pontchâteau, - de la Garde, - des Fresches, - de Carméné, par. de Saint-Servant, - de la Basse-Rue, - de la Cardonnière, - du Pont-à-L'Ane, - de la Fontaine, - du Mottay, - de la Sanonnais, - du Plessis-Tréhen, par. de Landébia, - de la Fouais et de Pontber, par. de Missillac, - de la Villeauvray, par. de Planguenoual, - du Vaujoyeux. réf. et montres de 1441 à 1535, par. de Pluduno, pays de Saint-Brieuc et Taden, pays de Saint-Malo.

Extraction féodale depuis Guillaume connu en 1346, maintenue noble en 1669. (Lesquen de La Villemeneust) Honneurs de la Cour en 1766. Certificat de noblesse délivré par d'Hozier pour le Collège Royal de La Flèche le 11 octobre 1775 (AR). Preuves de noblesse pour Saint-Cyr en 1715, les pages de la Grande Ecurie le 2 novembre 1750 (sur titres de 1511), les Écoles Royales Militaires en 1775 et 1783. [ANF-1934, V89, SS] Nombreuse postérité.



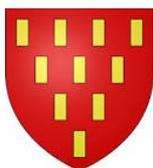
De sable à trois jars d'argent, becqués et membrés de gueules (Sceau 1399).

Alliée aux Parc, Botdegat, Goyon, Bahuno, Bréart de Boisanger, Bouays de la Bégassière,

ISLE (DE L'), OU LISLE DU DRENEUC (DE)

Sr de la Cormeraye, par. de la Chapelle-sur-Erdre, - du Pineau, - de la Barre-Sauvage et des Pezeries, par. de Château-Thébault, - de la Verrerie, - de la Gironnaire, par. de Sainte-Luce, - de la Nicollière et de la Noé-Talbot, par. de Vertou, - de la Ferté, par. de Vallet, - de la Gravelle, par. de Monnières, - du Fiefrosti et de la Bretonnière, par. de Sautron, - de la Martelière, - du Souchais, - de la Molière, - du Dreneuc, par. de Bains-sur-Oust.

Ancienne extraction depuis René vivant en 1489 (à confirmer). (branche aînée) Gilles, maintenue aux francs-fiefs le 18 mars 1535. (branche cadette) Antoine, son arrière petit-neveu, sieur des Pézeries, conseiller du Roi au présidial de Nantes, échevin (1639-1642) puis sous- maire de Nantes (1642-1643), Guillaume, son fils, sieur de la Nicollière, juge-garde à la monnaie de Nantes, capitaine de milice de Nantes, avocat du roi au présidial de Nantes, maire de Nantes (1685-1688), maintenue noble le 26 novembre 1668 ; René, son frère, sieur de la Martelière et Antoine, son frère, sieur de Souché, maintenue noble le 28 novembre 1668. (branche cadette, souche des porteurs du nom actuels) Martin, cousin-germain, d'Antoine, sieur du Fief maintenue noble le 26 novembre 1668 sur preuves de six générations. (branche cadette de La Cormelais) Rolland, sieur de la Cormelais, maintenue aux francs fiefs 09 juin 1573 ; Guillaume, son petit-fils, sieur de la Gravelle, maintenue noble le 26 novembre 1668. Membre de la noblesse aux Etats de Bretagne en 1701, député aux Etats de Bretagne en 1764. [GAF n°21862, SS, V89, PPC] Jules de Lisle du Fief s'est fixé au Canada. Sa postérité est inconnue. (Dreneuc) postérité de Jean (1914-2002) (d'où Guy, Anne, Alain, Armelle, Yves).



De gueules à dix billettes d'or, 4. 3. 2 et 1
Alliée aux Loriot, Boisdavid, Avril, ...

LORGERIL (DE)

Sr dudit lieu, par. de Plorec, - du Bodou et de Repentigné par. de Trévérien, - de Tressaint par. de ce nom, - de Boisjean, par. de Ploubalay, - de la Tourniole par. de Pleudihen, - de la Vigne, par. de Plurien, - de l'Estourbillonnaye, par. d'Ercé, - de la Villegoures, par. de Tramain, - de Follideuc, par. de Saint-Igneuc, - de la Houssaye, - de la Chesnaye, - de Trévascoët, - de Kerver, - de la Motte-Beumanoir. par. de Pleugueneuc, - du Chalonge, par. de Trébédan.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Plorec, Trévérien et Ploubalay, pays de Saint-Malo, Tressaint, archevêché de Dol, Tramain et Jugon, pays de Saint-Brieuc.

1530, maintenue noble le 17 octobre 1668 à Rennes sur preuves de 12 générations par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves de noblesse pour les pages de la Grande Ecurie le 10 mai 1721 (AR) et pour Saint-Cyr en 1760. [ANF-1933, WNS, GAF n°22015, SS, V89, ENFS n°41] Nombreuse postérité.



De gueules au chevron (alias : à la bande) d'hermines, accomp. de trois molettes d'or (Sceau 1381). De l'or je ris honneur chéris

La branche aînée, alliée aux Coëtquen, Espinay, Guémadeuc et Parthenay, s'est fondue en 1502 dans Rohan-Landal, puis dans Maure et Rochechouart, d'où la seigneurie de Lorgeril a passé par acquêt aux Lambert.

Alliée Biré, Kermarec, La Forest d'Armaillé, Rouxel de Villeféron, Poulpiquet, Guer, Le Jumeau de Kergaradec, Quelen, Hurault de Vibraye, Bizemont, Villaret de Joyeuse, Le Borgne de Boisriou, Chicoyneau, Kerpoisson, Guillotou de Kerver, La Moussaye, Le Monies de Sagazan, Cornulier, Guyot d'Asnières de Salins, Monti, Hay des Nétumières, ...

Loz de COETGOURHANT

Sr de Coëtgourhant de Kermorvan et de Kerscouac'h, par. de Louannec, - de Kergoanton, par. de Trélévern, - de Kernaléguen et de Kerillis, par. de Trésény, - de Lamgar, - de Beaulieu, - de Pouldouran, par. de Hengoat, - de Goazfoment par. de Plouaret, - de Kerazgan, - de Kerurien, par. de Plouizy, - de Crec'hlec'h, - de Lézérec, par. de Lanmodez, - de Kermouster, par. de Langoat, - de Ruberzault, - de Quilhet, par. de Quessoy - de Kervastard et de Beaucours, par. de Bothoa, - de Brangolo, par. de Pléiny, - du Porzou.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Louannec, Trélévern et Trésény, en Trégor.

Extraction féodale de 1370. Maintenu d'ancienne extraction le 6 août 1670 sur preuves de neuf générations. Honneurs de la Cour au titre de comte de Loz le 10 février 1788. [WNS, GAF n°22149, V89, SS] Derniers du nom : Edouard (1848-1910) d'où Lucien (1876-1926) d'où Luc (1914-1964) (d'où Jean-Luc (1955-2006)), Jules (1878- 1957) d'où Constant (1910-2001) (d'où Mireille, Micheline et Bruno), (2) Juliette (1917-1938), Ida-Marie (1919-2011), Luc (1923-2016) (d'où Henri) ; subsiste Nicolas, Florian.... Indiquée éteinte dans les mâles par Valette.



De gueules à trois éperviers d'argent, becqués, membrés et grilletés d'or (Sceau 1395).

La branche de Pouldouran s'est fondue dans Sarsfield ; la branche de Beaucours s'est fondue dans Montholon-Sémonville.

Alliée aux Coatgourhant, Kerimel, Trolong, Roscerff, Moustero, Magon, Saisy de Kerampuil, Kebouric, Coetnemprem, Le Blonsart, le Rouge de Guerdavid, ...

M

MAIGNAN de KERANGAT Le (év. de Vannes)

Ancienne extraction 1477 (comparaît à la réformation de Languidic en 1448). Dëbouté lors de la réformation le 21 décembre 1670 puis maintenue noble le 12 mars 1671 par la Chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de sept générations (AR). La maintenue de 1671 rattache cette famille à la suivante et lui donne les mêmes armes, mais un arrêt du conseil du 12 octobre 168x [sic] signé Verneuil ordonne de rayer l'entrée de la Réformation de 1513 à Grandchamp. Celle-là même qui fut utilisée dans leur induction [ANF-1938, V89] Nombreuse postérité de Jean- Baptiste (1751-1816).



De gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles de même

Alliée aux Ruffay, La Haye, Libault de la Chevasnerie, Frelon de la Freslonnière, ...

Le Maignan de L'Ecorce et Le Maignan de La Verrie de Vivans (Bretagne (évêché de Nantes), Poitou)

:ancienne extraction 1476. Maintenu noble le 31 décembre 1668 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de sept degrés. (branche cadette) Maintenu noble le 10 juin 1715 par Quentin de Richebourg, intendant du Poitou. (branche cadette) maintenue noble en Anjou le 26 septembre 1666 par Voisin de la Noirays. (rattachement à la famille précédente non prouvée). (L'Ecorce) Certificat de noblesse pour le service militaire le 12 avril 1785. (La Verrie) arrêt du Conseil du 20 mai 1785 portant maintenue de noblesse d'ancienne extraction, nonobstant l'ordonnance de d'Aguesseau, intendant de Limoges du 20 juin 1668. Certificat de noblesse le 18 février 1785. [V89, SS sup, SS, NNF, Yeurc'h] Jean-Georges-Emile-Marie (1920-1991) d'où Annie-Raymonde-Marie (1945-1989), Danielle (1946-2013), Elizabeth et Arnaud-Jean-Jacques (1956- 1990).

MARANT DE Kerdaniel (Le)

Sr de Penanvern, par. de Plourin, - du Val-Pinart, par. de Saint Mathieu de Morlaix, - de Kerbiriou, - de Gofelic, — de Kerdaniel, - de Coatsalver (Bois-Sauveur), par. de Lanmeur.

réf. et montres de 1481 à 1343, par. de Plourin et Saint Mathieu de Morlaix, en Trégor.

Ancienne extraction 1481. Maintenu noble le 21 février 1671 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour Saint-Cyr en 1699, 1738 et le 25 septembre 1745 (AR). [ANF-1979, V89, SS, NNF] Postérité de Jacques (1909-1986) d'où (1) Pierre-Loïc (1938-2019), adopté par Thérèse Chiris, seconde épouse de son grand-père maternel, d'où le nom Le Marant de Kerdaniel-Chiris (d'où Domin (1967), Irène et Aymeric) et (2) Marie-Simone // et de son cousin Pierre-Yves (1944- 2008) d'où Guillaume et Olivier.



D'azur à la tête d'aigle arrachée d'argent, accomp. de trois molettes de même au franc canton parti de Bretagne et de Rohan. Devise : Bona voluntate (À bonne volonté).

L'auteur des représentants actuels (1838 + 1905) fut substitué au titre de baron héréditaire accordé le 16 avril 1825 au frère aîné de son père et aieul de sa première femme née Bouët-Willaumez

Alliée aux Bahuno, Breil de Pontbriand, Bouët-Willaumez, Kererault, Bahuno, ...

MAUDET DE PENHOET / PENHOET

Sr de la Maudeterie, par. de Bais, - de la Tremblaye, par. d'Essé, - du Buart, - de la Noë, près Lohéac, - de la Fonchais-au-Baron, - de Saint-Jean, - de la Briaye et de la Gourinière, par. de Fercé, - de Tartifume, par. de Itougé, du Teil, par. de Trans, - de Renihel et de Peuhoët, par. d'Avessac, - de Tréguenné, par. de Guïptry, - de Saint-André, - de la Jou, - de la Brohonnère, par. de Saint-Malo-des Phily.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Bais, Essé et Fercé, comté de Rennes.

Ancienne extraction 1480. Maintenu noble le 27 février 1669 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. [ANF-2001, NNF]. Henri-Aimé-Bon-Pierre (1876-1927) d'où François-Régis (1912-1916), Yolande (1914), Yves (1915-1916), Roland (1917-2002), Bertrand (1919-1967) d'où x, x, x et y. // subsiste Gaëlle, Hélène...



Losangé d'or et de gueules.

MAUGOUER, Maugouër (du), olim Magoer (du), 

Sr dudit lieu, par. de Plouha, - du Bois-de-la-Salle, par. de Pléguien.

Réf. et montres de 1441 à 1535, dites par., pays de Saint-Brieuc.



D'azur à dix coquilles d'argent, 4. 3. 2. et 1.

Famille qui n'a pas comparu à la réf. 1668-1671 et qui portait pourtant le titre d'écuyer jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

MELLON (DE) 

Sr dudit lieu, par. de Pacé, - de la Guinardais, - de Vauguillard.réf. de 1427 à 1513, par. de Pacé, comté de

Rennes. Extraction 1480 bien que cité lors de la réformation de 1427. Maintenu noble d'extraction par arrêt du 20 février 1669 sur preuves de huit degrés. Comparution pour l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne le 1^{er} septembre 1762 (AR). [ANF-1964, SS, V89, Yeurc'h] Postérité de Gérard (1911-1996).



D'azur à trois croix pattées d'argent (Sceau 1415). Devise : Crux spes mea (La croix est mon espoir).

Alliée aux Le Bigot, du Bouays, Goascaradec, Carné-Carnalet, Trogoff, Cibon, ...

MINTIER DE LA MOTTE-BASSE LE ET MINTIER DE LEHELEC LE, 

Sr des Granges, de la Villesion et de la Touche, par. d'Hénoa, - de la Ville-Normé, par. de Plémy, - de la Ville-Morvan, par. de Ploufragan, - de Carméné, par. de Plessala, - de Beauchesne et de la Fontaine-Saint-Père, par. de Quessoy, - de la Motte-Basse, par. du Gouray, - du Bois-de-la-Touche, - de Saint-André, - de la Motte-Gloret, par. d'Yffiniac, - de Léhélec, par. de Béganne, du Boisgorel, - du Bourgneuf, - du Chalonge, par. de Plédran, - de la Ville-blanche, - de la Villeoger, - du Bignon, - de la Perrière, - de la Pommeraye - des Aulnais-Caradreux, par. de Lanouée, - de la Grée Saint-Laurent, par. de ce nom, - de la Villeauffray, - de Keranclouec, par. de Plounévez-Quintin, - du Perret, - de Lesté, par. d'Ambon, - de Quenhouët.

réf. montres de 1423 à 1535, par. d'Hénon, Ploufragan, Plémy, Quessoy, Yffiniac et Plédran, pays de Saint-Brieuc. Ancienne extraction 1440. Maintenu noble le 17 décembre 1668, le 14 février 1669, 16 février 1669, 3 avril 1669 et 17 novembre 1669 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 17 juin 1718, pour Saint-Cyr le 3 avril 1751 (AR), les Écoles Royales Militaires en 1780 et 1781, pour l'Enfant-Jésus le 28 décembre 1784. (Léhélec) Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes (AR). [ANF-1937 (La Motte-Basse) et ANF- 1951 (Léhélec), V89, SS] (La Motte Basse) : postérité de Christian (1894-1944 mpf); (Léhélec) : postérité de François (1869-1940) et de son frère Paul (1873-1936) ; (Le Mintier) postérité de Léon (1831-1914).



De gueules à la croix engreslée d'argent.

Devise : Deus meus omnia sunt (Mon Dieu est mon tout). Et : Tout ou rien.

Alliée aux Budes, Gauteron, Rouault, Coadallan, La Motte de Vauvert, Villeléc, Le Bel de Pengilly, France, la Monneraye, Le Saige de Villebrune, Poulpique, La Haye, Bouéxic, Lorgeril, du Hamel, Querohoënt, Thomé de Keridec, du Mesnildot, Bois de Maquillé, Breil de Pontbriand, Blanchard de la Buharaye, ...

MONTALEMBERT (DE),

Sr dudit lieu, par. de Marcillé, - de la Hussonnière, par. du Theil, - du Boisclérissais et de la Couldre, par. d'Essé, - de la Rivière, - de Logerie, par. de Soulvache.

Ext. réf. 2 septembre 1669, sept gén. ; réf. de 1440 à 1513, par. de Marcillé-Robert, le Theil, Essé, Rougé, Soudan et Soulvache, comté de Rennes et comté de Nantes.



D'or à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules.

Il existe en Bretagne une branche d'une très ancienne famille originaire de l'Angommois, connue depuis 1228 et dont la branche bretonne actuellement éteinte fut maintenue noble d'Anc. Extrap par arrêt du 25 octobre 1668 Cette famille s'était fixée dans l'évêché de Nantes en 1467, elle avait pour armes :

« d'argent à la croix ancré de sable »

les représentants actuels de ce nom doivent appartenir à une autre famille ne semblant avoir aucune communauté d'origine avec la précédente

cette famille a pour auteur Guillaume, secrétaire du Duc en 1462

Guillaume, avocat et homme de pratique en cour laïque, secrétaire du Duc en 1462, épouse Jeanne Morin ; Jean, receveur de Rougé et du Theil en 1480, officier non contributif, épouse Jeanne du Matz ; Pierre, franc-archer de la par. de Marcillé en 1490.

R 1447 Marcillé-Robert : René de la Tousche, Estienne et Pierre Morel, s^r de la Menarday, sieurs à cause de leurs femmes du manoir de la Teulnière [Tanduère ?] R 1479 Marcillé-Robert : Pierre, en franc archer, exempt par son office R 1513 Essé : Jan Lorans et Catherine sa femme, laquelle étoit fille de Pierre, qui en son temps étoit franc archer de la paroisse de Marcillé[-Robert], tiennent le manoir de Courgeon R 1480 Le Theil, parmi les nobles ; Guillaume, avocat en cour laye, s^r de la Bedardière ; Jean, s^r du Maz Dommelys ; Thomas, homme de pratique de cour laye, clerc non marié représentant pour une maison Jean, exempt par office R 1513 Le Theil : Bertranne, veuve de feu maître Robert Mellet, possède le manoir du Matz ; Jean Gauvain et Renée sa femme, tiennent le manoir de la Bedardière ; Jean, ses frères et ses sœurs, enfans de feu Jean, fils de feu Gilles, possèdent le lieu de la Hussonnière ; Jean, fils de feu Thomas, fils de feu Thomas [sic, répétition fautive], est exempt parce qu'il est clerc tonsuré fréquentant l'écolle Jean, s^r du Bois-Clerisaye (Essé), y dem., déb. contradictoirement réf. 31 mai 1669 440 ff d'amendes plus 100 d'amendes pour acte faux du 14 mars 1566, maint. réf. ext. 02 septembre 1669 mais les 100 ff d'amende pour acte faux maintenus²⁵.P.n. : déb. contradictoirement réf. 1669, maint. réf. 1669. La filiation de la maintenue est fautive pour les deux degrés les plus anciens. Néanmoins nobles depuis 1447

MOREL DE LA DURANTAYE,

Sr de la Corbière, par. du Gouray, - de la Chaussée, - du Bois-Gaudin.

réf. et montres de 1448 à 1513, par. du Gouray et Plémy, pays de Saint-Brieuc.

Attestée 1400, réformation de la noblesse le 20 avril 1448. Maintenu noble au parlement le 9 juin 1628 et maintenue noble d'ancienne extraction par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne le 14 novembre 1668 sur preuves de 14 générations. [NNF, Yeurc'h] Cette famille subsiste au Québec y est illustrée avec l'abbé Jean- Paul Morel de la Durantaye (1932-2016), auteur de deux livres sur cette famille. Subsiste (au Québec) Luc, Antoine, André, Edouard...



D'argent au léopard de gueules (Sceau 1394).

Famille subsiste au Québec

On trouve Perrot, de la ville de Saint-Brieuc, anobli en 1423, et Guillaume, de la par. de Saint-Cast, anobli en 1449 ; mais nous ne savons pas s'ils appartenaient à cette famille.

MOTTE DE BROONS DE VAUVERT (DE LA) (ramage de Broons), 

Sr dudit lieu par. de Broons, - de Vauvert, de Mézeray et de Launay-Galesnel, par. de Plorec, - de la Guérinière, de Menubois et des Portes, par. de Trénié, - de Pontruais, - de la Trochardais, - de la Ville-ès-Comte, par. de Trébon, - de la Guyomarais, par. de Saint-Denoual, - de la Ville-Quémereuc.

réf. et montres de 1445 à 1479, par. de Broons et Plorec, pays de Saint-Malo.

Ancienne extraction 1500. Maintenu noble le 15 février 1669 (et les 24 novembre 1668, 19 août 1669) par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Certificat de noblesse pour l'admission dans les pages de la Petite Ecurie le 13 mars 1786 (AR) et pour la Grande Ecurie le 7 août 1787. [ANF-1958, SS, V89, ENFS n°45] Nombreuse postérité de Bertrand (1808-1869).



D'argent fretté d'azur de six pièces.

Un membre fusillé à Quiberon en 1795 ;

Alliée aux Le Grand, Picot de Plédran, Robien, Duhil de Bénazé, Desmier de Ligouyer, Rouxel de la Ville Hélio, Gouyon, Forsanz, le Grand, ...

MOTTE DE LA MOTTE-ROUGE (DE LA) (ramage de Dinan-Montafilant), 

Sr de la Motte-Rouge, par. d'Hénansal,- du Bois-Ripaux et du Pont-Joly, par. de Plurien, - de la Garenne, - du Saint-Esprit, - de Saint-Gilles, - du Nodavy, - des Noës, - du Coudray, - de la Ville-Rouault, - du Verger - de Trémaugon, - de la Ville Agan, - de Linières, - du Domaine, - de la Ville-Durand, - du Tertre, - de la Villegan, - de Monturan, par. des Ifs, - de Lesuage, - de Bonnefontaine, par. d'Antrain, - marquis de la Chesnelaye et Sr de Villeaudon, par. de Trans.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. d'Hénansal et Plurien, pays de de Saint-Brieuc.

Filiation suivie depuis Geoffroy, seigneur de La Motte Rouge (†1386). Maintenu de noblesse d'extraction par la chambre de réformation de Bretagne le 18 janvier 1668 (AR) et 1704. [ANF-1951, SS, V89, ENFS n°23] Nombreuse postérité de Joseph (1726-1776).



De sable fretté d'or de six pièces.

La branche de Montmuran et de la Chesnelay est fondue dans la Forest d'Armaillé.

Alliée aux des Nos, Rouxel, Bréhent, le Bigot, Keralbault, Geslin, des Cognets, Bertho, Pocquet de Livonnière, Le Sénéchal, Gouyon, Cahideuc, Floyd, Bosc, Dieuleveult, Launay, Couespel, Cavalier de Cuverville, ...

MOUSSAYE (DE LA), 

Sr dudit lieu, par. de Plénée-Jugon, - de Kergoët, par. de Saint-Jouan de l'Isle, - de Plouër, par. de ce nom, - de Pontual, par. de Saint-Lunaire, - de Touraude, du Vauraoul, du Boisfaytou et de la Guédinaye, par. de Baguer-Morvan, - de Lorgeril, par. d'Héanbihen, - de la Folinaye, de la Villeguérif, - de Beaussais, - des Noës, - des Métairies, - de la Villedaniel, - de Saint-Marc, - de la Chesnaye-Taniot, par. de Matignon, - de Pontgamp, par. de Plouguenast.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Plénée-Jugon et Héanbihen, pays de Saint-Brieuc, Saint-Jouan de l'Isle et Saint-Lunaire, pays de Saint-Malo

Ancienne extraction 1412. Maintenu noble le 30 janvier et le 16 avril 1669 par arrêts de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. Honneurs de la Cour en 1778, 28 février 1783. Victor-François-Gervais (1752-1819), confirmé Marquis le 7 mars 1818 (suite à l'ordonnance du 6 février 1818). (rameau éteint) son lointain cousin Amaury-François-Guillaume (1788-1850), confirmé marquis le 27 février 1819 suite à l'ordonnance du 10 février 1819, autres L.P. du 30 juillet 1819. (autre rameau éteint) Joseph-Marie- Benoît (1786-1829), comte héréditaire par L.P. le 6 octobre 1827 suite à l'ordonnance du 11 juillet 1827. [ANF-1938, V89, SS, SS sup, AN BB/29/975, AN BB/29/976] Le nom a été repris par la famille Hébert de La Portbarré. Postérité d'Amaury (1873-1938).



D'or fretté d'azur de six pièces. Devise : Honneur à Moussaye.

Alliée aux Goyon, Launay, la Morandais, Talhoët, Frotier de Bagneux, Seran de la Tour, La Choué, Bertho, Le Saige de Villebrune, Penfeuntanio, Dondel de Kergonano, Botherel, Lesquen, Bertho, du Tertre, Keratry, Le Mintier, des Cognets, la Rochefoucauld, Lesquen, Fraguier,....

N

NEPVOU DE CARFORT LE OU NEPVEU (LE)

Sr de Créan, par. du Fœil, - du Clos et de la Belle-Fontaine, par. de Plaine-Haute, - de la Cour et de Villenizan, par. de Plédran, - de la Ville-Anne, - de Lescoët, par. de Maroué, - de la Coudraye, par. de Plaintel, - de Carfort, par. de Plémy, - de Berrien, - de la Roche, - de Lourmel, par. d'Andel, - de Bonabry, par. d'Hillion.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Cesson, Le Fœil, Saint-Turiaff, Plaintel, Andel, Hillion et Plédran, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1469, maintenue noble par ordonnances des 21 janvier 1700 et 30 mars 1702. Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1786. Dispense du Marc d'Or de noblesse le 17 juillet 1775. [ANF-1961, V89, SS, NG01, NNF] Postérité d'Olivier (1892-1970).



De gueules à six billettes d'argent 3. 2. 1 ; au chef de même (Sceau 1420).

Un célèbre chef chouan, nommé colonel d'état-major en 1816, mort en 1817.

La branche de Créan fondue dans Rocquefort, et par succession Urvoy, puis Perrien.

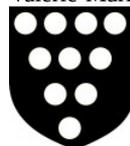
Alliée aux Turnegouet, Le Gluydic, Couéddin, Goyon, la Boissière, Quérangal,

NICOL DE LA BELLEISSUE OLIM NICOL

Sr de Bothihan et de Beaupré, par. de Plourhan, - de la Rallaye, - de Kervidy, - de la Ville-Goueznou, - de Kermen, - de Kerjégu et de Kerdalec, par. de Pleubihan, - de Kervalot, - du Ménez, - de la Belle-Issue.

réf. et montres de 1441 à 1535, par. de Plourhan, pays de Saint-Brieuc.

Extraction 1518 (Yvon d'où Guyomarch d'où Jean). Maintenu noble par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne le 7 janvier 1669 / 10 février 1669 sur 7 générations. Signataire de la protestation de la Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1948, WNS, SS, V89, TA, NG01, V07, PPC t. III p. 1165, WP, NNF] Postérité de Charles (1890-1967) d'où (1) Serge-Charles (d'où Catherine et Jean-Loup) et Guy-Charles-Pierre (d'où Anne-Isabelle), (2) Jeanne-Marie-Charlotte-Denise, Charlotte-Marie-Valérie-Raymonde, Gilles-Charles-Guy- Marie (1934-2007) (d'où Philippe), François-Marie- Pierre-René (1936-2023) (d'où Marie-Pauline, Anne- Sophie, et Diane), Odile-Valérie-Marie-Jeanne (1941- 1986) et Alix-Marie-Charlotte (1943-1971). En extinction, ne subsistent que trois filles.



De sable à dix coquilles d'argent 4,3,2,1,

Allié au Berthou, Percevaux, Lestic, Coroller, Lemaczon, La Roué, Bouan du Chef du Bos, Kermerc'houl de Kerautem, Lauzanne, ...

NORMANT DE LA VILLEHELLEUC

Sr de la Villehelleuc, par. d'Héanbihen, - de la Villenéen, - des Salles, - de Craffault, par. de Plédran.

réf. et montres de 1423 à 1535, dite par., pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1464, maintenue noble le 9 janvier 1669 sur titres de 8 générations. Signataire de la protestation de la noblesse bretonne le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1971, WNS, GAF n°25107, SS, V89, TA, NG01, V07, PPC t. III p. 1173, WP] (La Villehelleuc) Postérité de Xavier (1929- 2016).



D'azur au rencontre de cerf d'or, cantonné de quatre molettes de même.

Alliée aux du Chalonge, Le Denais, Gouyon, Normant de Villehelleuc, Rolland de Renvergé,

NOUËL DE, (NOUËL de KERANGUE et NOUËL de PILLAVOINE) , 

Sr de Pillavoine et de la Villehulin, par. de Pordic, - de Kerven, par. de Guimaëc - de la Croixcholin, par. de Ploufragan, - de Kersalaun, par. de Trédarzec, - de Kerlary, - de Penvern et de Lesquernec, par. de Plounez, - de Kerfas, - de Kerguézeanec, - de Kerriou, - de la Ville-Josse, - de Kerjean, - de Kerangué, par. de Pleubihan, - de Kertanouarn, par. de Ploubazlanec.

réf. et montres de 1426 à 1543, par. de Guimaëc, en Trégor et Pordic, pays de Saint-Brieuc.

Extraction 1535. Gilles de Nouel, seigneur de Lesquernec, en Plounez, (Côtes d'Armor), maintenu noble d'extraction en Bretagne, le 31 janvier 1669 sur 7 générations. René Nouël de Kertanouarn, signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne de janvier 1789 (AR). [ANF-2010, GAF n°25131, SS, V89, TA, NG01, V07, PPC t. III p. 1174, WP] Derniers du nom (La Villehulin) Ange-Désiré (1822) d'où Joseph (-1906) d'où Anne.



D'argent au pin de sinople, soutenu aux deux cerfs affrontés et rampants de sable.

Devise : Tout bien ou rien.

Alliée aux Le Borgne, Parcevaux, Geslin, Lesné, Keléau, La Boessière, du Fresne, Amphernet, Kerouartz, Carné, du Bois de Maquillé, Quelin, Le Mintier de la Motte-Basse, Courson de Launay, ...

P

PARC- LOCMARIA (DU), DU PARC DE BARVILLE 

Sr dudit lieu et de la Motte, par. du Gouray, - de Trébry, par. de ce nom, de Locmaria, par. de Ploumagoar, - de Lesversault, par. de Brélidy, - marquis du Guérand en 1637 et Sr du Portzmeur, par. de Plouégat, - de Keranroux, de Kergariou et de Coëtgrall, par. de Ploufeau, - de Guernéven, par. de Cohuec, - de Penannec'h, - de Brévara, par. de Botsorhel, - de Kerdanet, par. de Taulé, - de Kerret de Penanrue et de Kerradennec, par. de Guerlesquin, - de Lesvern, par. de Lanmeur, - du Ponthou, par. de ce nom, - baron de Bodister, par. de Plourin, - Sr du Cosquer, - du Stangmeur, - de Coëtrédrez, par. de Trédrez, - de Lezenor, par. de Ploulec'h, - de Trogorre par. de Loguivy-Plougras, - du Plessix-Gautron, par. de Savignac, - de Penanguer, - du Halegoët, par. de Scrignac, - de Crenay, en Normandie. réf. et montres de 1423 à 1543, par. du Gouray, Bréhant-Moncontour, Plémy et Trébry, pays de Saint-Brieuc, Ploumagoar et Brélidy, en Trégor

Extraction féodale 1340. « La ligne de Kercadou et de Keryvon eut une substitution de nom en 1406, lors du mariage de Tristan du Parc et de Claudine Le Bervet et cette branche porta le nom de Le Bervet jusqu'en 1614 où elle reprit le nom de du Parc ; un arrêt du parlement le 12 mai 1640 confirma à cette branche le droit de reprendre le nom et les armes de du Parc-Locmaria. Malgré l'opposition de la famille du Parc, seigneur de Locmaria et titrée Marquis de Loc-Maria par LP de mars 1637» titre éteint en 1745 avec Jean Marie François (1708- 1745) (Branche ainée éteinte avec Étienne Marie Alfred (1833-1907)) Maintenu noble le 7 février 1671 sur preuves de dix générations. Charge de conseiller au Parlement de Bretagne de 1730 à sa mort en charge en 1778. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne le 9 janvier 1789 (AR). Les deux fils de l'aide- major général des Princes Louis-Marie du Parc (1745- 1823) forment la branche française avec Maurice, et la branche belge avec Alain. En 2011, le chef de la maison est le français Maurice-Alain, comte du Parc Locmaria, né en 1931, prêtre ; le chef de la branche belge est le marquis Alain, né en 1959. En Belgique, Gustave du Parc (1823- 1892) obtint le 29 février 1888 la noblesse du royaume avec le titre de vicomte transmissible à la primogéniture masculine, le titre de marquis suit en 1932 avec même transmission, d'autres preuves de noblesse avec titres concédés et finalement concession du titre de comte en 2005 pour tous, le titre de marquis du 1932 restant pour le chef de la branche belge. [ANF-1990, V07, SS, SS sup, PPC, Paul Brussel] En Belgique il existe encore des dizaines des membres masculins de ce nom, le dernier né en 2020.



D'argent à trois jumelles de gueules (Sceau 1371) Devise : Vaincre ou mourir.

Ces deux familles sont toutes les deux issues de l'illustre famille du PARC de LOCMARIA , dont un de ses membres se croisa en 1248

La branche de Barville fut maintenue en Normandie le 18 septembre 1624, puis en 1641 et 1666 et antérieurement en 1463 et 1598

La branche ainée, dite de la Motte, s'est fondue à la fin du 15^{ième} dans Beaumanoir du Bessu

La branche de Locmaria et du Guérand s'est éteinte au milieu du 18^{ième} : elle était dite marquis de Locmaria en Ploumogaer, marquis du Guérand en Plouégat par érection en 1657

La branche de Crenay, établie en Normandie est représentée par les du Parc de Barville

On ne sait à laquelle des deux branches subsistantes attribuer la progéniture, les deux sont issues au 14^{ième} de la branche ainée

Celle qui porte actuellement le seul du Parc fut substitué en 1405 à la BERVET et elle conserve ce nom jusqu'en 1613 où des lettres patentes du mois de septembre l'autorisatorisèrent à reprendre le nom, et les armes qu'elle n'avait jamais quittées de la maison du Parc de Locmaria et ceci d'accord avec le marquis du Parc de Locmaria, alors chef de nom et d'armes ; par arrêt du 12 mars 1640 le parlement enterine ce changement de nom la branche de Penanguer a produit un lieutenant au régiment Colonel-général, fusillé à Quiberon en 1795. Alliées aux Coetmen, Beaumanoir, Mauny, Langourla, Coatgoureden, Nevet, Le Long, Loz, la Bouexière, Kermenguy, le Rouge de Guerdavid, Danycan, Caillebot,

PARCEVAUX DE, ET PARCEVAUX DE TRONJOLY DE,

Sr de Mezarnou, par. de Plouneventer, - de Morisur, par. de Plouider, - de Kerascouët, par. de Plouguin, - de Lesguy, pris Landerneau, - de la Palue, - du Prathir, de Keranmear, par. de Kerlouan, - de Lesmelchen, par. de Plouneour-Trez, - de Ranvlouc'h, par. de Plougoulm, - de Tronjoly, par. de Cléder, - de Penancoët, par. de Saint-Renan, - de Kerjean, - de Keraudy.réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Plouneventer et Goulven, en Léon.

Anc. Extraction depuis Yvon de Parcevaux, sieur de Mezarnou d'où Prigent, écuyer cité en 1557. Maintenu noble le 12 avril 1669 sur preuves de sept générations. Signature de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1942, WNS, GAF n°25623, V07, SS, SS sup] Nombreuse postérité d'Ambroise (1747-1826).



D'argent à trois chevrons d'azur. Devise : S'il plaît à Dieu.

La branche de Tronjoly qui existe encore a pour auteur : Yvon, fils puîné de Maurice, Sr de Mezarnou Allié aux Kersauson, Le Moyne, Kergoët, Bullion de Montlouët, Poulpiquet, Lesguern, Goesbriant, Léon de Treverret, Cortyl, Kerguziau de Kervazdoué, O'Rorke, Le Fer de la Motte, Gillart de Keranflec'h, Grimaudet de Rochebouët, Montfort, Guyot d'Asnières de Salins,

PARSCAU DU PLESSIS DE,

Sr dudit lieu, - du Ménant, par. de Plouguerneau, - de Kerhuérin et de Kerilis, par. de Kerlouan, - de Botiguéry, par. de Saint-Thonan, - de Ménéven.

réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Plouguerneau, Kerlouan et Tréménec'h, en Léon.

Filiation suivie depuis Vincent Parscau, vivant à la fin du XV^e siècle. Extraction 1527. Maintenu de noblesse d'extraction par la chambre de réformation de Bretagne les 13 avril 1669 (sur 7 générations), 2 septembre 1670 et 1707. Admission aux Écoles Militaires (La Flèche) le 2 octobre 1774. [ANF-1957, WNS, SS, V07, ENFS n°44] Postérité de Paul (1826-1867).



De sable à trois quintefeilles d'argent, Devise : Amzeriñ (Temporiser).

Alliée aux Kersulguen, Le Voyer, Poulpiquet du Halgouet, Gouzillon, Drillet de Lanigou, Kermoysan, Foucaud, Le Bouteiller, Dulong de Rosnay, Le Gonidec,

PEAN DE PONTFILLY,

Sr de Pontfilly, par. de Pleurtuit, - de Saint-Briac, par. de ce nom, - de la Ville-au-Prévoit, - de la Villehunault, - de Lancieux, par. de ce nom.

réf. et montres de 1446 à 1513, par. de Pleurtuit, pays de Saint-Malo.

Ancienne extraction 1479. Maintenu noble le 9 mai 1669 par la Chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne sur 6 générations. Preuves pour les Pages de la Petite Ecurie en 1729. [ANF-1948, WNS, NNF, SS, V07] Nombreuse postérité.



D'or à trois têtes de maure de sable tortillés d'argent (Sceau 1415).

Alliée aux Rouxel, Botherel, Ferron, du Plessis de Grenédan, Karuel de Merey, Raguenel de Montmorel, Le Jannic de Kervisal, Gouyon,

PENFENTENYO OU PENFEUNTENIOU (DE), - CHEFFONTAINES (DE), - KERVEREGUIN (DE) 

Sr DUDIT LIEU, PAR. DE SIBIRIL, - DE Kermoruz et de Lesvestric, par. du Minihy, - de la Villeneuve, par. de Plouvien, - du Louc'h, - de Mesgral, par. de la Forest, - de Mesnoalet, par. de Guilers, - de Coëtconcq, - de Kermorvan, par. de Trébabu, - de Penhoët, par. de Plougouven. - de Kermoal, - de Keroman, - du Cosquer, - de l'Isle, - de Coëtan, - de Kervéréguen, par. de Loctudy, - baron de Kergoët et de Bodinio en 1680 (sous le nom de Cheffontaines), par. de Clohars-Fouesnant, - Sr de Rosvern, de Kerventénou, - de Lesueur, - de Rosarnou, par. de Dinéault, - de Kermahonet, par. de Cuzon. réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Sibiril, Cléder et le Minihy, en Léon.

Extraction féodale 1393. Maintenu noble le 12 août 1669 par la chambre de réformation de Bretagne. (AR), le 4 septembre 1670 et 23 mars 1671. Preuves pour les Pages de la Petite Ecurie en 1708 et 1765. Certificat de noblesse pour le service militaire le 22 novembre 1782. Honneurs de la Cour le 18 mars 1788. Baron de Cheffontaines en 1680. [ANF-1968, WNS, V07, WNOR, NNF] (Cheffontaines) postérité d'Hervé (1886- 1939). (Kervéréguen) postérité de Christophe (1913- 1991).



Burelé de dix pièces de gueules et d'argent. Devise : Plura quam opto (Plus que je ne désire).

Alliée aux Launay, Kersauzon, Coetquis, Dencuff, Coetlosquet, Poulpiquet, Le Jar, Mesnoalet, d'Acigné, Pontual, Eon, Huchet de Quenetain, Magon de la Villehuchet, Harscoet, Boisguéhenneuc, Plessis d'Argentré, Colas des Francs,

PENGUERN (DE), (ramage de Trésiguidy) 

Sr dudit lieu et du Parc, par. de Lopérec, - de Kerméno, par. de Dinéault, - de Kercarn, par. de Plomodiern, - de Kerrec, par. de Rosnoën, - de l'Isle, - de Roc'huel, - du Fao.

réf. et montres de 1426 à 1562, par. de Lopérec, Dinéault et Plomodiern, en Cornouaille.

Ancienne extraction 1427, montres de noblesse de 1426 à 1562. Maintenu noble le 20 août 1669 par la Chambre de réformation de la noblesse de Bretagne (AR). Chevalier de l'Empire par L.P. du 23 mai 1810, baron de l'Empire par décret impérial du 28 novembre 1813 et baron héréditaire le 29 avril 1818. [ANF-2003, WNS, V07, SS, SS sup] Nombreuse postérité.



D'or à trois pommes de pin de gueules, la pointe en haut, qui est Trésiguidy, une fleur de lys de même en abyme. Devise : Doue da gentañ (Dieu d'abord).

Alliée aux Guillemot, Leslay, Kerléan, Kersulguen, Barazer de Lannurien, Penhoadic, Carron de la Carrière, La Forest, Jégou du Laz, Audrun de Kerdrel,...

PÉPIN DE BELLISLE 

Sr de la Bouyère, par. de Combourg, - du Ponceau, par. de Meillac, - des Fraimbaudières, par. de la Fontenelle, - de la Vieuville, par. de Mouazé, - du Bignon, par. de Bonaban, - de la Belinaye, - de Bellisle, - de la Frudière, de la Noé-Passay, des Thébaudières, de la Guerche et des Huguetières, par. de la Chevrolrière, - de la Vieillemaison, - du Prélambert, - de Martigné, - du Boisjean. réf. et montres de 1478 à 1513, par. de Combourg, pays de Saint-Malo ; Meillac et la Fontenelle, archevêché de Dol, et Mouazé, comté de Rennes.

Ancienne extraction 1472, maintenue noble en 1668 (sur 4 générations) et 1699. Confirmé noble au Conseil par L.P. en 1745, 1752 et le 19 août 1776. [WNS, SS, V07] Derniers du nom Geoffroy (1916-1984) d'où Valence (1950), Marie-Sylvine (1951), et Graciane (1954). En extinction.



D'azur au chevron componné de sept pièces d'argent et de sable, accomp. de trois pommes de pin versées d'argent.

Devise : Fidelis dum vivam (Fidèle toute ma vie).

Les Srs du Gué et de Ponpiel, ressort de Dinan, déboutés à la réforme de 1668.

Alliée aux Picot, Montaudouin, La Roche Saint André, Talhoët, ...

PIGEAULT, OU PIGAULT DE BEAUPRE,

Sr de la Mélatière, par. de Guipry, - de la Chaumeraye, par. de Lohéac réf. et montres de 1513 à 1569, par. de Guipry, pays de Saint-Malo.

les PIGAULT de BEAUPRÉ, sont issus de Samuel PIGAULT qui épouse à Calais le 20 mars 1573 Jeanne Hamilton. Ce Samuel serait fils de Raoul Pigeault sr de la Melatière et de Denise de Lassy (bisaïeux de Jean PIGEAULT, déclaré noble d'extraction le 23 juillet 1670). A l'origine, les PIGAULT de Calais portaient : « d'or au chevron d'azur supportant une pie de sable en pointe d'un arbre de sinople sur une terrasse de même ». cf Dossiers Bleus 532. (B de B) extraction 1513. Maintenu lors de la réformation de la noblesse par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse le 23 juillet 1670. Famille établie en Belgique. [WNS, Notice Généalogique sur la famille Pigault de Beaupré, 1906] Postérité de Charles (1914-1970).



D'azur à la croix ancrée et guivrée d'argent.

Famille établie en Belgique

Alliée aux Thomas de Labarthe, ...

PINÇON DE SEL (DES MONTS),

Sr des Monts et du Sel, par. du Sel-de-Bretagne, - de Loiselère et de la Gaillardière, par. de Vern - de la Fontaine et de la Douësnelière, par. de Saint-Martin-des-Vignes, - de la Bordière, - de la Guermonnaye, - du Rocher, - du Val.réf. 1513, dites par. comté de Rennes.

Anobli en 1476 par le duc de Bretagne François II. Maintenu noble le 14 novembre 1668 par la chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne. [ANF-1957, WNS, SS, V07] Nombreuse postérité.



D'argent à la croix ancrée de sable, cantonnée de quatre merlettes de même. Devise : Vite et ferme.

Alliée aux Bégasson, Le Clerc, Bégasson, Saint Pern, Geslin, Guer, Mauduit du Plessix, Castel, Guynot de Boismenu, La Vigne, Vanssay, Hersart de la Villemarqué, Le Beschu de Champsavin, St Méloir, Magon de la Villehuchet, ...

PLESSIS DE GRENEDAN DU, OU PLESSIS-MAURON (DU),

Sr dudit lieu, du Plessis-Goulu et de Quilhiac, par. de Mauron, - vicomte, puis marquis de Grenédan en 1747, par. d'Iliffaut, - Sr du Boisclairret, par. du Loscouët, - de Chucheville, par. de Maure-de-Bretagne, - du Broussay, - des Fresches, - de la Villetual, - de Launay, - de la Riaie, par. de Ménéac, - de Bodégat, par. de Mohon, - de Lestiala, - de la Moltais, - du Mottay.réf. et montres de 1426 à 1513, par. de Mauron, le Loscouët et Maure, pays de Saint-Malo

Ancienne extraction 1420. Maintenu noble le 17 décembre 1668 et le 13 mars 1669 sur six générations. Vicomte de Grenédan en 1577, Marquis en 1747. Comparution avec la noblesse de l'évêché de Dol aux Etats de Bretagne tenus à Nantes le 8 septembre 1760 (AR). Honneurs de la cour le 24 mai 1787. Preuves pour les sous- lieutenants le 28 décembre 1786 (AR). [ANF-1969, SS, V07] Nombreuse postérité.



D'argent à la bande de gueules, chargée de trois macles d'or ; accostée en chef d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

La branche aînée fondue en 1572 dans la maison de Bréhant, en faveur de laquelle la terre du Plessis a été érigée en baronnie en 1655 sous le nom du Plessis-Mauron. Elle a passé depuis par acquêt aux d'Andigné. Alliée aux Pontavice, Tanouarn, Le Gentil de Rosmorduc, Drevec de Tredern, Anger de Kernisan, Le Bouteiller, Magon de St Elier, la Haye, Maillé, Carné, Montaudouin, ...

PLESSIS OU PLESSIX D'ARGENTRE (DU),

Sr dudit lieu et des Landes, par. d'Argentré, - de la Fontenelle, par. de Saint-Jean-sur-Vilaine.réf. et montres de 1427 à 1513, dites par. comté de Rennes.

Ancienne extraction 1425, maintenue noble le 5 octobre 1668 sur preuves de cinq générations. Certificat de noblesse pour le Collège Royal de La Flèche le 29 août 1769 (AR). Honneurs de la Cour en 1774 et les 17 mars et 30 avril 1788. Louis-Joseph (1786), Marquis héréditaire le 17 avril 1819, confirmé le 9 novembre 1819 sur institution de majorat. [ANF-1936, SS, V07]. Nombreuse postérité.

Cette famille très ancienne ne put toutefois faire la preuve que de 5 générations



De gueules à dix billettes d'or, 4.3. 2 et 1. (1769, « 1770 ou 1771 », 1773, 1819 & ANF) De sable à dix billettes d'or, posées quatre, trois, deux et une (1668 & 1689) D'azur à dix billettes d'or, posées quatre, trois, deux et une (1697, 1702, 1717, 1726 & 1760)

Alliée aux Tanouarn, Le Gonidec, Robien, Polignac, Lambertie, Réau de la Gaignonnière, ...

PLUVIE (DE),

Sr de Kervio, par. de Plumelec, - de Kerdrého et de Ménéhouarn, par. de Plouay, - de Kerléau, - du Moustoir, - du Vieux-Château, - de la Ville-Martel.

réf. et montres de 1441 à 1536, par. de Plumelec et Plouay, en Vannetais.

Extraction féodale depuis Eon de Pluvié, cité en 1386 à Cléguer. Comparait aux Montres et réformations de Bretagne en 1444-1447- 1536 et 29 septembre 1670. Maintenu noble d'extraction le 9 février 1669 sur neuf générations. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 24 septembre 1739 et 15 mars 1741 sur preuves de 1534. Honneurs de la Cour le 2 avril 1786 avec le titre de Comte. [ANF-1949, WNS, SS, V07, ENFS n°22] Postérité de Jean-Fortunat-Toussaint (1723- 1763).



De sable au chevron d'or, accomp. de trois roses de même. En bonne odeur

La branche de Kerdrého fondue au XVI^e siècle dans du Botdéro.

Alliée au Lopriac, Rest, Botmeur, Launay, Pezron, du Bouétiez, Bahuno, Moellien, Guilloutou de Kerever, Kersauson, Le Gonidec,....

PONTAVICE (DU), PONTAVICE DES RENARDIERES DU , PONTAVICE DU PONTAVICE DU , PONTAVICE

DU HEUSSEY DU, PONTAVICE DE HEURSSEF DU ET PONTAVICE DU VAUGARNY DU 

Sr dudit lieu, par. de Tremblay, - de Launay, par. d'Antrain, - de la Chaudronnais, par. de Beaucé, - des Landes, - de Saint-Laurent, - de la Binolays, - de la Hussonais, - de la Genouillère, - du Bois Henry, - des Renardières, par. de Landéan, - de Vaugarny, - de Rouffigny, - de Heussey, - de Monjandières.réf. et montres de 1478 à 1513, par. de Tremblay et Antrain, comté de Rennes.

Extraction féodale 1400. Réformation de la noblesse en 1513. Maintenu noble par Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy le 4 février 1599, par le présidial de l'élection du Maine le 15 mars 1613, par l'intendant de Tours le 20 août 1641, par Chamillart, intendant de Caen en 1666 et par l'intendant de Tours le 21 septembre 1669. (Bretagne) Maintenu noble par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne les 19 octobre 1699 et 27 mai 1702. Maintenu de noblesse d'ancienne extraction avec la qualité de chevalier par arrêt du Parlement de Bretagne le 13 août 1770 sur preuves de douze générations (AR). Certificat de noblesse pour le service militaire le 24 août 1782. (Renardières) Preuves pour les Écoles Royales Militaires en 1772 et 1777. Honneurs de la Cour les 27 mars 1771 et le 5 février 1786 (pour le marquis du Pontavice de Rouffigny) et 18 mars 1788. Vote noble en 1789 à Avranches, Mortain et au Mans. [ANF-1933, WNS, WNOR, SS, V07, NNF, Yeurc'h] Très nombreuse postérité de différents rameaux avec des principes de noblesse différents. (Vaugarny) Postérité de Samuel (1874-1964).



D'argent à un pont de quatre arches de gueules.

Alliée aux Larcher, Le Borgne Coétivy, Le Mintier de la Motte-Basse, Plessis de Grenédan, Lantivy, d'Andigné, Cazin d'Honninctun, Le Forestier, Hay de Nétumières, Kermoyan, Robien, Normant de Villeheleuc, Rolland du Noday, Baconnière de Salverte, Rougé,

PONTUAL (DE),

Sr dudit lieu et de la Ville-Révault, par. de Saint-Lunaire, - de Pontcornou, par. de Ploubalay, - de la Villevaret, - de Jouvantes, par. de Pleurtuit, - de la Vigne, - du Boisruffié, - du Plessis, - de la Villemarie, - de la Longrais, - de Trémereuc, par. de ce nom, - baron du Guildo, par. de Créhen, - Sr de Prémoré, - du Bois-André, - de la Chabacière, par. de Bouguenais, - de la Bachellerie et de la Haye, par. de Sucé, - du Pas-Richeux, par. de Ligné. réf. et montres de 1444 à 1513, par. de Saint-Lunaire et Pleurtuit, pays de Saint-Malo.

Extraction féodale 1400. Maintenu noble le 27 octobre 1668 sur neuf générations. [WNS, SS, V07] Postérité d'Alain (1897-1929).



De sinople au pont de trois arches d'argent ; trois canes de même, membrées et becquées de sable, passant sur le pont

La branche aînée fondue dès le XV^e siècle dans Plouër, puis la Moussaye et Gouyon ; la branche de la Villerévault, fondue en 1791 dans Penfentenyo.

Les Srs des Sauldrays, par. de Ploubalay, des Dondelais et de la Croix, déboutés à la réforme de 1671.

Alliée aux Le Bouteiller, Gouyon, La Villéon, du Breil de Pontbriand, Briand, Trogoff, Plessis de Grenédan,

PORCARO (DE),

Sr dudit lieu, - de la Landelle et de Trébulan, par. de Guer, - de la Coudrais, - de Maupas, - de la Garenne, - de Trégaray et de la Chasteigneraye, par. de Sixt-sur Aff, - du Breil, - de Lourmoys. réf. et montres de 1426 à 1536, par. de Guer, pays de Saint-Malo, et Sixt, en Vannetais.

Ancienne extraction 1426. Maintenu noble avec qualification de chevalier pour les aînés le 17 octobre 1669 par la chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne sur onze générations. [ANF-1948, WNS, SS, V07] Postérité d'Emile-Pierre-Marie (1809-1856).



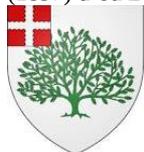
De gueules au héron d'argent, becqué et membré de sable.

Alliée aux Talhouët, du Quengo, La Haye, Magon de la Villehuchet, du Hamel, ...

POULAIN OU POUILLAIN DE LA FOSSE-DAVID ET POUILLAIN DE SAINT-PÈRE,

Sr de la Villesalmon, par. de Coëtmieux, - du Val, par. de Plestan, - du Pontlo, par. de Plourhan, - de la Hazais, par. de Planguénoual, - de Mauny, par. de Landéhen, - de Quéférou et de Gautrel, par. de Maroué, - du Valmartel, - de Tramain, - de Trémaudan, par. de Plestan, - de Launay, - de la Noë, - de l'Isle, - de Bohéas, - du Tertre, - de la Villecaro, - de la Bagottais, - de Kerbriant, - de Beaumanoir, - de Saint-Père, - de la Cour, par. d'Andel, - de la Coste, par. de Saint-Julien, - du Chesnay, - de la Villegonan, - des Dinvéas, - de Kerolain, - de la Maignerie - de la Chaussière, - de Boisgourd, - de la Villemorin, - du Reposoir, par. d'Hénanbihen, - de Goasantret, - de Kerautret, - de la Fosse-David. réf. et montres de 1459 à 1535, par. de Trémuzon, Coëtmieux, Plestan, Plourhau et Planguénoual, pays de Saint-Brieuc et archevêché de Dol. Filiation depuis Jean, archer dans une montre de 1356. Les deux branches ont comme ancêtre commun Jean Poullain, seigneur de La Ville-Salmon en Coëtmieux en 1460. Maintenu noble d'ancienne extraction le 28 janvier 1669 (sur preuves de 10 générations). Preuves pour Saint-Cyr en 1780. (La Fosse-David) Comparait avec l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne en septembre 1762 à Rennes (AR). [ANF-1957 (La

Fosse-David), SS, V07] branche de la famille Poulain de Mauny. (La Fosse-David) Postérité de Charles- Bertrand-Joseph (1897) d'où Bernard-Henri-Marie- Gérard (1931-1998) d'où postérité. (Saint-Père) Postérité de Thibaut (1901-1977).



**D'argent au houx arraché de sinople ; au franc canton de, gueules, chargé d'une croix dentelée d'argent.
Le Sr de Keraudy, débouté à l'intendance en 1699.**

Alliée aux Le Bouteiller, La Motte-Rouge, Le Gentil de Rosmordec, Boishamon, Broit de la Crochais, Urvoy de Closmadeuc, Bertho, La Goublaye, Quelen,

POULPIQUET DU HALGOUET DE ET POULPIQUET DE BRESCANVEL (DE)

Srudit lieu, de Trémeïdic, de Coëtédern, du Halegoët et de Locmaria, par. de Plouzané, - de Kerangroaz, - de la Rochedurand, - de Lannouan, - de la Villeroye, - de Brescanvel, par. de Brélez, - d'Hugères, par. d'Ercé-en-Lamé, - de la Chevronnière, de la Varenne et de Juzet, par. de Guémené-Penfao, - d'Anguignac, par. de Fougeray, - de Montnoël, par. de Conquéreul, - de Kermen, par. de Carantec, - de Coëtlez, par. de Trefflez, - de Kerliviry, par. de Cléder, - de Kerambartz, de Kerisnel et de Kernévez, par. du Minihiy, - de Keryven-Mao, - de Kerbudan, - du Francic et de Feunteunspeur, par. de Taulé, - de Lanvéguen, par. de Gouézec.

réf. et montres de 1427 à 1534, par. de Plouzané, en Léon.

Extraction féodale 1395, preuves pour les Honneurs de la Cour. Maintenu noble le 23 octobre 1668 sur preuves de huit générations. Preuves pour les pages de la Petite Ecurie en 1727. Certificat de noblesse pour le service militaire le 29 avril 1785. [ANF-1938 (pour les deux branches), SS, V07] Nombreuse postérité.



D'azur à trois pallerons (alias : pies de mer ou huîtres pie) d'argent, becquées et membrées de gueules.

Devise : « eus a nebeut awalc'h » (de peu, assez).

Alliée aux Touronce, Le Vayer, Keranrais, Gouzillon, Mol, Keroulas, Picaud de Quéhéon, Bédée, Gibon, Colin de la Biochaye, Barbier de Lescoët, Le Mercier de Tredern, Symon, Kermel, Le Borgne, Penfeuntenio, Goës Briand, Pastour de Kerjan, Bernard de Courville, Bigot d'Engente, Kermerc'hou de Kerautem, Breil de Pontbriand, Blois, St Pern, Bes de Berc, La Barre de Nanteil, Charrette de la Contrie, Chavagnac, L'Espée, Le Mintier de Lehélec, Le Bastard de Villeneuve, Audren de Kerdrel, Parcevaux, Saget de la Jonchère, Beauchef de Servigny,, Meherenc de Saint -Pierre,

PROVOST DE LA VOLTAIS LE OU PREVOST (LE)

Sr du Plessis-au-Prevost, - du Plessis-Quettier et de Coëtiboëuf, par. de Gaël, - de la Touche, par. de Plestan, - de la Garenne et de la Voltais, par. de Guer, - de la Coutelaye, - de la Rivière-Breton.

réf. et montres de 1440 à 1513, par. de Gaël, pays de Saint-Malo et Plestan, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction depuis Pierre allié en 1404, père de Jean vivant en 1435. Joseph, sieur de La Garenne, maintenu noble d'extraction sur preuves de 8 degrés le 24 mai 1669 par la chambre de réformation de la noblesse en Bretagne. [GAF n°27806, SS, V89, NNF, BMR ms 515, f°173r-174v] Postérité de Bernard (1930-2018) d'où Gwénola (1958), Rozeun (1959) et Mikaël (1962) d'où Valérien...



D'argent à deux bandes de sable,

Un lieutenant de vaisseau fusillé à Quiberon en 1795.

Alliée aux du Bot, Pontavice,

Q

QUÉLEN (DE), (ramage de Poher),

baron dudit lieu en 1512 et Sr de Locquenvel, par. de Duault, - de Kerelleau, par. de Kermaria-Sulard, - baron du Vieux-Châtel, par. de Plonévez-Porzay, - Sr de Saint-Bihy, par. de Plélo, - de Tressignaux, par. de Plounez, - du Dresnay, par. de Plougras, - de la Roche, - de l'Oursière, - de la Ville-Chevalier, par. de Plouagat, - du Plessix-Éon et de Kerjean, par. de Plufur, - de Kerampont, - du Clos, - de Kerlabourat, par. de Saint-Gilles-Pligeau, - de Kerhoz, par. de Pleubihan, - de la Saisonais, - de Castelriec, - de la Croix-Cholin, par. de Ploufragan, - de la Villetual, - de la Villeglé, - de Kerlan, par. de Sibiril, - de Kerrohan et du Mescam, par. d'Hanvec, - de Kerprigent, par. de Plounérin, - de Kerbridou et du Rest, par. de Plouézoc'h, - de Guernisac et du Vieux-Châtel, par. de Taulé, - de Pontplancoët, par. de Plougasnou, - de Kermouster, par. de Langoat, - de Châteaufur, par. de Plonévez-Lochrist, - de Kermartin, par. du Minihy de Tréguier, - de la Vieille-Motte, par. de Tonquédec, - de Saint-Hugeon, par. de Brélévenez, - de Kernéguez.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Duault et Plonévez-Porzay, en Cornouaille ; Kermaria-Sulard, Plougras et Plouézoc'h, en Trégor ; Plélo et Ploufragan, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale 1379, maintenue noble le 17 novembre et 10 décembre 1668, 4 février, 15 juin et 16 août 1669 et 14 octobre 1670. Honneurs de la cour 1772. Preuves pour les pages de la Petite Ecurie le 24 mars 1787 (AR), pour les Pages de la Grande Ecurie le 26 janvier 1745 (AR) et pour les Écoles Royales Militaires en 1783. Baron 1810. [ANF- 1972, WNS, SS, V89, NG01, TA, V07, PPC t.IV p.1302, WP] Nombreuse postérité.



Burelé de dix pièces d'argent et de gueules (Sceau 1372).

Devise : E pep amzer, Quélen / kelenn (En tout temps Quélen / En tout temps, conseiller).

La branche aînée fondue vers 1585 dans Lannion, d'où la baronnie de Quélen a passé par mariage au XVIII^e siècle aux Sénéchal de Carcado ;

La branche de Saint-Bihy fondue en 1654 dans Bréhand ;

la branche du Dresnay fondue au XVII^e siècle dans Montigny.

Alliée aux Queennec, Quimerc'h, Chastel, Berrien, Kergoet, Coetlosquet, Thomé de Keridec, La Goublaye, La Lande, Taillart, Visdelou, Berthou, Kercabus, Kergariou, Lorgeril, La Lande de Calan, Bouays de la Bégassière, Moustier,

QUEMPEL DE LANASCOL (DE),

Sr de Keranroux, par. de Ploubezre, - châtelain de Lanascoul en 1647, par. de Plouzélambre, - Sr de la Garenne, - de la Lande et de Kermenguy, par. de Ploumilliau, - de Belorient, par. de Trédaniel, - de Saint-Glen, par. de ce nom, - de Kergadiou, - marquis de Guérand, par. de Plouégat.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Ploubezre, Loguivy-Lannion et Plouzélambre, en Trégor.

Ancienne extraction 1413, maintenue noble d'ancienne extraction le 20 juillet 1669 sur preuves de huit générations.

Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes en 1789 (AR). [ANF-1961, WNS, SS, V89, NG01, TA, V07, PPC t.IV p.1303, WP, ENFS n°1] Postérité de Gabriel (1880- 1940)



D'argent au léopard de sable, accomp. en chef de trois coquilles rangées de même.

Devise : En bon repos.

Alliée aux Le Leizour, Le Lagadec, Quelen, Coskaer, Urvoy, Cleuz, La Boéssière, d'Andigné, Visdelou, Carné, Nompère de Champigny, ...

QUENGO DE TONQUÉDEC DE/ DU,

Sr dudit lieu, par. de Saint-Samson, - de Lindreuc, par. de Noyal-Pontivy - du Rochay, du Montrel, de la Fontaine-Orain, de la Hardiais et de la Touche-du-Bosc, par. de Langast, - du Vaudeguyp, par. d'Allaire, - vicomte de la Marche, par. de Montfort, - baron de Molac, par. de Loudéac, - Sr de la Ville-Maupetit, par. de Plémy, - du Pontgamp et de Cornéan, par. de Plouguénast, - vicomte de Tonquédec, par. de ce nom, - marquis de Crenolle en 1779, et Sr de la Ville-Gourio, de la Houssaye, de la Tronchaye, de Penhouët et des Cloëtz, par. de Plessala. réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Saint-Samson, Bréhand, Langast et Plessala, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale 1350. Maintenu noble le 27 août 1669 sur preuves de 10 générations. Un député de la noblesse aux Etats de Bretagne en 1683. Honneurs de la Cour le 25 octobre 1765 (sous le titre de marquis de Crénolle)-1767-23 février 1782 (sous le titre de vicomte de Tonquedec)-1785-1790 sur filiation de 1383. Preuves pour Saint-Cyr en 1783. Crénolle relevé au XIXe siècle. Marquis de Crenolle par LP en 1779 pour une branche éteinte en 1829.[ANF- 1949, WNS, SS, V89, NG01, TA, V07, PPC t.IV p.1304, WP, ENFS n°2] Nombreuse postérité.



D'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules

Devise : Cominùs et eminùs (De près et de loin).

Alliée aux Le Prévost, Bruc, Madeuc, d'Espinau, Calloët, Le Gac de Lansalut, Saisy de Kerampuil, Kernaflen de Kergos, Goesbriant, Doynel, Gouyon-Coespel, Deschard, Desjars de Keranroué, Torquat, Rolland de Renvergé, Brochard de la Rochebrochard, ...

QUETIER DE SAINT-ELOY, QUETTIER,

Sr de Follideuc et de la Villeguillaume, par. de Saint-Igneuc, - de la Villedavy, - de la Rochette, par. de Vignoc, - de la Vigne, - du Bois, - de la Rainaye, - de Saint-Eloy, - de la Roullaye, par. du Plessis-Balisson.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Saint-Igneuc, pays de Saint-Brieuc.

Filiation depuis Jean (1593-1673). Maintenu noble le 23 décembre 1668, 26 août 1670, et le 10 juin 1701 à l'intendance de Bretagne (AR). [ANF-1995, WNS, GAF n°28007, SS, V89, TA, V07, PPC t.IV p.1306, WP] Charles (1873- 1905) d'où Jacques (1903-1987) d'où Claude (1937-2015) et Michel-Marie-Jacques-René (1939-2019) d'où Marie- Hélène (1964), Françoise-Raymonde-Jacqueline (1967- 2019) et Philippe.



De sable au cerf passant d'argent, accomp. de trois molettes d'or. Alias : d'argent au cerf accomp. de trois molettes, le tout de sable.

La branche de Follideuc fondue en 1554 dans Lorgeril.

Le Sr de la Martinais, débouté à la réforme de 1671.

Alliée aux Ferron de la Ferronnays, Lancesseur, Porée du Breil, ...

QUINTIN DE KERCADIO,

Sr de Kerscao, de Penanrue, de Kerozac'h et de Coëtamour, par. de Ploujean, - du Beuzit, par. de Garlan, - de Kercadio par. de Louargat, - du Hellin, par. de Saint-Thégonnec, - de Keraudy, par. de Plouézoc'h, - de Kerbasquiou et de Trobodec, par. de Plougasnou, - de Kerandour, - de Kerampuil, - de Kerhamon, - de Roc'hglaz, - de Kerhuon, - de Trévidy, par. de Plouigneau, - de Coëtanfroter, par. de Lanmeur, - de Lescouac'h, - de Kernon, par. de Rospez, - de Trogriffon, par. d'Henvic, - du Vieux-Trévou, par. de Trévou, - de la Villeneuve, - de Poutzal.

Anobli en 1490 par la duchesse Anne (= ? Richard Quintin, anobli le 4 septembre 1487 ?). Maintenu noble le 20 juillet 1669, le 20 août 1669 et 15 septembre 1669 par arrêts de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne. [WNS, SS, V89, NG01, TA, V07, PPC t.IV p.1307, WP, NNF] Postérité de Paul-Sévère (1833-1909).



D'argent au lion morné de sable, accomp. de trois molettes de même.

Devise : Calcaribus recalitrans (Des coups de pieds aux opposants).

La branche de Trévidy fondue dans le Borgne.

Alliée aux Toulgoët, Tromelin, Menez, Bernard de Courville, Danycan, Hingant de St Maur, Tarragon,

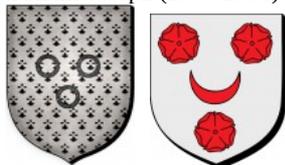
R

RAISON du CLEUZIQU.

Sr de Kernault, par. d'Yvias, - de Kersénant et de Kerdu, par. de Ploumilliau, - du Cleuziou, par. de Louargat, - de la Garde, par. de Ruca, - de Kerriou, - du Plessix, - de Kergoff, - de l'Isle, - de Kerbic, - de Kervasdoué, par. du Faouët, en Trégor, - de Kerlosquet et du Rusquec, par. de Saint-Caradec-Trégomel.

réf. et montres de 1441 à 1543 par. d'Yvias, pays de Saint-Brieuc et Ploumilliau, en Trégor.

Extraction 1531. Maintenu noble le 6 août 1669 sur preuves de 7 générations. [ANF-1998, WNS, SS, V07] Postérité d'Alain-Joseph (1866-1955).



« d'argent au croissant de gueules accompagné de 3 quintefeuilles de même »

Aujourd'hui D'hermines à trois annelets de sable,. Devise : Toujours raison.

Cette famille noble d'origine ne se perpétue que dans la branche qui fut substituée à du Cleuziou, par une alliance avec l'héritière de cette maison (ramage des comtes de Guingamp) en 1558

Les deux familles Raison ont la même origine.

La branche de Kerbic fondue en 1800 dans Floyd ; la branche de Kervasdoué fondue dans Jégou, puis en 1724 Floyd.

Alliée aux Ruffault, Le Roux de Kerninon, du Cleuziou, Crezollas, Hingant de Kerduel, Kergariou, Guinement, Hingant de St Maur, Lézormel, Urvoy de Portzamparc, Monjaret de Kerjégu, Cramezel, Bernard de Courville, Gouyon, ...

ROBICHON (de).

Sr de Kernévelen, - de Trorolland, - de Kerharz, - de la Perrière, - de Saint-Thélo, - de Kergroas, - de Kervizan. réf. et montres de 1447 à 1513, par. de Plésidy, en Trégor.

Ancienne extraction. Réformation et montres de 1447 à 1513. (branche aînée) Guillaume Robichon, seigneur de Trowland alias Trorolland, de la Penière, Maintenu noble le 6 septembre 1669 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de six générations et son fils Laurent, seigneur de Kernisan, maintenu noble le 9 avril 1702 par ordonnance à l'intendance. (branche cadette) Yves, cousin de Guillaume, sieur de La Perrière pour lui et son fils Christophe maintenu d'extraction le 18 septembre 1670. [WNS, GAF n°29350, SS, NNF] Deniers du nom : Théophile (1842) d'où Marie-Angélique (1878-1959); Jean-Louis (1798-1877) d'où Marie-Félicité (1839-1923). Un frère d'Yves, Gilles (1637-1719) a laissé une postérité : son petit fils Guillaume Robichon des Rochets (1697- 1772), écuyer, subsistante avec la descendance de Mathurin-Louis-Marie (1891). Vérifier s'il n'y a pas dérogeance sous l'ancien régime. Postérité de Pierre Michel (1933-2002) d'où Michel (1958-2011) (d'où Florian (d'où Eléanore) et Magali) et Régis (d'où Morgane). En voie d'extinction ?

Actuellement il y a des « de Robichon » en région parisienne, branche issue de Jean ROBICHON et d'Anne REUX (RAULT) cf FMF IV p.612. Cette branche ne s'est pas présentée à la réformation.



D'argent à trois rencontres de cerf de gueules, un croissant de sable en abyme.

Olivier, vivant en 1513, épouse Tiphaine Bizien.

Cette famille se perpétue à St Brieuc dans des situations artisanales et sous le nom de Robichon dans la région de Plaintel, Branche cadette subsistante

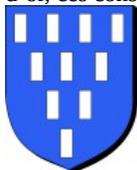
ROBIEN (DE) olim GAUTERON et GAUTERON,

Sr dudit lieu, par. du Fœil, - de Boishue, - de la Villemainguy et vicomte de Plaintel, par. de Plaintel - Sr de Keraër, par. de Locmariaquer, - de Kerambourg et de Kerambartz, par. de Landaul, - de Camon, par. de Plaudren, du Plessis-Keraër, par. de Crac'h, - de la Boulaye, par. de Boquého, - de Sainte-Geneviève et de Penros, par. d'Inzinzac-Lochrist, - de Treulan, par. de Plumergat, - de Locqueltas, par. d'Arradon, - de Spinefort, par. de Languidic, - de Coëtsal.

réf. et montres de 1449 à 1535, par. de Saint-Turiaff de Quintin et le Fœil, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale 1389. Par suite d'une alliance se substitue en 1605 aux nom et armes de la première maison de Robien, issue de la maison ducal de Bretagne. Maintenu noble le 26 septembre 1668 et 29 juillet 1670. Honneurs de la Cour 1787

Lettres de provisions de Conseiller au Parlement de Bretagne le 17 mars 1720 (AR). Les lettres de provisions suffisent car le Parlement de Bretagne exigeait de ses candidats qu'ils présentent leur maintenue. De ce fait Louis XV avait dispensé du marc d'or, ces conseillers. [ANF-1975, WNS, SS, V07] Nombreuse postérité.



D'azur à dix billetes d'argent, 4. 3. 2. 1.

Devise : Manet alta mente repostum (Le souvenir reste profondément gravé dans le cœur). Et aussi : Sans vanité ni faiblesse. Cri : roch bihan

La branche de Camzon fondue dans Riquetti de Mirabeau.

Le Sr de Châteaufort, déb. réf. 1669, ress. de Nantes.

Alliée aux Dollo, Visselou, Lezongar, Cleuz, du Louët, Andigné, Le Gonidec, Plessis d'Argentré, Coetnempren, La Motte de Broons, Cossé Brissac, Hercé, Crouy Chanel, Le Vicomte, Gouyon, Caraman, Lesquen, Gouvello, Artur de la Villarmois, Hercé, Farcy, Cossé-Brissac, Bizemont, Halna Fretay, Forest d'Armaillé, Le Rouge de Guerdavid, ...

ROCHE-KERANDRAON de la ou ROCHE-HÉRON (DE LA),

Sr dudit lieu, de Keroual et de Kervrac'h, par. de Pleyber-Christ, - de Launay, - de Kerambourg, - de Trémaugan, - de Gorréquer, - de Toulménoù - de Kerandraon, - de Kerhamon. réf. et montres de 1445 à 1534, par. de Pleyber-Christ, en Léon.

Extraction 1550, maintenue noble le 14 juin 1670. [ANF- 1951, SS, V89] Postérité d'Hervé-Anne-Emile-Auguste (1892-1988) d'où Renaud-Paul- Henri-Anne (1929-1994) (d'où Geoffroy, Anne-Sophie et Marie), Olivier-Geoffroy- Paul-Georges (1931-2002) (d'où Hélène et Loïc).



De sable semé de billetes d'argent, la première du chef chargée d'une hermine de sable ; au lion morné d'argent, brochant sur le tout.

La branche aînée fondue dès le XV^e siècle dans Kervennec, d'où la terre de la Roche-Héron a passé par acquêt aux le Gall, et successivement par alliance aux Conan, Guillotou, le Gualès et Potier de Courcy.

Alliée aux Kerpezdron, Dein du Bourg, Kerléan, Kersaintgilly, Botmeur, Kergroas, Lantivy, Coëtneupren,....

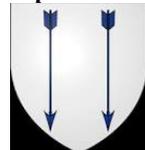
RODELLEC du PORZIC de olim Le RODELLEC,

Sr du Porzic, par. de Quilbignon, - de Mestiniou, - de Trémoguer, par. de Ploudaniel, - de Pencaroff, - de Lesnon, par. de Plougastel-Daoulas, - de Kerandraon, par. de Lanneufret, - de Kerléan, par. de Brélès.

Ext. réf. des 9 janvier et 10 juillet 1669, six gén. ; réf. et montres de 1481 à 1538, par. de Quilbignon en Léon.

Elle fut anoblée par le duc François II le 28 octobre 1471, confirmée le 13 avril 1472

Sa particule « de » a remplacé « le » dans la seconde moitié du 18^{ème}



D'Argent à deux flèches tombantes, empennées d'azur, posées en pal.

Devise : Mat ha leal (Bon et loyal). Et aussi : Cominus et eminus feriunt (Il frappe de près et de loin) .

Alliée aux Touronce, Le Veyer, Ploec, Keroulas, Kerléan, Kersauson, Kermenguy, Nielly, Goubin de Couasne, Boscal de Réals, Poulpique du Halgouët, Guérin de la Houssaye, Bréart de Boisanger, Audrun de Kerdrel, Le Bihan, Carné-Marcein, Lorgé, Denis de Trobriant, Huon de Kermadec, Le Bihan de Pennel, Aubert de Vincelles, ...

ROGON de CARCARADEC olim ROYON,

Sr de la Ville-Rogon, par. d'Erquy, - du Bois-Rogon, par. de Plurien. - de la Villebargouët et de la Chesnaye, par. de la Bouillie, - du Tertre, par. de Morieux, - de Coësquel, par. de Péaule, - du Parc, - de la Plesse, - de Kertanguy, - de Saint-Rieu, - de la Villeroux, - du Boismorin, - de Kermartin, - de la Villéon, - de la Ville-Guessio, - des Hayes, - de la Tandourie, par. de Corseul, - de la Porte-Verte, - du Frétay, - de la Villehingant, - des Gautrais, - de Carcaradec, par. de Ploulec'h, - de Keryvon, par. de Buhulien, - de Portz-Jézégou. par. de Saint-Michel-en-Grève, - de Coëtquis,

par. de Servel, - de Beaubois et de la Sourdinai, par. de Drefféac, - du Pezron, - de Cadouzan, par. de Saint-Dolay, - de Bellebat, par. de Crossac, - de la Gravelle, par. de Saint-Gildas-des-Bois, du Bodiau, par. de Pontchâteau, - de la Guittenaie, par. de Guenrouët, - de Tréméleuc, par. de Guérande.

réf. et montres de 1423 à 1513, par. d'Erquy, Plurien, la Bouillie et Morieux, pays de Saint-Brieuc.

Extraction 1551. Maintenu noble le 19 janvier 1669 et à l'intendance de Rennes en 1702. Certificat de noblesse le 16 décembre 1729 pour les Pages de la Petite Ecurie (AR). Honneurs de la Cour pour la branche éteinte des Rogon de la Bintinaye le 8 juin 1785. [ANF-1993, WNS, SS, V07] Postérité d'Anatole (1837-1896).



D'azur à trois roquets (rocs d'échiquetier) d'or. Devise : Kalet evel roc'h (Dur comme le roc).

Trois frères : Armand, Hyacinthe et Louis, fusillés à Quiberon en 1795.

Alliée aux Le Gualés, Boisgelin, La Haye, Nicol, Breil de Pontbriand, Coetlosquet, Hay des Nétumières, Parc, Andigné, Froton des Buffards, ...

ROHAN de  *(ramage des comtes de Porhoët),*

vicomte, puis duc de Rohan en 1603, - vicomte puis prince de Léon en 1572, - Sr de Châteauneuf-en-Timeraie, au Perche - de Noyon-sur-Andelle, en Normandie, - de Landerneau, - de Daoulas, - de Coatméal, par. de ce nom, - de la Joyeuse-Garde, par. de la Forêt, - de la Roche-Maurice, par. de Ploudiry, - de Quéménéven, par. de ce nom, - du Stang, par. de Pluguffan, - des Salles, par. de Perret, - de Pontivy, par. du Cohazé, - de Mûr et de Corlay, - baron de Pontchâteau, - Sr de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, en Poitou, - baron de Clisson, - comte de Porhoët, - prince de Guémené en 1570, - Sr de Rustéphan, par. de Nizon, - baron de la Roche-Moysan, par. d'Arzano, Sr de Tréfaven, par. de Plœmeur, - de Kerouazle, par. de Guilers, - duc de Montbazou, en Touraine, en 1588, - prince de Rochefort-en-Yveline, près Rambouillet, et de Montauban, - baron de Frontenay (érigé en duché sous le nom de Rohan-Rohan en 1714) et prince de Soubise, en Saintonge, - Sr de Gié et du Verger, par. de Seiches, en Anjou, - vicomte de Fronsac, en Guyenne, - Sr de Penhoët, par. de Saint-Thégonnec, - du Gué-de-l'Isle, par. de Plumieux, - du Poulduc, par. de Saint-Jean-Brévelay, - de Trégalet, par. de Plonéour-Lanvern, - de la Chasteigneraye, par. de Campénéac, - du Henleix et de Marzain, par. de Saint-Nazaire, - de Peillac, par. de ce nom, - de Kerjean, par. de Piriac, pairs de France.

réf. et montres de 1426 à 1536, par. de Cléguérec, Plœmeur et Saint-Jean-Brévelay, en Vannetais ; Pluguffan, Plonéour-Lanvern et Nizon, en Cornouaille ; Plumieux, pays de Saint-Brieuc et Campénéac, pays de Saint-Malo. Issue des

Princes souverains de Bretagne, reçus 19 fois aux honneurs de la Cour. Prince de Guémenée en septembre 1570, Lettres enregistrées en 1571. Duc pair de Montbazou en Touraine en mai 1588. Lettres enregistrées le 27 avril 1589, Baron de Coupvray par LP de janvier 1605, Comte de Mortiercrolles par LP de 1670. (Branche éteinte en 1787) Prince de Soubise par LP de mars 1667. Cardinaux : Soubise en 1712 et 1747, Guémenée en 1761 et 1778 et Chabot en 1830 [WNS, SS, SS sup]. Etablie en Autriche depuis 1845. Postérité de Charles (1894-1965).



De gueules à neuf macles d'or, 3. 3. 3 (Sceau 1222) ; alias : à la bande d'argent brochante (Sceau 1298) pour la branche du Gué-de-Isle. Alias : un lion à la bordure nébulée (Sceaux de 1204 à 1216). Devise : À plus, ou Plaisance. Alias : Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis.

La branche aînée fondue en 1517 dans les Rohan-Frontenay, et de ceux-ci dans la maison de Chabot, par le mariage en 1645 de Marguerite, duchesse de Rohan, avec Henri Chabot, Sr de Saint-Aulaye, avec substitution expresse des noms et armes de Rohan aux enfants à naître de ce mariage, ce qui a été exécuté, et le titre du duché a été renouvelé en 1652 en faveur dudit Sr Chabot, dont les descendants existent encore. Voir article de ROHAN-CHABOT

La branche de Guémené, éteinte en 1836, était issue de Charles, mort en 1438, fils puîné de Jean, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Navarre, marié à Catherine du Guesclin, d'où sont sortis les ducs de Montbazou, les princes de Soubise, les Srs de Gié et de Frontenay, éteints, et les princes de Rochefort et de Montauban qui existent en Tchèque au XXIe siècle.

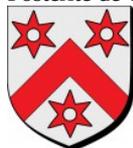
La branche du Gué-de-l'Isle avait pour auteur Eon, fils puîné d'Alain, vicomte de Rohan, et de Thomasse de la Roche-Bernard, marié vers 1311 à Aliette du Gué-de-l'Isle. Cette branche s'est fondue dans la Feillée, puis Rieux. La branche de Trégalet et du Poulduc, issue de la précédente par Jean, fils puîné de Jean, Sr du Gué-de-l'Isle, dans la maison du Groësquer.

ROLLAND du NODAY ROLLAND de RENGERVE

Sr de Carcouët, par. de Plestan, - de Belorient, par. de Trébry, - de la Normandais, par. de Broons, - des Aulnais, - du Noday et du Mesnil, par. de Trémeur, - du Rocher, - du Merlandé, - de Rengervé, par. de Sixt, - du Chesne-Gouar, - de la Foulais, - de la Villedavy, par. de Mauron.

Ext féodale 1464., réf. 10 novembre 1668 (Rengervé) et Anc. Extract. 22,05, 1669 (Noday); neuf gén. et maint. par les commissaires en le 1 juin 1699 et pour la branche du Noday les 22 mai et 1 juillet 1699 ; réf. et montres de 1444 à 1535, par. de Plestan et Trébry, pays de Saint-Brieuc ; Broons et Trémeur, pays de Saint-Malo et Tréméhec, archevêché de Dolo.

Postérité de Christian (1896-1945) d'où Michel (1930-2017) d'où Christian (1959-2018) et Monique. En extinction ?



D'argent au chevron de gueules, accomp. de trois molettes de même (Sceau 1374) ;

La branche de Carcouët fondue vers 1460 dans la Moussaye.

Des deux branches subsistantes, celle de Rengervé est généralement considérée comme l'aînée, on n'en connaît pas la jonction, elles semblent s'être séparées dans le dernier tiers du 15^{ième}

Alliée aux Rosmar, Hingant, Arel, Le Mintier, La Bourdonnaye, Bruc, Trédern, Picaud de la Pommeraye, Chailleau de l'Etang, Le Bastard de Villeneuve, Quengo de Tonquedec, Potiron de Boisfleury, Kerguezec, Coniac, Frain de la Gaulayrie, Normant de la Villehélleuc, Kermel, Ferron, La Haye, Verdier de Genouillac, ...

ROLLAND du ROSCOAT

Sr de Kerloury, par. de Plounez, - de Kermarquer, par. de Penvénan, de Kerhuelvar, - du Roscoat, par. de Plouha, - de Coëtmen, - de Kerénez, - de Kermainguy et de Runtannic, par. de Guimaëc, - de Saint-Jean, - vicomte du Chesnay-Pignolay, par. de Guipel.

réf. et montres de 1469 à 1513, par. de Ploubazlanec et Plounez, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale depuis Raoul Rolland, seigneur de Kerloury en 1373. Comparution aux montres de 1469 et 1513.

Maintenue de noblesse d'ancienne extraction par la chambre de Réformations de Bretagne les 22 décembre 1668 et 31 décembre 1704. Signataire de la protestation de la noblesse de Bretagne le 9 janvier 1789. [ANF-1937, WNS, SS, V07, ENFS n°33] Plusieurs branches issues de Louis-Casimir (1749-1818).



D'argent à trois aiglons d'azur, membrés et becqués d'or.

Un chanoine de Tréguier, fusillé à Quiberon en 1795.

Alliée aux Le Chevoir, Kerléau, Coatarel, Crémeur, Kersauson, Goesbriant, Moncuit de Boiscuillé, Herbais de Thun, Colas des Francs, Baguenault de Puchesse, ...

ROUGE de GUERDAVID (LE)

Sr de Guerdavid, par. de Plouigneau, - de Kervandour, - de Trémoguer, par. de Ploudaniel, - de Kerangroas, - du Closneuf, - de Kervilly, - de la Haye, par. de Plouégat-Moysan, - de Kergoët, - de Rumélégan, - de Penhuidy, - de Lesmoual, par. de Plounérin, - de Kermeur, de Trébriand, par. de Plestin-les-Grèves, - de Lesguern, par. de Lanmeur.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Plouigneau, Plouégat-Moysan et Plestin-les-Grèves, en Trégor. ancienne Extraction 1568, maintenue noble le 5 avril 1669 par arrêt de la chambre de reformation de Bretagne (AR). Preuves pour les Écoles Royales Militaires le 2 octobre 1774 (AR). [ANF-1948, SS, V89] Postérité de Gaston (1850-1908).



D'argent à la fleur de lys de sable, surmontée d'une merlette de même,

Alliée aux Guicaznou, La Bouessière, Le Bervet, Parc, Bégaignon, Rodellec, Le Rouge, Salaun, Kerartry, Calloët, Walsh de Serrant, Pigent de Kerallain, Ghaisne de Bourmont, Pompéry, Roquefeil, Gillart de Keranflec'h, Robien, Le Gentil de Rosmorduc, ...

ROUGE de RUSUNAN(LE)  (ramage des précédents),

Sr de Trédillac, par. de Botsorhel, - du Mogueurou et de Kervoazou, par. de Plougonven, - de Coëtsal, - de Penfentenyo, par. de Sibiril, - de Rusunan, par. de Plougoulm, - de Lesplouéan, par. de Plouéan, de Kergoulouam et de Traonlen, par. de Plouvorn.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Plouigneau, Botsorhel et Plougonven, dans le Tréguier.

Ancienne extraction depuis Gui Le Rouge allié à Catherine Le Corre. Seigneurs de Traoulen. Maintenu noble le 29 mai 1669 sur preuves de neuf générations. [WNS, GAF n°30047, SS, NNF] (branche aînée) postérité de François-Marie-Hippolyte (1834-1913). (branche cadette) Joseph (1865-1946) d'où Marie (1911-1972) et Mikael (1913-1936) ; Armand-François-Augustin-Marie-Joseph (1876-1971) d'où Yvonne-Jeanne-Marie-Augustine (1902-1975), Louis-Hamon-Marie-Auguste (1904-1982) (d'où Loïc-Amand (1933-1998) (d'où Nathalie) et Madeleine) et Jean-Auguste-Armand-Marie (1906-1988). Quid de Henri, Hippolyte, Jean-Paul, Marie-Paule, ... ?



Écartelé aux 1 et 4 : d'argent au lion morné, coupé de sable et de gueules, qui est Lesquélen ; aux 2 et 3 : burelé de dix pièces de gueules et d'argent, qui est Penfentenyo.

La branche de Trédillac fondue dans Keranguen.

Alliée aux Penfeuntanio, Penc'hoadic, Coatanscours, Mol, Huon, Le Gac de Lansalut, ...

S

SAIGE de la VILLESBRUNNE (LE) 

Sr de la Gorbonnays et de Vilhoët, par. de Saint-Léonard, - de Chanel, par. de Saint-Georges-de-Gréhaigne, - du Boisrobin, par. de Cherruex, - de la Mettrie, - de la Villèsbrunne, par. de la Fresnais, - de Landécot, par. de Saint-Étienne-en-Coglès, - de Lourmel, - de la Bourbansais, par. de Pleugueneuc.

réf. et montres de 1478 à 1513, par. de Saint-Léonard, Saint-Georges, Cherruex et Saints, archevêché de Dol.

Extraction 1519, maintenue noble en Bretagne le 13 mai 1669. [ANF-1946, V89, SS, SS sup] Postérité de Roland d'où Gérard (1916-2009) et Christian (1918-2011).



D'or à trois fusées rangées d'azur, accomp. en pointe d'un croissant de même.

Alliée aux La Belinaye, Taillefer, Conen, La Motte, Visdelou, Coattarel, St Genys, Bizien du Lézard, Chavagnac, ...

SAINT-GILLES (DE) 

Sr dudit lieu, par. de ce nom, - de Betton, par. de ce nom, - du Bois-Geoffroy, par. de Saint-Médard-sur-Ille, - de Perronnays, de Vaunoise et de Romillé, par. de Romillé, - du Moulin-Tizon, - de la Chapelle-aux-Filtzméens, par. de ce nom, - de la Ménardièrre, par. de Guipel, - du Plantéis, par. de la Boussac, - de la Ville-ès-Clercs, - du Gage et de la Motte-Beumanoir, par. de Pleugueneuc, - du Buat, par. de Bonnemain, - de Saubois, par. de Langan, - de la Durantais, - de la Fosse-au-Loup, par. de Trévérien, - du Plessis, - de la Harmoye, par. du Bodéo, de la Ville-au-Sénéchal et de Montjardin, par. de Bédée, - de Launay-d'Anguignac, par. de Fougeray, - de Limaraud, par. d'Abbaretz, - de la Hèlardière, par. de Donges, - du Pordo, par. de Blain, - de Beaulieu et de Lessac, par. de Guérande, - de Ranlieu, par. de Saint-André-des-Eaux, - de Reté, par. de ce nom, - de la Rigaudière, par. d'Ancenis, - de la Rivière, par. de Port-Saint-Père, - de la Roche-Ballue, par. de Bouguenais, - de la Touchelais, par. de Savenay, - de la Ville Frégon, par. de Bouvron, - de la Vannerie, par. de Haute-Goulaine.

réf. et montres de 1427 à 1562, par. de Saint-Gilles, Saint-Médard, Betton et Guipel, comté de Rennes ; la Boussac et Langan, archevêché de Dol ; le Bodéo, en Cornouaille ; Romillé, pays de Saint-Malo ; Fougeray, Abbaretz, Port-Saint-Père et Saint-André-des-Eaux, comté de Nantes

Extraction féodale 1283. Maintenu d'ancienne extraction chevaleresque par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne, des 16 mars 1669, 8 mai 1669, 13 juin 1669, 16 mars 1671. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 7 avril 1687. [WNS, SS, V07, NNF] Bertrand (1889-1949) d'où Philippe de Saint-Gilles (1947) ; Postérité de son cousin Hervé (1923-1974) d'où Pierre-Olivier (1951-2021) d'où Sophie et Charlotte. En extinction.



D'azur semé de fleur de lys d'argent (Sceau 1367).

La branche aînée fondue dans le Lionnais, puis saint-Amadour, Malestroit et Montbourcher ; la branche de Betton et du Bois-Geoffroy fondue dans Denée ; la branche du Pordo fondue dans Téhillac, puis le Breton ; la branche de Beaulieu fondue dans Cybouault ; la branche de Rezé et de la Roche-Ballue fondue dans Trévécarr puis Guémodeuc.

Alliée aux Montfort, Montgermont, Thomas de la Caunelaye, du Breil, Boisbaudry, Guesclin, Trecesson, La Lande, Derval, Fresne, Andigné, La Belinaye,

SAINT-MELEUC (DE),

Sr dudit lieu, de la Sauldraye, de la Ville-Jean et de Panlivard., par. de Pleudihen.

réf. et montres de 1478 à 1513, par. de Pleudihen., archevêché de Dol.

Ancienne extraction depuis Jean, seigneur de Saint-Meleuc en 1478. Maintenu de noblesse d'extraction par la chambre de réformation de la noblesse le 30 juin 1669. Provisions de conseiller ordinaire du Parlement de Bretagne et commissaire aux requêtes du Palais le 13 janvier 1783 (AR). [ANF-1985, WNS, SS, V07, ENFS n°26] Postérité d'Aristide (1790-1856).



De gueules à dix roses d'or, 4. 3. 2 et 1.

un conseiller au Parl. en 1783, décapité en 1794

Alliée aux L'Enfant, Macé, La Motte, Porée, Farcy, Tinguy, ...

SAINT-MELOIR (DE),

Sr dudit lieu, par. de Saint-Méloir-sous-Bourseul, - de Langourient, de la Vieuville, de la Motte-Verte et de la Ville-Fréron, par. d'Erquy, - du Bois, par. de Plébouille, - de la Coulombière, - de la Ville-Robert, par. de Pluduno, de Lantillac, - de la Brousse.

réf. et montres de 1426 à 1535, par. d'Erquy et Pleboulle), pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction depuis Alain de Saint-Meloir d'où Étienne d'où Jean, seigneur de La Coulombière d'où Jean, allié en 1554. Maintenu noble le 13 novembre 1668 par arrêt de la Chambre de Réformation de la noblesse de Bretagne sur preuves de sept générations. [ANF-1947, WNS, GAF n°30953, SS, V07, NNF] Postérité de Joseph (1861-1922). Ne pas confondre avec la famille de Saint-Méloir de Panet, originaire du Maine et de Touraine.



De gueules à dix molettes d'or, 4.3. 2 et 1. Alias : une croix engreslée, cantonnée de quatre hermines (Sceau 1420).

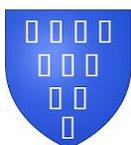
Alliée aux Pivot, Maudiez, Trémaudan, le Bouétoux, Briot, La Rué, Pinczon du Sel, Tanouarn, Ferron,

SAINT-PERN (DE),

Sr dudit lieu, de Ligouyer, de la Tour et de la Ville-Ernoul, par. de Saint-Pern, - de Champalaune, par. de Pacé, - de Brondineuf, par. de Sévignac, - de Couëllan, par. de Guitté,- châtelain du Lattay en 1647, par. de Guenroc, Sr de Cohan, par. de Saint-Gilles. - de la Rivière, par. de Saint-Aubin-d'Aubigné, - de Bovrel, par. de Saint-Guyomar, - de Lochrist, par. de Trébrivan, - baron de la Hardouinaye, par. de Saint-Lauleuc, - vicomte de Merdrignac, par. de ce nom, - comte du Bois-de-la-Roche, par. de Néant-sur-Yvel.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Saint-Pern et Guenroc, pays de Saint-Malo ; Pacé, Saint-Gilles et Saint-Aubin, comté de Rennes.

Extraction féodale 1330. Maintenu noble par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne le 13 décembre 1668 et 9 mars 1669. Preuves pour Saint-Cyr en 1726, pour les pages de la Grande Ecurie le 8 avril 1704, les cheval-légers de la garde en 1757. Preuves pour l'enfant-Jésus à Paris le 5 septembre 1738. Honneurs de la Cour le 12 mars 1787. [ANF-1936, SS, V07, NNF] Nombreuse postérité d'Henri (1874-1945)



D'azur à dix billettes percées d'argent, 4. 3. 2. et 1 (Sceau 1380).

Devise : Fortiter paternus (Fort et paternel).

Alliée aux Mauny, La Houssaye, Levesque, La Noue, Kersauson, Cornulier, La Bourdonnaye, La Marzelière, du Parc, Botherel, Derval, L'Ollivier, Boc, Magon, Didelot, La Tullaye, Espivent, Poulpiquet du Halgouët, Ploec, Frelon de la Freslonnière, Robien, La Tullaye, Cornulier, Chérel, Andigné, Forsanz, St Gilles, ...

SAISY de KERAMPUIL de

Sr de Kerampuil, de Kerléon et de Kercourtois, par. de Plouguer, - de la Haye, par. de Cléden-Poher, - de Goazannot, par. de Duault, - de Brénolou, par. de Motreff, - du Roz, par. de Merléac, - de Rungoff, par. de Péder nec, - de Kersaint-Eloy, par. de Glomel.

réf. et montres de 1481 à 1552, par. de Plouguer-Carhaix, Châteauneuf du Faou et Duault, en Cornouaille.

Filiation suivie depuis Alain de Kerampuil en 1372. Maintenu de noblesse d'extraction par la chambre de réformation de Bretagne le 31 janvier 1669 sous le seul nom de Kerampuil et par le parlement de Bretagne le 28 février 1778 avec rectification du nom. Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 29 mai 1769, 19 mai 1773, 20 décembre 1774 et 12 décembre 1777. [WNS, SS, V07, ENFS] Postérité de Jean (1920-2019) d'où Agnès, Sabine, Anne-Marie et Emmanuel.



Écartelé aux 1 et 4 : de gueules à trois colombes d'argent, qui est Kerampuil ; aux 2 et 3 ; de gueules à l'épée d'argent en barre, la pointe en bas, piquant une guêpe d'argent. Alias : et accomp. d'une hache d'armes de même en pal, qui est Saisy.

Devise : Qui est Saisy est fort. Et aussi : Mitis ut columba (Doux comme la colombe).

Alliée aux Kerprigent, Rufflay, Euzenou, Kergrist, Le Veyer, Le Lart, Collin de la Biochaye, Rosmar, La Boiëssière, Trogoff, Peunfeuntanio, Parcevaux, Le Métayer, Penguern, Rospiec, Andigné, Plessis de Grénédan, Cazin d'Honinctun, Rospiec, Kersauson, Kermerc'hou de Kerautem, Kermenguy, ...

SALAUN de KERTANGUY, en français SALOMON,

Sr de Lesven et de Goazouallec, par. de Plougonven, de Kerjan, - de Kerc'houadon, par. de Plourin, - de la Roche, - de Keranmoal, par. de Plouénan, - de Keromnès, par. de Carantec, - de Kertanguy, par. de Mespaul.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Plouigneau et Plougonven, en Trégor.

Ancienne extraction 1446. Maintenu noble le 24 juillet 1670. Baron de l'Empire le 4 janvier 1811. [WNS, SS, V07] Postérité d'Adolphe (1884-1951).



D'argent à la hure de sanglier arrachée de sable, défendue d'argent et couronnée d'or.

Devise : Gwir ha leal (Franc et loyal).

Alliée aux Gaspérin, James, L'Honoré, Rigolé, Sioc'han, Rogon de Carcaradec, des Cognets, Launay, La Roche de Kerandraon, Léséleuc, Pastour de Kerjan, Danguy des Deserts, ...

SÉCILLON de KERFUR (DE)

Sr de la Touche, par. de Tréal, - du Cosquer, de Villeneuve, du Blanc, de Kerfur, de Beaulieu et de Trouveray, par. de Guérande, - de la Milacière, par. du Clion, - de Billo, par. de Saint-André-des-Eaux, - de Trégouët, par. de Béganne, - de Huelfao, - du Cosquer. réf. 1426, par. de Tréal, en Vannetais.

Ancienne extraction 1464. Maintenu noble le 7 février 1669. (Sécillon de Villeneuve (de)) Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 22 mars 1742. [WNS ? SS, V07, NNF] Postérité de Guy (1890).



D'azur à trois fusées d'or, posées 2 et 1.

Alliée aux Kerpoisson, du Bot, Derval, Le Restif, Berthelot du Chesnay, Le Restif de la Motte-Colas, ...

SESMAISONS (DE),

Sr dudit lieu et de la Portechèze, par. de Saint-Sébastien, - de la Sauzinière, par. de Saint-Similien, - de Kermainguy, par. de Grandchamp, - de Trévaly, par. de Piriac, - châtelain de Tréambert en 1643 et Sr de la Ville-au-Chaptet de la Ville-James, par. de Saint-Molf, - du Perray, par. de Saint-Herblain, - de Malville, par. de ce nom, - de la Caillère et de la Sangle, par. de Bouguenais, - de Trévécarr et de Lesnérac, par. d'Escoublac, - d'Ust, par. de Saint-André-des-Eaux, - du Bois-Jollan, par. de Saint-Nazaire, - du Bois-Savary, par. de Guérande, - de Quindeniac, par. d'Assérac, - des Danets, - comte de Saint-Saire, en Normandie.

réf. et montres de 1428 à 1544, par. de Chantenay, Couéron et Orvault, comté de Nantes et Grandchamp, en Vannetais. Extraction féodale 1375 (depuis Guillaume, décédé après 1380). Maintenu noble le 17 janvier 1669. Honneurs de la Cour en 1767, 1776, 1777 et 1^{er} avril 1781. Preuves pour les pages de la Petite Ecurie le 30 avril 1765 et pour les pages de la Grande Ecurie le 16 mars 1725 (AR). Pair de France héréditaire le 5 novembre 1827. Baron pair héréditaire par Lettres du 11 juin 1830. [ANF-1982, WNS, SS, V07] Postérité d'Olivier (1894-1967) et de Robert (1894-1986).



De gueules à trois tours de maison d'or.

Devise : Ne tanta domus pereat (Qu'une si grande famille ne périsse).

La branche de Tréambert fondue en 1677 dans Becdelièvre.

Alliée aux Derval, Goullaine, Chatelier, Mzillac, Eder, Le Bigot, Gouyon, Kergorlay, Tredern, Lespinay, Huchet de Quénetain, Ruinart,

SILGUY (DE),

Sr de Coathirbescont, par. de Guilers, - de Poulesquet, par. de Plougoulm, - de Kerradennec, - de Peuher, par. de Kerlouan, - de Kerbrügal, par. de Dirinon.

réf. et montres de 1426 à 1534, par. de Guilers, Kerlouan, Plougoulm et Plougar, en Léon.

Ancienne extraction depuis Even vivant en 1410. Maintenu noble d'ancienne extraction le 26 juin 1669. Arrêt du Conseil portant dispense du Marc d'Or de noblesse le 18 avril 1773. Preuves pour les sous-lieutenances le 20 octobre 1781 (AR). [ANF-1976, WNS, SS, SS sup, V07, ENFS n°36] Postérité d'Even (1837-1890).



D'argent à deux lévriers de sable, accolés d'argent, passants l'un sur l'autre.

Devise : Passe hardiment.

Alliée aux Parscau, Poulpry, Touronce, Coataudon, Conen de Saint Luc, Tredern, l'Étang du Rusquec,

SIOC'HAN de KERSABIEC,

Sr de Kerrivoal, de Kersaouté, de Troguérot et de Tréguintin, par. du Minihy-de-Léon, - de la Palue, - de Pratérou, - de Saint-Jouan, par. de Saint-Jouan-des-Guérets, - de Kerradennec, - de Kerhuélin, - de Kersabiec, par. de Plounévez-Lochrist.

réf. et montres de 1426 à 1481, par. de Kernilis, Plouvorn et Plounévezel, en Léon et en Cornouaille.

Ancienne extraction 1426. Se désiste de sa noblesse en 1670 mais maintenue noble en 1716 et 1773. Preuves pour les Écoles Royales Militaires le 26 mai 1780 (AR). [ANF- 1973, WNS, SS, V07] Nombreuse postérité dont l'ancêtre commun est Jean-Louis (1714-1770) capitaine corsaire.



De gueules à quatre pointes de dard ou d'ancre en sautoir, passées dans un anneau en abyme, le tout d'or.

Alias : de gueules à la croix ancrée d'argent (G. le B.). Mieux penser que dire

Alliée aux Le Gac, Kermerc'h ou, Calvez de Kersalou, Biré, Bouét-Willlaumes, Foucault, Treston de Vaujuas, Monti de Rézé, Goujon de Grondel, Guyot d'Asnières de Salins, L'Escale, Poulpique, Boisbaudry, Isle de Beauchaine, ...

T

TALHOÛËT de BOISHORHAND (DE) et TALHOÛËT-ROY de

Sr dudit lieu, par. de Pluherlin, - de Kèredren et de Kerbizien. par. de Questembert, - de Trévèran, - du Boisorhand, par. de Sixt-sur-Aff, - de la Grationnaye, par. de Malensac, - de Sevérac, par. de ce nom, - de la Ville-Quéno, par. de Carentoir, - de Bonamour, par. de Trévè, - comte de Villayers, par. d'Ossé, marquis d'Acigné, par. de ce nom, - Sr de Kerminizic, par. de Saint-Tugdual, - de Marzen, par. de Caden, - de la Villeneuve et de la Coudraye, par. de Saint-Dolay, - de la Souchais, par. de la Plaine, - de Lourmois, de la Grée, de la Jou, de Monthonnac, du Couédic et de Trévècar, par. de Nivillac, - de Bellon et de Trémondet, par. d'Elven, - de Toulhouët, par. de Sulniac.

réf. et montres de 1427 à 1536, par. de Pluherlin, Questembert et Sixt-sur-Aff, en Vannetais.

Ancienne extraction depuis Guillaume ép. ca 1425 de Marie de Keredern. Maintenu de noblesse d'ancienne extraction par la chambre de réformation de Bretagne les 12 février et 5 mars 1669. Preuves pour Saint-Cyr en 1734. Comte de l'Empire le 3 décembre 1809. (Auguste-Frédéric de Talhouët (1788-1842), Baron de l'Empire par L.P le 13 août 1810, pair de France héréditaire le 5 mars 1809, baron-pair par L.P. le 29 avril 1826 (AR)). (branche de Bonamour) maintenue de noblesse d'extraction avec la qualité de chevalier par la chambre de réformation de Bretagne le 10 mars 1671. Président des requêtes au Parlement de Bretagne provisions du 14 janvier et réception le 12 juillet 1647, mort en charge. Baron de Keraveon LP septembre 1636 pour une branche éteinte. [ANF-1940 et ANF-2023, WNS, GAF n°32359, SS, V07, ENFS n°39] (Talhouët-Roy) autorisé à ajouter à son nom celui de son aïeul, le comte Roy par ordonnance royale du 27 décembre 1847, investi des titres et majorat de baron héréditaire par arrêté ministériel du 20 juillet 1843. Nombreuse postérité des deux branches.



D'argent à trois pommes de pin versées de gueules. Devise : Nil altius (Rien de plus).

Un Talhouët de la Grationnaye, major au régiment du Roi, fusillé à Quiberon en 1795, ainsi que son fils aîné, à la tête du régiment du Dresnay qu'il commandait

La branche aînée fondue vers 1522 dans du Bot de la Ville-Pelotte ; la branche de Bellon, éteinte en 1808 ; la branche de Sevérac, éteinte en 1791.

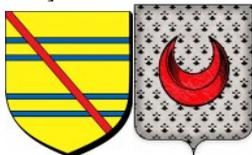
Alliée aux Quistinic, Le Bouteiller, Castellan, La Noue, Kerguezec, Leveyer, Tournemire, Méhérenc de Saint Pierre, La Houssaye, Bouexic, La Haye, Grimouard, Roullet de la Bouillerie, Jouan de Kervenoaél, Freslon, Rouvroy de Saint Simon, Baude de la Vieuville, Berthou, Saint Gilles, Thomé de Keridec, Pezron, ...

TINTÉNIAC (DE)

Sr dudit lieu, par. de ce nom, - de Montmuran, par. des Iffs, - de la Roche-Moysan, par. d'Arzano, - de Béchèrel, par. de ce nom, - de Romillé, par. de ce nom, - de Millac et de la Villescoz, par. de Bais, - de la Marre, du Bourg et des Freux, par. de Marcillé-Robert, - du Percher, par. de Saint-Martin au Bois, de la Coqueraye, du Plessis-Meslé, de Senonnes et d'Entrehais, en Anjou, - baron de Quimerc'h, par. de Bannalec, - Sr de la Noë-Sèche, par. de Saint-Turiaff de Quintin, - de Combout, par. de Querrien, - de Tréanna, par. d'Elliant, - de Bodiliau, par. de Pestivien, - de Brézal par. de Plounéventer.

réf. et montres de 1427 à 1562, par. de Bais, Marcillé-Robert, Bannalec et Saint-Thuriaff de Quintin, comté de Rennes, en Cornouaille et pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale 1385. Maintenu noble le 26 juillet 1669. Honneurs de la Cour le 21 février 1788. [ANF-1951, WNS ? SS, V07] Postérité d'Alain- Hippolyte-Marie (1832-1896).



Pour armes anciennes : d'or à deux jumelles d'azur, au bâton de gueules brochant en bande sur le tout ; moderne : d'hermines au croissant de gueules, qui est Quimerc'h.

Devise : Vaincre et tenir.

Alliée aux Léon, Boishamon, Carné, Cambout, Drennec, Allain de La Marre, Tréouret de Kerstrat, , Kersulguen, Kersauson, ...

TRÉDERN (DE),

Sr dudit lieu et de Lézèrec, par. de Plougoulm, - de Kerscao, - de Kericuff, - de Kermen, - de Kerbiriou, par. de Crozon, - de Gérard.

Réf. Et montres de 1503 à 1534, par. de Plougoulm, en Léon.

Filiation prouvée depuis Jean Guillaume de Tredern, ép. vers 1440 Marguerite de Tugdual. Ancienne extraction prouvée depuis Hervé, seigneur de Trédern, vivant en 1475. Comparaisent aux Montres de Noblesse en 1481 et 1534. Maintenu noble par arrêts de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne des 5 juin 1669 et 24 juillet 1669. Certificat de noblesse de Chérin le 2 septembre 1784 et pour les sous-lieutenances le 29 janvier 1787 (AR) [ANF-1965, WNS,GAF n°33469, SS, V07, ENFS n°25] Postérité d'Henri (1878-1925).



Échiqueté d'or et de gueules, comme Kergournadec'h et Traonélorn ; au franc-canton fascé d'argent et de gueules de six pièces. Devise : Ha souezh 'vez ! (Encore surprenant!)

Un lieutenant de vaisseau fusillé à Quiberon en 1795.

Alliée aux Keroufil, Kerret, Kerguiziau, Carné, Kerguelen, Guernisac, Furic, Silguy, Launay, Boberil, Sesmaisons, Cossé-Brissac, ...

TRÉMAUDAN (DE (de CARBEHAULT),

Sr dudit lieu, par. de Plestan, - de Carbrechaut, de la Déviais, de la Chapelle et du Tertre-Volance, par. de Plénée-Jugon, - de la Saullaye.

réf. et montres de 1423 à 1469, par. de Plénée-Jugou, la Maloure et Maroué, pays de Saint-Brieuc.

Extraction depuis Thomas, seigneur de Carbehaut en 1531. Maintenu noble le 3 septembre 1670 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne (AR). [ANF-1981, WNS, GAF n°33494, SS, V07] Postérité de plusieurs branches.



De gueules au lévrier passant d'argent, colleté de même, accomp. en pointe d'une molette aussi d'argent, La branche aînée fondue au XV^e siècle dans Hingant.

Alliée aux Rouxel, Gouyon, Le Berruyer, Billeheust, Kergariou, Ruéllan du Créhu, Saint Méloir, Trolong du Romain,

TRÉOURET (DE),

Sr dudit lieu, par. de Cast, - de Penfoullic, par. de Fouesnant - de Coëtglaz, - de Rohou, - de Penvernic et de Trohanet, par. de Briec, - de Penanouaz, - de Kerstrat, par. de Châteaulin, - du Pouldu et de Kerligonan, par. de Quéménéven, - de Kerenan, par. de Landudec, - Kerléan, par. de Hanvec, - de Lesterzou, - de Coatguillet. Anc. ext., réf. 11 juillet 1669, et 21 janvier 1871 neuf gén. ; réf. et montres de 1426 à 1562, dites par., par. de Landrévarzec, Loguionet et de Quimerc'h en Cornouaille. Preuves pour les pages de la Petite Ecurie le 13 juin 1764 (AR). [ANF-1978, WNS, SS, V07] Postérité d'Henri (1913-1995) d'où Jean-François (d'où Marine (1975) et Caroline (1978)) et Jean-Louis (1951). En extinction.



D'argent au sanglier de sable en furie, ayant la lumière et les defenses d'argent.

Devise : Sævit, furi et ardet (Rage, fureur et ardeur).

TREVOU (DU) de KERSAUZON, BREFEILLAC

Sr dudit lieu, par. de ce nom, - de Kersauzon, par. de Penvenan, - de Kerriec, par. de Lantréguier, - de Penanec'h, - de Bréfeilhac, par. de Pommeret, - de Goazven, par. de Brélévenez, - de Keranroux, par. de Ploubezre, - du Quistillic, - de Kerjean, - de Baloré par. de Hengoat, - de la Ville-Ménéac, de Trofeunteniou, par. de Ploujean, Kertanguy, de Mescaradec, par. de Lannilis.

Anc. ext., réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Trevou, Penvenan et Plougrescant, en Trégor.

Maintenue noble par arrêt du 14 décembre 1668 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne sur titres de 1421. (Bresillac) Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie le 1^{er} mars 1689 sur titres de 1475. [WNS, GAF n°33543, NNF] Une branche subsiste à l'île Maurice issue de Julien du Trévou de Kersauzon (1844-1914) d'où Guy (1896-1967) d'où Raymond d'où postérité. (Afrique du Sud)



D'argent au Léopard de sable. Alias : accomp. de six merlettes de même en orle (G. le B.).

Un lieutenant de vaisseau, fusillé à Quiberon en 1795.

Alliée aux Trogoff, Le Borgne de Keruzoret, La Forest, Lanloup, ...

TROGOFF (DE) TROGOFF COATALIO de TROGOFF du BOISGUEZENNEC de et

TROGOFF de KERLESSY (ramage de Lanvaux),

châtelain dudit lieu, par. de Plouégat-Moysan, sr de Kerellon, par. de Trémel, - de Roc'hmélen et de Kerdérogon, par. de Pommerit-Jaudy, - de Quenquizou, de Kerprigent, de Kergadiou de Kerphélices, de Kerlessy, de Kerbabu et de Tréhenvel, par. de Plougasnou, - de Coëtmenguy, par. de Ploujean, - de Kerelleau - de Coatalio et de Kergoff, par. de Kermaria-Sulard, - de Kerloaz, par. de Ploulec'h, - de la Villeneuve, par. de Coatréven, - du Bois-Guézennec, par. de Louannec, - de Kergolleau, par. de Plouézec, - de Goudelin, par. de ce nom, - de Kermoysan, par. de Pommerit-le-Vicomte, - du Gueun, par. de Plourin. - de Kersalou, par. de Lanmodez, - de Penlan par. de Quemper-Guézennec, - de Goazven, par. de Serval, - de Goffellic, - de Kergadeau. - de Limeur, - du Bois-Garin, par. de Spézet, - du Pont-Even, par. de Trégrom, - des Fontenelles, - du Pontglo, par. de Pleumeur-Gautier, - du Val, par. de Campel, - de la Haye, - de Kerharan, - de Kerbiquet, - de Langle. - de Kergrec'h.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Trémel, Pommerit-Jaudy, Plougasnou, Plouézoc'h, Ploujean, Trégrom, Pommerit-le-Vicomte, Plouézec et Lanmodez, en Trégor, pays de Saint-Brieuc et archevêché de Dol.

Ancienne extraction 1403. Maintenue noble le 24 avril et le 29 août 1669. (Coatalio) Certificat de noblesse pour les aspirants garde de la Marine le 10 mars 1787 (AR). [ANF-1938 (Boisguézennec), ANF-1990 (Coatalio), WNS, SS, V07] (Coatalio) postérité d'Henri (1875-1911). (Boisguézennec) nombreuse postérité.



D'argent à trois fascés de gueules, qui est Lanvaux. Alias : accomp. en chef d'un lambel d'azur (Sceau 1409).

Devise : Tout du tout.

La branche aînée a fini à Jeanne, dame de Trogoff, l'une des filles de la duchesse Jeanne de France en 1420, mariée à Olivier de Plœsquellec, d'où la châtellenie de Trogoff a appartenu successivement aux Pont-l'Abbé, Tournemine, du Chastellier, Espinay, puis par acquêt en 1559, Pensornou, Huon de Kermadec, Allain de la Marre, des Nos des Fossés et Kergorlay.

La branche de Kerprigent fondue dans Kermabon, puis Mol ; la branche du Pontglo fondue en 1608 dans Rosmadec ; la branche de Kergolleau fondue au XVI^e siècle dans du Liscoët.

Les deux branches subsistantes trouvent leur souche commune à la fin du 15^{ème}

Alliée aux Léon, Le Merdy, Perrien, Kergrech, Quelen, Thepault, Tromelin, Labbé, Le Gualés, Kermel, Courson, Boishamon, Poulpiquet, Coëtmén, Bouexière, Lanloup, Le Vicomte, Le Gentil de Rosmorduc, Farcy, Breil de Pontbriand, Desclos de la Fonchais,

TROLONG du RUMAIN (DE),

Sr dudit lieu et du Romain, par. de Hengoat, - de Kerhir, par. de Trédarzec, - de Munéhorre, par. de Ploumagoar, - de Trofeunten, - de Rest, par. de Pommerit-Jaudy, - de Kergeffroy, par. de Penvenan, - de Kerfroter, de Goazrus, par. de Lanvellec, de Launay par. de Langoat, de Coadélay, de Saint-Luc, - de Keralain, - de Kerhors, - de Saint-Jean, - de la Haye, - de la Rivière-Brochereul, par. de Rouge, du Halegoët.

réf. et montres de 1427 à 1543, par. de Hengoat, Trédarzec, Ploumagoar et Pommerit-Jaudy, en Trégor.

Extraction féodale depuis Meryan de Trolong en 1388. Maintenu noble le 18 mai 1669. (branche cadette) preuves pour Saint-Cyr en 1782, les Écoles Royales Militaires en 1779 et La Marine en 1787. (branche aînée) Page de la Chambre du Roi en 1778. Honneurs de la Cour avant 1771. [WNS, GAF n°33609, SS, V07] Postérité d'Henry (1864).



Ecartele aux 1 et 4 ; d'argent à cinq tourteaux de sable en sautoir ; aux 2 et 3 : d'azur au château d'argent.
Devise : Raktal (Sur-le-champ).

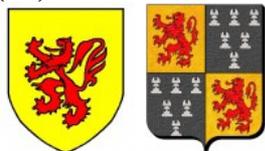
Alliée aux Quelen, du Dresnay, Le Merdy, Rodellec, du Couédic, Ménez, La Boéssière, Meur, Cuverville, ...

TULLAYE (DE LA)

Sr dudit lieu et de la Jaroussaye, par. de Janzé, - de la Haye-Dirée, par. de Saint-Rémy-du-Plain - du Guépillon, par. de Saint-Ouen-de-la-Rouërie, - du Mée, par. de Marcillé-Raoul, - du Plessis-Tizon, de Belleisle et du Port-Durand, par. de Saint-Donatien, - du Breil, par. de Petit-Mars, - de LaunayGobin, - de Varennes, - de Coëtquelfen, par. de Plougourvest, - de Troërin, par. de Plouvorn, - marquis de Magnanne, en Anjou.

réf. et montres de 1427 à 1513, par. de Saint-Rémy-du-Plain, Saint-Ouen-de-la-Rouërie, Marcillé-Raoul et Bazouges-la-Pérouse, archevêché de Dol et comté de Rennes.

Ancienne extraction 1407. Maintenu noble le 30 octobre 1668 par la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne (AR), et le 23 mars 1671. Sollicite les Honneurs de la Cour en 1789. [ANF-1975, V89, SS] Nombreuse postérité.



D'or au lion rampant le gueules ; alias : écartelé de Racappé, pour la branche de Magnanne.

La branche de Coëtquelfen et Trodrin, fondue en 1798 dans Boscal

Alliée aux Guitté, du Parc, Chastellier, Perrée de la Villestreux, Vaucouleurs, Troërin de Kerjean, La Pierre de Frémeur, Espinay, Lambertye, Caqueray, Lambertye, Espinay st Luc, ...

U

URVOY de CLOSMADÉUC URVOY de PORTZAMPARC URVOY de KERSTAINGUY

Sr de la Villeoury, - des Formes, par. de Maroué, - de la Cassouère, par. de Landehen, - des Champscourts, - de Closmadéuc et du Tertre par. de la Maloure, - de la Touche-Bréhant, - de Belorient, - du Duault, - de Saint-Glen, - de Créan, par. du Fœil, - du Carboueux et de Saint-Bédan, par. de Saint-Brandan, - de Portzamparc, par. de Plounévez-Moëdec, - de Tourdelin, par. de Saint-Thual,

- des Rabines, - de la Roche, - de Kerstainguy, par. d'Allineuc, - de la Villegourio, - de Chaigné, - de Malaguet

réf. et montres de 1440 à 1513, par. de Maroué, Landehen et la Maloure, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction depuis Jean Urvoy, écuyer en 1381. Les deux branches sont issues de ses petits-fils Jean (auteur de la branche de Closmadéuc) et Olivier (auteur de la branche de Portzamparc). Maintenu noble en 1668-1671, admis aux États de Bretagne en 1736 et 1756, preuves pour les pages de la Grande Écurie en 1737, preuves pour Saint-Cyr en 1697.

(Portzamparc) Preuves pour Saint-Cyr le 28 décembre 1736 (AR). (Closmadéuc) Preuves pour les Cheval-légers de la Garde le 3 mars 1747 (AR) [ANF-1948 (Portzamparc), ANF-1952 (Closmadéuc), GAF n°33787, SS, V89, NG01, V07, TA, PPC IV p. 1550, WP, ENFS n°4] (Closmadéuc) postérité de Jules (1871-1961). (Portzamparc) nombreuse postérité. (Kerstainguy) Derniers du nom : Casimir (1804) d'où Charles Gervais (1856-1907), en religion, et Pauline (1860-1940).



D'argent à trois chouettes de sable, becquées, membrées et allumées de gueules. Alias : un chevron accomp. d'un arbre, chargé d'une barre (Sceau 1418).

Alliée aux Halna, Rouxel, Bodin, Trémereuc, Le Normant de Villeheuc, Couespelle, Bertho, Boux de Casson, Le Gascoing, Kergariou, Le Coroller, Gouyon, Penfeuntanyo, Lonlay, Bergevin, Trogoff, Joyault de Couesnongle, La Bigne de Villeneuve, Aveneau de la Grancière, ...

V

VAUFERRIER (DE),

Sr dudit lieu, de la Basse-Ardaine et de la Brousse, par. de Saint-Maugan, - de Coësplan, par. de Guer, - de la Ville-Raoul, par. de Gaël.

réf. et montres de 1427 à 1513, dites par., pays de Saint-Malo.

Extraction féodale 1377, montres de noblesse de 1427 à 1523. Maintenu noble le 4 novembre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse. Preuves pour Saint-Cyr. [WNS, GAF n°34235, SS, SS sup, NNF] (Duvaufferrier) Derniers du nom : Constant (1882-1918) d'où Marcel (1917-1996) d'où Geneviève-Marie (1947).



D'or au chef de sable. Alias : chargé de trois coquilles d'argent.

VERGIER de KERHORLAY (DU),

Sr dudit lieu et de Penprat, par. de Lesbin-Pontscorff, - de Penprat, de Locohiern et de Ménéguen, par. de Caudan, - de Kerhorlay, par. de Guidel, - du Moustoir, - de la Villeneuve, - du Pou, par. de Plouay, - de Kervénoaël, par. de Guiscriff, de Kersabiec, par. de Riantec.

réf. et montres de 1426 à 1536, par. de Lesbin-Pontscorff, Caudan et Saint-Gilles d'Hennebont, en Vannetais.

Extraction féodale depuis Pierre du Vergier en 1400. Maintenu noble d'extraction le 15 avril 1669 par la chambre de réformation de la Noblesse à Rennes. (branche éteinte) Preuves pour les Pages de la Grande Ecurie en 1727. [ANF-1957, WNS, SS, V89, NG01, V07, TA, PPC t.IV p. 1576, WP, ENFS n°23] La branche aînée subsiste peut-être en Angleterre. (branche cadette) Paul (1908- 1995) d'où Irène (1942) et Elisabeth (1946). En extinction.



De gueules à deux bandes de vair.

Un lieutenant de vaisseau tué à Quiberon en 1795.

Alliée aux du Bouétiez, du Couédic, Boscal de Réals, ...

VILLÉON (DE LA) et VILLEON de la VILLEGOURIO de la,

Sr dudit lieu, par. de Saint-Alban, - du Boisfeillet, par. de Pluduno, - de la Villegourio et de la Villemain, par. de Planguénoual, - de Launay-Meur, - de la Villaudren, par. de Cadelac, - du Roscoët, par. de Moréac, - de Kerjon, - de Kergrom, par. de Lignol.

réf. et montres de 1423 à 1535, par. de Saint-Aaron, Saint-Alban, Planguénoual et Pluduno, pays de Saint-Brieuc.

Extraction féodale 1381. Maintenu noble le 4 février 1669 et le 23 mars 1671 par arrêt de la chambre de réformation de la Bretagne. [ANF-1949, V89, SS] Postérité d'Arsène-François (1787-1878).



D'argent au houx de sinople ; au chef de sable fretté d'or de six pièces.

Alliée aux Largentaye, Le Sénéchal, Gouyon, Quemper de Lanascot, Couaridouc, Lesquen, Bréhand, France, Boisboissel, La Bourdonnaye, ...

VILLÉON (de la VILLEVALIO) (DE LA), *(ramage des précédents)*,

Sr des Marais, du Bourgneuf, de la Ville-Pierre et des Vergiers, par. d'Hillion, - de la Ville-Tanet, - de la Ville-Meneuf, - de la Motte, - de la Ville-Vallio, - du Fresche-Clos, par. de Pommeret.

réf. et montres de 1459 à 1535, par. d'Hillion et Trémuzon, pays de Saint-Brieuc.

Ancienne extraction 1444. Maintenu noble par arrêt de la Chambre de réformation de la noblesse le 24 décembre 1668 et 16 mai 1669. Preuves de noblesse pour l'Enfant Jésus le 4 mars 1737. Une demoiselle à Saint-Cyr entre 1787 et 1793. Certificat pour le service militaire le 13 octobre 1781, 27 mars 1784 et 30 octobre 1784. Signature de la Protestation de la noblesse de Bretagne convoquée suivant les formes anciennes le 9 janvier 1789 (AR). [ANF-1934, SS, V89] Postérité d'Olivier (1884-1951) d'où Olivier (1914), Geneviève (1915), Jacqueline (1917), Anne (1924), Hélène (1926), Yves (1927) et Jean (1929)...



*D'argent au houx arraché de sinople ; au chef de sable, fretté d'or.
un major au régiment d'Anjou, fusillé à Quiberon en 1795.*



ISSN 2105 - 7184